

Le Devoir publiera demain, jeudi, un supplément consacré à l'éducation. Une vingtaine d'articles tenteront de renseigner le lecteur sur différentes formes de l'éducation à l'heure actuelle, tant dans les secteurs traditionnels de l'enseignement que dans celui plus large de la formation à l'extérieur de l'école. Le tout présenté dans une optique concrète, mettant en lumière des expériences et des témoignages personnels.

■ la météo

Généralement ensoleillé avec un maximum aux environs de 50.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Saint Pierre Chanel

VOL. LXII - NO 96

Montréal, mercredi 28 avril 1971

15 CENTS

Communication et câblo-diffusion

Trudeau: nous n'abandonnerons pas notre juridiction

OTTAWA (CP) — Les revendications du Québec en matière de communications, ou de radiodiffusion et de câblo-diffusion ont déjà fait l'objet d'entretiens entre le premier ministre du Québec et le premier ministre du Canada, M. Trudeau.

C'est M. Trudeau lui-même qui a fait état de ces discussions hier. Il a précisé que le gouvernement fédéral n'avait

pas la moindre intention de modifier l'étendue de sa juridiction et que le premier ministre du Québec, M. Bourassa, était au courant de cette fermeté.

Interrogé par le député conservateur de la vallée d'Annapolis, M. Patrick Knowlan, qui voulait savoir si le contrôle des communications et de la radiodiffusion serait inscrit à l'ordre du jour de la con-

férence constitutionnelle de Victoria, en juin, M. Trudeau a répondu par la négative.

On ne peut régler toutes les questions importantes à cette conférence, a-t-il ajouté. L'Ontario, a annoncé le premier ministre du Canada, se propose aussi de soumettre à la conférence des questions de juridiction.

A Québec, le premier ministre, M. Bourassa, a laissé entendre que son gouvernement n'avait pas encore pris l'initiative de demander à la conférence constitutionnelle des premiers ministres de trancher le différend opposant la province à Ottawa au sujet de la diffusion par câble.

La question n'est pas encore inscrite

à l'ordre du jour, a confirmé le premier ministre. "Il est vrai que cet ordre du jour n'est pas encore déterminé, mais je pense que les discussions peuvent se poursuivre indépendamment, que la question soit inscrite ou non à l'ordre du jour".

"La conférence concerne les problèmes des dix provinces, a poursuivi M.

Bourassa. La diffusion par câble est un domaine qui peut faire l'objet de négociations bilatérales entre Ottawa et Québec, à moins que les provinces ne soient d'accord pour en discuter".

M. Bourassa a d'autre part souligné que le ministre des communications, M. Jean-Paul L'Allier, exprimait le

Voir page 2: Trudeau



Le Canada, c'est bien connu, est un pays de lacs. Mais quand les lacs, à la fonte des neiges, envahissent les routes, les champs, les rues et les sous-sols, cette vision d'eaux cristallines, de truites courageuses et de canots rouges fait place à un cauchemar d'eaux brunâtres, tumultueuses, de déchets roulés par les rivières et de terrains limonneux.

(Téléphoto CP)

Devant le comité sur la constitution

Les anglophones plaident leurs droits acquis

par Gérald LeBlanc

Six des sept mémoires soumis au cours de la deuxième assemblée publique du Comité parlementaire sur la Constitution ont été présentés par des anglophones qui ont témoigné en faveur de la préservation des droits acquis par la minorité anglophone du Québec.

Environ 150 personnes assistaient à cette deuxième d'une série de six audiences que le Comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des Communes sur la constitution tient cette semaine à Montréal.

Dans le mémoire présenté par son

président, M. Reid Tilley, le Protestant School Board of Greater Montreal (PSBGM) recommande que les droits qui s'appliquent présentement aux confessions protestante et catholique (article 93 de l'AAAB) soient transférés aux groupes linguistiques français et anglais.

Le PSBGM affirme "qu'il ne peut soulever à l'idée que la culture propre à l'une ou à l'autre langue puisse être effectivement maintenue dans toute école placée sous le contrôle de l'autre culture".

Le mémoire préconise également la

création d'un Bureau fédéral de l'éducation. Tout en laissant à l'éducation sous la juridiction des provinces, le Bureau aurait pour tâche de promouvoir les recherches et le développement d'idées nouvelles en éducation. Il incomberait également à ce nouvel organisme de veiller à une juste répartition des sommes que le gouvernement fédéral consacre à l'éducation.

M. Robert Beale est allé encore plus loin en proposant la création d'un ministère fédéral de l'éducation qui, par l'entremise d'un conseil supérieur, "assurerait aux provinces un système uniforme d'éducation".

Le porte-parole des anglophones lors de la crise scolaire de Saint-Léonard a présenté son mémoire au nom de la Canadian Unity Rights and Equality (CURE). Dans ce mémoire présenté et rédigé exclusivement en anglais, il est suggéré que le gouvernement fédéral rende le bilinguisme obligatoire. Dans ses réponses aux questions des membres du Comité parlementaire, M. Beale a précisé que c'est la seule manière d'éviter que ne se reproduisent "les injustices dont la minorité anglophone a été victime avec le bill 63".

M. Allen E. Nutik, qui a présenté un mémoire au nom de Newsrep Services Limited, a déclaré que ces réunions sur la constitution étaient peut-être vaines et que le sort du Canada était peut-être déjà scellé. "A moins, a-t-il dit, que le gouvernement que nous avons présentement à Québec ne fasse preuve d'un solide leadership qu'il n'a pas montré jus-

L'Opposition doute de l'utilité du voyage de M. Bourassa en Europe

par Pierre-L. O'Neill

QUÉBEC — Les trois partis d'opposition doutent de la rentabilité du voyage du premier ministre Bourassa en Europe et tendent à croire que les résultats obtenus sont plutôt maigres.

C'est en vain que les porte-parole de l'opposition à l'Assemblée nationale ont tenté hier d'en savoir plus long sur les rencontres que M. Bourassa a eues avec les chefs de gouvernements : les financiers de plusieurs pays d'Europe. Le premier ministre s'en est tenu à des généralités.

En faisant rapport à la Chambre, M. Bourassa a affirmé que son voyage en Europe lui avait permis d'assurer des investissements tangibles au Québec, conformément aux objectifs qu'il avait établis.

Il a confirmé l'intention du gouvernement de modifier certaines orientations des délégations du Québec à l'étranger en ayant recours davantage à des firmes locales de consultants pour obtenir de meilleurs résultats au chapitre de la promotion industrielle.

Tout en déplorant l'échec apparent du voyage de M. Bourassa, au nom de l'Union nationale, M. Jean-Jacques Bertrand a néanmoins félicité le chef du gouvernement de s'être comporté "avec grande dignité et savoir-faire".

Redorer le blason du Québec apparaît au créditiste Bernard Dumont comme un effort louable mais quant aux finances, il voit un danger dans la tendance de se fier uniquement aux investissements étrangers. A cet égard, M. Dumont a invité le premier ministre à s'inspirer de la philosophie qui guide un pays comme l'Allemagne.

Sur la question de la câblo-diffusion, le porte-parole créditiste a souligné les difficultés d'entente avec le gouvernement fédéral pour souhaiter que M. Bourassa, dans ses discussions avec les représentants du gouvernement français, ait pu obtenir une promesse d'aide de la France dans le domaine des communications "pour garder notre autonomie financière, culturelle et permettre aux Québécois de prendre la responsabilité qui leur est due".

Au porte-parole du Parti québécois, M. Guy Joron, il paraît exagéré de vouloir considérer ce voyage comme un des éléments de la relance économique. Selon lui, il n'y a pas lieu d'amplifier la portée de semblables démarches.

Pour l'instant, M. Joron constate que les résultats sont maigres et se rapportent à une "vague" promesse d'investissements accrus par la Compagnie générale d'électricité de France (Cegelec), il s'est dit d'avis que cette annonce ne comportait rien de nouveau. Cegelec, a-t-il souligné, est installée au Québec pour faire de l'argent, est assurée des contrats de l'Hydro-Québec et de toute manière aurait investi.

Dans cette recherche des investissements étrangers, le Parti québécois s'interroge plus particulièrement sur les politiques contradictoires d'Ottawa et de Québec. M. Joron a rappelé l'appel lancé par le ministre fédéral, M. Benson, pour restreindre les emprunts sur les marchés étrangers.

Toujours au chapitre des investissements, les trois partis d'opposition ont

vainement tenté d'obtenir des précisions sur le projet de développement de la Baie James.

Encore là, le premier ministre Bourassa s'est montré avare de commentaires, se bornant à indiquer la poursuite de pourparlers en vue d'obtenir la participation de capitaux américains au financement du projet.

Le potentiel hydro-électrique de la Baie James, soulignait M. Bourassa, est l'un des principaux atouts économiques du Québec et il est important d'en profiter le plus rapidement possible. Quant à l'idée de confier la réalisation du projet

Voir page 2: L'Opposition

Frais partagés: Ottawa est prêt à discuter

OTTAWA (CP) — Le premier ministre du Canada, M. Trudeau, a laissé entendre aux Communes hier que le gouvernement fédéral serait prêt, après avoir révisé son système fiscal, à discuter avec les provinces désireuses de ne plus participer aux programmes à frais partagés.

En 1964, le gouvernement fédéral avait offert des redressements d'impôts aux provinces se désengageant de tels programmes. Seul le Québec s'était prévalu de ce privilège, qui a été aboli en 1969.

Hier, M. Trudeau a déclaré que le principe du désengagement était encore accepté du gouvernement fédéral et qu'après révision du système fiscal, cette année, les débats pourraient être entamés sur la question avec les provinces intéressées.

M. Choquette admet

La police se livre parfois à l'espionnage électronique

QUÉBEC (par G.L.) — Pour la première fois, le ministre de la justice du Québec a reconnu hier que les forces policières pratiquent l'espionnage électronique.

En réponse à M. Robert Burns (PQ-Maisonnette) qui lui demandait si, depuis son entrée en fonction, il avait été informé de telles pratiques et s'il avait donné des instructions sur l'utilisation de renseignements recueillis de cette manière, M. Choquette a déclaré:

"Je sais que les forces policières emploient ces méthodes d'enquête. Lorsque je suis devenu ministre de la justice, ces méthodes étaient déjà employées."

M. Choquette a-t-il défendu ces méthodes? a alors demandé le député de Maisonnette.

"Non, a répliqué le ministre de la justice, je n'ai pas défendu ces méthodes et quand on m'a consulté sur leur emploi, je me suis assuré qu'elles étaient employées dans l'intérêt public et pour faire enquête en particulier dans le domaine du crime organisé."

Cette question revient de façon périodique: encore tout récemment, elle a été mise en vedette par la découverte, chez un citoyen de Repentigny, d'un dispositif d'écoute électronique mis en place à la faveur de la crise d'octobre, semble-t-il.

Interrogé par la suite, M. Choquette a nié que la sûreté du Québec ait quelque chose à voir avec cette intrusion dans la vie privée du président de la SSJB locale, indépendantiste reconnu.

A Ottawa, par contre, le solliciteur général, M. Jean-Pierre Goyer, se contentait de dire qu'il n'y avait rien d'illégal à cela, refusant de

Voir page 2: La police

M. Cloutier et le cinéma

Nous n'imposerons pas la censure

Le ministre des affaires culturelles, M. François Cloutier, a répété, hier, à l'Assemblée nationale, qu'il n'était question, au Québec, ni d'imposer la censure cinématographique ni de modifier l'actuelle loi du cinéma.

Le ministre a dit qu'il n'avait aucune raison d'adresser le moindre reproche au Bureau de surveillance du cinéma et qu'il n'était pas question de réduire le budget octroyé à cet organisme.

Les questions adressées à M. Cloutier faisaient suite à la saisie des films "Après ski" et "Pile ou face" dans diverses salles de cinéma de Québec, après la plainte portée par M. Laurin, cure de Saint-Roch.

Cette intervention de la police après

l'acceptation des films en question par le Bureau de surveillance, a soulevé l'indignation de la Fédération de l'industrie du cinéma, de la Ligue des droits de l'homme et du Syndicat des écrivains.

D'autre part, l'Association des parents catholiques du diocèse de Québec a fait parvenir à M. Choquette un télégramme l'enjoignant de ne plus s'en tenir à la lettre de la loi sur le cinéma, mais à l'esprit "pour la défense de l'honneur et des intérêts des notres".

Tout en réprochant la nature des films susmentionnés et d'autres de la même veine, la Ligue des droits de l'homme a adressé elle aussi un télégramme à

Voir page 2: Cinéma

la création d'un Bureau fédéral de l'éducation. Tout en laissant à l'éducation sous la juridiction des provinces, le Bureau aurait pour tâche de promouvoir les recherches et le développement d'idées nouvelles en éducation. Il incomberait également à ce nouvel organisme de veiller à une juste répartition des sommes que le gouvernement fédéral consacre à l'éducation.

M. Robert Beale est allé encore plus loin en proposant la création d'un ministère fédéral de l'éducation qui, par l'entremise d'un conseil supérieur, "assurerait aux provinces un système uniforme d'éducation".

Le porte-parole des anglophones lors de la crise scolaire de Saint-Léonard a présenté son mémoire au nom de la Canadian Unity Rights and Equality (CURE). Dans ce mémoire présenté et rédigé exclusivement en anglais, il est suggéré que le gouvernement fédéral rende le bilinguisme obligatoire. Dans ses réponses aux questions des membres du Comité parlementaire, M. Beale a précisé que c'est la seule manière d'éviter que ne se reproduisent "les injustices dont la minorité anglophone a été victime avec le bill 63".

M. Allen E. Nutik, qui a présenté un mémoire au nom de Newsrep Services Limited, a déclaré que ces réunions sur la constitution étaient peut-être vaines et que le sort du Canada était peut-être déjà scellé. "A moins, a-t-il dit, que le gouvernement que nous avons présentement à Québec ne fasse preuve d'un solide leadership qu'il n'a pas montré jus-

Voir page 2: Anglophones

Élections à Séoul

Le chef de l'État en avance

SEOUL (d'après PA) — Le président Chung Hee Park est en avance sur son principal adversaire, M. Kim Dae-Jung, leader du Nouveau parti démocratique de la Corée du Sud.

Le dépouillement de quelque 25% des suffrages a donné au chef de l'État 1,526,953 voix contre 1,238,415 à son rival.

La fermeture du scrutin, on apprendrait que 81 pour cent des 15,5 millions d'électeurs inscrits avaient effectivement voté, dans les 9,401 bureaux répartis sur l'ensemble du territoire.

Un porte-parole du parti de M. Park a dit que l'élection s'était déroulée normalement, mais des représentants du Nouveau parti démocratique soutiennent que les observateurs du parti ont été chassés de certains bureaux de vote et que 1,700 bulletins manquent à Hwangson, à 30 milles au sud de Séoul. Le gouvernement a révélé qu'il enquêtait sur le bien-fondé de ces accusations.

M. Park, âgé de 63 ans, ancien gé-

ral de l'armée, qui a pris le pouvoir à la suite du coup d'État de 1961, mise sur le progrès économique et la stabilité politique qui ont eu cours pendant ses deux derniers mandats. Il a été élu lors des deux consultations populaires en 1963 et en 1967 par des marges de 156,000 puis de 1,2 million de voix.

Son rival, M. Kim, âgé de 46 ans, qui compte sur un désir de réunification nationale de la péninsule coréenne, a suggéré des échanges dans les postes, la presse et les sports avec les communistes de la Corée du Nord afin de resserrer les liens entre les deux pays.

M. Kim a aussi proposé que la neutralité de la péninsule coréenne soit assurée par les États-Unis, la Russie, la Chine et le Japon, en même temps qu'une réduction du service militaire obligatoire qui devient de plus en plus impopulaire.

Il a été élu à la tête de son parti en septembre, mais cette nomination, malgré l'aspect séduisant de sa personnalité, n'a pu effrayer M. Park.

Ce dernier, s'il demeure à la présidence, fera face à une nouvelle épreuve politique: les élections pour décider de l'élargissement de l'Assemblée nationale à 204 sièges. Présentement, son parti détient 111 des 176 sièges de l'Assemblée.

Le procureur de la Couronne déclare en Cour:

"Vallières sera jugé pour ses idées, ses écrits, ses intentions, ses paroles"

par Pierre Richard

Le substitut en chef adjoint du procureur général, Me Gérard Girouard, a déclaré hier que le nouveau procès pour conspiration séditeuse intenté contre M. Pierre Vallières est "un procès pour ses idées, ses intentions, ses écrits, ses paroles".

Me Girouard, qui représente la Couronne dans ce procès qui a débuté lundi, a fait cette déclaration surprenante au cours d'une conférence de presse impromptue qu'il a tenue en pleine cour après que le juge Laurent Bélanger eut condamné Vallières à six mois de prison pour deux outrages au tribunal et qu'il eut porté contre le prévenu une troisième accusation d'outrage dont il doit disposer ce matin.

Reconnaissant le caractère politique de l'accusation portée contre Vallières et ses camarades Charles Gagnon et Jacques Larue-Langlois Me Girouard a interpellé les journalistes pour leur déclarer: "Ca fait quatre ans que Vallières veut subir un procès pour ses idées, aujourd'hui il l'a ce procès. Il sera jugé par ses pairs pour ses idées, ses écrits, ses intentions, ses paroles. Mais il craint d'être jugé pour ses idées et il tente maintenant d'échapper à son destin en prétendant être malade."

La veille, devant le tribunal, Me Girouard avait affirmé avec vigueur que c'était un acte criminel précis que la Couronne reprochait aux trois accusés, c'est-à-dire celui d'avoir conclu une

entente en vue de renverser les gouvernements du Canada et du Québec.

Par ailleurs, Me Girouard a précisé qu'il appartenait au Barreau de se prononcer sur "l'accusation", rappelée lundi par Vallières, selon laquelle, dans l'affaire Coco Mercier, l'an dernier, il aurait pénétré dans la salle des délibérations des jurés et aurait effacé des notes inscrites par ceux-ci sur un tableau.

Après avoir demandé à Vallières de dire pourquoi il ne devrait pas être condamné pour outrages au tribunal pour des paroles prononcées lors de la première journée du procès et après le violent réquisitoire de l'accusé contre le système judiciaire, le juge Bélanger

a déclaré Vallières coupable de deux outrages au tribunal et l'a condamné à six mois d'emprisonnement.

Immédiatement après ces deux condamnations, le juge a porté contre Vallières une troisième accusation d'outrage dont Vallières sera invité à se disculper ce matin, pour les mots qu'il venait de prononcer contre la justice au Québec et contre le juge.

Vallières venait de déclarer qu'il n'avait pas l'intention de retirer les accusations de partialité et de collusion entre le juge et la Couronne, qu'il avait lancées la veille, et que la seule justification qu'il avait à présenter, "c'est qu'il en avait soupé des manigances de la

Voir page 2: Vallières

LONDRES (PC) — Le premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, M. Gerald Regan, est arrivé hier à Londres pour une visite de cinq jours, et des rumeurs veulent qu'il soit à la recherche de capitaux britanniques pour aider à la mise en oeuvre du projet si longtemps envisagé d'une entreprise marémotrice de la Baie de Fundy.

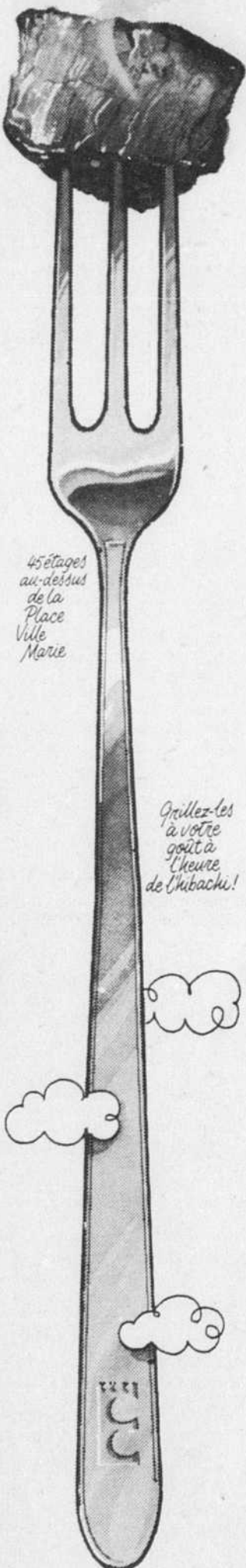
M. Regan qui est accompagné du ministre du commerce, M. Ralph Fiske, a déclaré qu'il n'a aucun engagement précis à Londres, et que le principal but de son voyage est en France où il est attendu la semaine prochaine pour visiter l'unique entreprise marémotrice au monde en état de fonctionnement, celle de la rivière Rance en Bretagne.

EUROPE ORIENTALE ET GRÈCE

Prague - Belgrade - Sofia
la Grèce et ses îles (Croisière),
Istanbul

Voyage en groupe,
accompagné de Montréal
Départ le 12 juillet
Retour le 2 août
OLYMPIC
Prix: \$995.00 Ca.

Centres de Voyages Panex inc.
Place Bonaventure
Tél.: 878-4691

suites
de la première
pageLes plus
petits
biftecks
en ville!

Altitude
737

Entre 5 heures et 7 heures, venez prendre l'apéritif et griller quelques petits cubes de steak pour vous ouvrir l'appétit. Vous disposez d'un mini-hibachi à votre table... n'est-ce pas un hors-d'œuvre à la hauteur! Profitez en même temps d'une vue splendide sur toute la ville et prenez les choses de haut! L'ascenseur d'Altitude 737 est situé dans le hall principal de l'édifice de la Banque Royale, Place Ville-Marie. Montez nous voir dès ce soir!
Réservations: 861-3511

Administré par le Reine Elizabeth

L'OPPOSITION

à une nouvelle régie gouvernementale, le chef du gouvernement y voit l'avantage de permettre le développement parallèle des secteurs minier et forestier. Le Parti libéral célébrera vendredi soir, au Colisée de Québec, l'anniversaire de l'accession au pouvoir. Tout indique que le premier ministre Bourassa profitera de cette manifestation d'envergure pour dévoiler les détails du projet de développement de la Baie James et fournir ainsi une dose de vitalité nouvelle aux militants libéraux.

TRUDEAU

point de vue du gouvernement lorsqu'il affirmait que ce domaine était de compétence provinciale et que le gouvernement soumettrait un projet de loi sur la réglementation de la cablodiffusion. Ce projet de MM. Bourassa et L'Allier a reçu hier l'appui de la Fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec. Le président de la Fédération des SSJB, M. Gilles Noisieux, dans une lettre qu'il a fait parvenir à M. L'Allier, lui écrit: "Le ministre des communications et le gouvernement du Québec peuvent certes compter sur l'appui actif de notre mouvement, à condition que cette question ne serve pas de prétexte à une vaine querelle verbale, mais que ce champ de juridiction soit effectivement occupé par le Québec, comme c'est son droit et sa responsabilité".

VALLIÈRES

supposée justice". L'accusé a soutenu que "le présumé outrage provient d'une provocation inutile de la part du tribunal, à savoir le refus d'ajourner pour cause de maladie, qui fait suite à des centaines d'autres provocations depuis mon arrestation en septembre 1966". "J'ai fait plus de quatre années de prison commune pour rien, j'ai dû faire

deux grèves de la faim pour subir un procès que j'attendais depuis deux ans en prison, les fascistes Choquette et Turner inventent de nouvelles accusations sur mesure contre moi pour justifier leur attitude pendant la crise, et maintenant l'on s'étonne que je riposte, que je crie mon écoeurement", a lancé Vallières.

"Pendant toutes ces années de prison, je n'ai pas encore vu une cour de justice; je n'ai vu que des cours de la répression et de l'obscurantisme; je n'ai vu que des juges et des procureurs de la Couronne nommés par faveur politique", a continué l'accusé.

"Et, quant à vous, je crois sincèrement que vous avez été désigné pour accomplir une sale besogne et jusqu'à maintenant vous vous êtes révélés à la hauteur de cette tâche", a conclu Vallières.

Ces paroles lui ont valu une troisième accusation pour outrage au tribunal. Le juge Bélanger a ajouté qu'il en aura autant qu'il en commettra.

Vallières comparaitra ce matin devant le juge Bélanger pour répondre de cette nouvelle accusation. A la suite de cette comparution, on doit procéder au choix des douze jurés qui seront appelés à juger Vallières, Gagnon et Larue-Langlois pour une accusation de conspiration séditionnelle. Cette nouvelle accusation a été portée à la suite de l'annulation d'une accusation identique par le juge Ouimet, en février dernier.

ANGLOPHONES

qu'ici, le point de "no return" est passé.

Après avoir raconté qu'un attentat à la bombe avait été perpétré à sa demeure de Westmount, Mme Peter Bronfman a loué la conduite des gouvernants et de l'armée lors de la crise d'octobre. Dans son mémoire, elle recommande l'inclusion d'une loi sur l'ordre public dans la nouvelle constitution.

Un néo-canadien, qui recevra sa citoyenneté canadienne dans 10 jours, M. Gulpa, a recommandé la convocation d'une assemblée constituante pour débattre la question de la constitution.

Un professeur au département de mathématiques de l'Université du Québec à Montréal, M. Guy W. Richard, a recommandé que le Canada se débarrasse des symboles britanniques sur la monnaie, le blason et les timbres.

Parmi les quelque 150 personnes assistant à l'audience, se trouvaient une cinquantaine d'étudiants anglophones de la polyvalente de Chamblay. A l'exception de celui de M. Richard, tous les mémoires furent présentés en anglais dont on se servit également la majeure partie du temps durant la période de question et de discussion.

"Nègres blancs" aux É.-U.

WASHINGTON (d'après CP) — Le livre "Nègres blancs d'Amérique" du journaliste montréalais Pierre Vallières, vient d'être porté avec force à l'attention du public américain alors que deux des plus importants quotidiens des États-Unis, le New York Times et le Washington Post en ont fait des comptes rendus élaborés et bienveillants.

Ce livre qui a été écrit en prison par M. Pierre Vallières et qui porte comme second titre "Autobiographie précoce d'un terroriste québécois", vient d'être publié en français à Montréal et en anglais à Toronto. L'édition québécoise de ce livre a valu une accusation de sédition à son auteur.

Christopher Lehmann-Haupt, journaliste au New York Times, écrit que ce livre

doit avoir sa place aux côtés des écrits révolutionnaires de Malcolm X, Eldridge Cleaver, Franz Fanon, Che Guevara et Régis Debray. Il par le de "Nègres blancs d'Amérique" comme d'un éloquent document révolutionnaire qui doit dissiper, une fois pour toutes, les idées que les Américains se font sur le Canada.

Pour sa part, Harding Lemay, dans le Washington Post, parle d'un cri de vengeance que seuls les suffragants ou les corrompus peuvent ignorer et souligne qu'après trois cents ans de misère, d'exploitation économique et d'humiliation sociale, les Québécois font maintenant vœu de se venger des opportunistes francophones et anglophones.

Hull, "un nouveau Labrador"?

OTTAWA (PC) — La Société nationale des Québécois de l'Outaouais, autrefois la Société Saint-Jean-Baptiste de l'Outaouais-Nord, soutient que le gouvernement fédéral est en train de faire de la ville de Hull "un nouveau Labrador".

Dans un document de 10 pages, rendu public à Ottawa, la SNQO affirme que Hull est "une ville anormale et malade".

Selon le document, les 10 pour cent de la population sont composés d'assistés sociaux, 50 pour cent de la population de l'île de Hull (environ 12,500 personnes) vivent dans des logements qui ne répondent pas à leurs besoins, les Hulllois dépensent chaque année environ \$8,000,000 en Ontario, en transfert d'assurance-hospitalisation et, enfin, 12 pour cent de la population active sont en chômage.

L'organisme, devant cet état de fait, s'en prend surtout à la commission de la capitale nationale, société de la couronne détenant des pouvoirs d'aménage-

L'ASPECT ÉCONOMIQUE

Suite de la page 5

Les avantages apportés par une nouvelle autoroute sont nombreux. Ils diminuent d'abord la consommation de carburant pour les particuliers en même temps qu'ils réduisent considérablement la pollution atmosphérique. Selon une étude du Département du transport américain, sur une autoroute, une automobile libère au mille 0.11 livre de monoxyde de carbone tandis que la même voiture qui parcourt un mille dans les rues locales libère 0.42 livre de monoxyde de carbone, notamment à cause de sa vitesse réduite, des nombreux arrêts dus aux feux de signalisation et aux embouteillages.

Une autoroute diminue en outre les dépenses d'exploitation des véhicules (consommation d'huile, usure du matériel et surtout des pneus). Le gain de temps pour toutes les industries de service devrait être converti en valeur monétaire: à dix dollars l'heure du réparateur de télévision, les embouteillages risquent de coûter de plus en plus cher au client. Enfin, on peut quantifier la réduction des accidents et de la fatigue des individus utilisant une voie rapide par rapport à ceux qui circulent sur une route traditionnelle.

Selon une étude de rentabilité sur l'autoroute de Liesse entreprise par Philippe Ewart, Tremblay et associés, les bénéfices annuels réalisés par la collectivité passeraient de \$7.44 millions en 1975 à \$18.93 millions en 1985.

Il ne s'agit là que de bénéfices immédiats réalisés par les usagers de la voie rapide. Les riverains de l'autoroute urbaine y trouvent eux-mêmes leur compte. On a ainsi remarqué que la valeur du sol, en bordure de l'autoroute Décarie, a été multipliée par six.

Une étude entreprise aux États-Unis et citée par Ewart, Tremblay et Associés est à ce sujet fort concluante. En Georgie, des terrains vacants qui se vendaient de \$100 à \$400 l'acre, ont trouvé acquéreur, après construction d'une voie rapide, à des prix allant de 1,200 à 1,400 dollars.

Dans Westchester, New York, la perception des taxes sur une période de 22 ans a montré que les propriétés, à l'intérieur de la zone du "Bronx River Parkway", ont rapporté en taxes 22 millions de dollars de plus que l'apport normal, soit à peu près la valeur entière du coût de la route. Le long de la voie périphérique de Boston, la valeur des propriétés a augmenté de 700%.

M. Philippe Angers, récemment diplômé de l'École Polytechnique, a demandé aux membres du comité parlementaire s'ils s'inquiétaient du manque de participation de la part des francophones.

Le député de Lapointe, M. G. Marceau, s'en est déclaré très déçu tandis que le député de Matane, M. Pierre De Bané, a affirmé qu'il partageait l'inquiétude de M. Angers. "Nous devons, a-t-il dit, être très inquiets. Tout un groupe a décroché de la discussion des questions constitutionnelles."

Était-ce de l'inquiétude, de la fatigue ou simplement de l'ennui? Toujours est-il qu'à la fin de l'audience il n'y avait plus qu'une cinquantaine de personnes dans la salle. L'assiduité n'était pas plus à l'honneur à la table du comité où l'on ne comptait plus que neuf membres.

CINÉMA

MM. Bourassa, Choquette et Cloutier pour affirmer son opposition à toute forme de censure pour les adultes, qu'elle soit politique, littéraire ou cinématographique.

Quant au Syndicat des écrivains, son président provisoire, M. Claude Jasmin, écrit: "S'il faut par tous les moyens informer et politiser les cinéphiles, il faut éviter que ce soit l'autorité judiciaire ou policière qui décide de la programmation des salles de cinéma au Québec".

"Si, ajoute M. Jasmin, les films "Après ski" et "Pile ou face" sont de vulgaires moyens ou produits pour aliéner les consommateurs et que l'on juge de les retirer du marché, il faudrait dresser une liste de vingt, cent, mille autres moyens vantés tous les jours par la publicité commerciale."

Le ministre Cloutier a déclaré cependant hier qu'il avait à plusieurs reprises demandé au Bureau de surveillance d'exercer sa vigilance sur la publicité et le classement des films. Le ministre a fait valoir que la publicité s'adressait à toute la population mais que nul n'était obligé d'aller voir tel ou tel film.

LA POLICE

nier ou de confirmer que le matériel suspect appartenait à la RCMP.

Mais lundi soir, parlant à Montréal, le ministre fédéral a déclaré que la police doit utiliser toutes les méthodes modernes pour combattre le crime, y compris l'appareillage électronique.

C'est probablement cet aveu qui a incité M. Choquette à en faire autant. Mais l'on s'en doutait bien un peu que "les forces policières emploient ces méthodes d'enquête".

CRTC

Suite de la page 3

Depuis cette époque, en effet, Vidéotron présente régulièrement, à ses 10,000 abonnés de Beaulieu, sur son canal de télévision communautaire, les séances du conseil municipal de l'endroit. Le résultat en a été étudié, par un conseiller municipal qui est également aspirant-sociologue, M. Jean Godin. Ce dernier a même fait des sondages, et en livre les premiers résultats, extraordinaires: 70% des 10,000 abonnés suivent les séances du conseil, alors que celles-ci n'attiraient antérieurement que deux ou trois personnes, parfois. On a même installé le téléphone sur la table du conseil, et autorisé les téléspectateurs à interroger le maire et les conseillers par ce moyen. L'installation remonte à moins de deux mois, mais les résultats sont prometteurs: à la première séance, 7 appels; à la deuxième, 9. (On ne télévisait qu'une séance sur deux). En d'autres domaines, la télé communautaire de Beaulieu s'est révélée un service public précieux et fort utilisé, notamment au cours de la grande tempête de neige du mois de mars.

Le CRTC entendra plusieurs autres communications au cours de la journée. Certaines d'entre elles ne font que développer les arguments principaux offerts le jour précédent par les grandes associations de cablodiffuseurs et de radio-diffuseurs. Une autre, celle du réseau privé CTV, donne à croire que les radio-diffuseurs ne sont pas tous également favorables à l'installation d'émetteurs UHF satellites comme moyen d'intégration.

Aujourd'hui, c'est sans doute de téléphone qu'il sera principalement question: on entendra l'Association des sociétés de téléphone du Canada, dont les cablodiffuseurs contestent vivement le comportement de monopole dans le domaine de l'installation.

Quant au développement industriel, il ne devrait plus être nécessaire de démontrer tout ce que l'autoroute est-ouest peut apporter à l'est de la ville, après les spectaculaires développements constatés dans l'ouest. Ce n'est sans doute pas par hasard que General Motors, Avon, Pascal, etc. se sont installés le long de la Transcanadienne. Sur la route circulaire de Boston le nombre d'industries est passé de 39 construites et 14 en construction en 1955 à 227 industries et \$175 millions en construction domiciliaire en 1958.

L'effet multiplicateur

L'effet multiplicateur de l'installation d'une voie rapide Est-Ouest dans la partie méridionale de l'île de Montréal est déjà prévisible au regard de tous les projets d'investissement, en partie figés par les incertitudes qui planaient encore hier sur l'urbanisation du centre-ville. Toutes les études entreprises par des organismes publics et privés laissent prévoir un double mouvement: l'industrie manufacturière va de plus en plus émigrer vers la périphérie tandis que les centres de décision vont se concentrer au coeur même de la ville.

Le secteur tertiaire envahit déjà le sud de l'île. Les transports collectifs peuvent assurer une certaine mobilité de la main-d'œuvre, et encore ont-ils eux-mêmes leurs propres limites. Mais par quel autre moyen que les autoroutes peut-on accélérer la circulation des marchandises à l'intérieur même de l'île? Une économie de services ne peut réaliser tout son potentiel de production si on ne lui offre pas, d'abord, des moyens de communication rapides et efficaces.

Documentation:

- "Le marché des transports", par Jean-Noël Chaput, Jean Fréault et Jacques Pellegrin. Éditions du Seuil, Paris, 1970.
- "L'autoroute Est-Ouest à Montréal" par Bernard Lamarre, ingénieur conseil, Montréal, 1971.
- "Autoroute de Liesse, étude de rentabilité" par Philippe Ewart, Tremblay et Associés, Montréal, 1970.
- "Rive sud: assignation du trafic sur le réseau routier" par Philippe Ewart, Tremblay et Associés, Montréal, 1965.
- "Journal des Débats" Vol. II — No. 21. Séance du mercredi 31 mars 1971 de l'Assemblée Nationale.

carnet d'un censeur

Pour BAIE DE JAMES

Plus les jours passent, plus je constate l'ignorance et, bien sûr, l'incompétence des gens qui, fonctionnaires ou conseillers stipendiés du gouvernement du Québec, prétendent pouvoir jouer, dans une section ou une autre du domaine linguistique, un rôle d'éducateur. Certains d'entre eux manquent même d'innocence intellectuelle. C'est flagrant dans le cas du secrétaire de la Commission (curieusement dite) de géographie du gouvernement du Québec (étant donné qu'elle n'est qu'un accessoire du ministère des Terres et Forêts), M. Jean Poirier.

Dans la lettre de ce dernier que LE DEVOIR a publiée le 18 du mois courant contre mon opinion pour BAIE DE JAMES, celui-ci cite comme témoin à décharge le président de la Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec, M. Henri Dorion. Non seulement le texte qu'il cite de M. Dorion ne

se rapporte nullement aux passages marins, mais ce cartographe a collaboré à l'ATLAS DU MONDE CONTEMPORAIN de P. Gourou, F. Grenier et L.-E. Hamelin (Éditions Hachette et du Renouveau Pédagogique) où l'on se sert de l'expression BAIE DE JAMES.

Insistons sur le fait que baie de James est aussi la seule désignation utilisée par l'excellent ATLAS CANADIEN de Larousse qui vient de paraître.

[Baie James] est à proscrire. Étant donné l'importance que cette masse d'eau prend dans l'actualité, que journalistes et speakers me permettent de les supplier de ne plus jamais dire, quel que soit le point de vue de M. Poirier et de sa commission, que BAIE DE JAMES. Il est infiniment regrettable qu'il faille lutter ainsi contre l'État.

Gérard DAGENAIS

L'Opposition s'insurge contre le
mauvais français d'un projet de loi

QUEBEC (par G. L.) — La majorité ministérielle libérale a repoussé hier une motion de l'Union nationale qui visait à déferer le projet de loi (bill 5) modifiant la loi du ministère du revenu à l'Office de la langue française pour que le texte soit rédigé en français correct et ne soit pas un calque des lois fédérales.

Le Ralliement créditiste et le Parti québécois ont voté en faveur de la motion présentée par MM. Rémi Paul et Jean-Noël Tremblay, qui fut démise par un vote de 52 à 25. C'est donc dire qu'hier, jour de reprise des travaux parlementaires, plusieurs députés étaient absents.

Par contre, l'adoption du principe du "bill", en deuxième lecture, s'est faite par un vote de 72 à 10, seuls les créditistes s'y opposant.

A l'appui de sa motion, le leader parlementaire de l'Union nationale, M. Rémi Paul, s'est insurgé contre le fait que le projet de loi à l'étude se réfère, sans en transcrire le texte, à un article d'une loi fédérale, "comme s'il faisait partie intégrante de chacune des lois de revenu". Il a demandé qu'un texte complet de cet article soit rédigé sous la responsabilité de l'Office de la langue fran-

çaise, conseillé par les avocats du gouvernement.

Le député UN de Maskinongé a soutenu que le gouvernement manque de prudence, pour ne pas dire de courage, en se référant tout simplement à un texte de loi fédérale, "sans doute par complaisance, par manque d'échine parce qu'il ne veut pas déplaire à ses petits cousins ou ses maîtres d'Ottawa", dit-il.

A cela, le leader du gouvernement, M. Gérard-D. Lévesque, a répondu que la loi vise à protéger le contribuable québécois, et que c'est pour éviter des conflits d'interprétation que le texte québécois se réfère à la loi fédérale de l'impôt sur le revenu. Le ministre des finances, M. Raymond Garneau, a fait valoir de son côté que l'Union nationale a agi de la même façon lorsqu'elle était au pouvoir, et que la concordance des deux lois sur certains points a été recommandée par la commission Bélanger.

Selon son parrain, M. Gerald Harvey, le "bill" numéro 5 et les huit autres qui suivent sur des points particuliers visent à rendre la perception des impôts et des taxes plus efficace et plus économique, et à combattre l'évasion fiscale.

Les cegeps pourront exiger
une réinscription
au cours de la session

par Gilles Provost

QUEBEC — Les cegeps peuvent dorénavant exiger une réinscription de tous leurs étudiants au milieu d'une session si le comité exécutif de l'institution estime que des raisons graves l'exigent. Telle est la grande innovation contenue dans les règlements généraux concernant l'inscription dans les cegeps qui ont été adoptés le 7 avril dernier par le conseil des ministres.

L'arrêté en conseil qui donne force de loi à des règlements de la direction générale de l'enseignement collégial en y ajoutant la précision en question a été publié dans la Gazette officielle du 24 avril dernier et porte le numéro 1331.

Le directeur de l'enseignement collégial, M. Claude Beauregard, a expliqué hier au Devoir que cette addition aux règlements existants permettrait de faire le point après une situation confuse et de connaître exactement les effectifs étudiants qui demeurent au collège.

Ce nouveau règlement permettra aussi, a-t-il souligné, d'éviter à l'avenir

les contestations qu'a soulevées la décision des autorités du cegep du Vieux-Montréal qui ont exigé une réinscription, il y a quelques mois. "A l'avenir, des décisions similaires éventuelles apparaîtront moins odieuses parce qu'elles auront été prévues dans les règlements", a-t-il déclaré.

Pressé de questions, M. Beauregard a admis que les autorités pourraient profiter de cette réinscription exceptionnelle pour ne pas réaccepter des étudiants qui auraient manqué un nombre trop considérable d'examen ou qui "ne se seraient pas conformés au règlement du collège". "Dans ce dernier cas, a d'ailleurs précisé M. Beauregard, les autorités peuvent déjà expulser un étudiant sans recourir à une réinscription générale."

"Quoi qu'il en soit, a-t-il conclu, ce règlement n'a nullement été rédigé dans le but de permettre aux directions des collèges de se débarrasser des étudiants indésirables."

La Cour suprême donne raison
à un patient contre son médecin

OTTAWA (PC) — La Cour suprême du Canada a maintenu hier l'accusation de négligence formulée contre le Dr Gaston Marcotte, du Cap-de-la-Madeleine, pour un accident survenu en 1960.

Les cinq juges ont maintenu une sentence promulguée par une cour inférieure qui réclamait au médecin une somme de \$41,566 pour dommages, dans une poursuite, intentée par M. Donald McCormick, du Cap-de-la-Madeleine, à la suite d'un accident d'automobile survenu en 1960.

Leur décision renverse un jugement unanime de la Cour d'appel du Québec.

Le juge D. C. Abbott, qui a rédigé le jugement unanime de la Cour suprême, s'est dit d'accord avec M. McCormick, qui avait subi une fracture de la cuisse lors d'une collision de deux voitures et affirmait ne pas avoir reçu les soins médicaux appropriés.

M. McCormick, âgé de 29 ans au moment de l'accident, avait été transporté à l'hôpital Cloutier du Cap-de-la-Madeleine, et confié aux soins du Dr Marcotte, médecin résident à l'hôpital.

Le patient avait réclamé un spécialiste, qui avait recommandé la pose d'une cheville. Au lieu d'obéir à cette recommandation, le Dr Marcotte avait utilisé des vis et une plaque de métal, puis avait moulé la jambe dans un plâtre.

Un abcès s'était par la suite formé dans le membre blessé et des radiographies avaient indiqué le relâchement de certaines vis.

Le Dr Marcotte a procédé à la pose d'un second plâtre.

Le patient a alors décidé de changer de médecin et a dû finalement suivre des traitements à Montréal.

"Il était complètement invalide pendant une période de 19 mois et il est prouvé qu'il sera toujours partiellement

invalide à 27.5%", a précisé le jugement de la Cour.

La haute cour a ajouté que le Dr Marcotte ne pouvait alléguer, en guise de défense, son incapacité personnelle à procéder à ce genre d'intervention chirurgicale, telle que recommandée par le spécialiste.

"Le médecin doit posséder et utiliser le degré normal de connaissance et d'habileté que possèdent habituellement les praticiens de régions semblables pour des cas semblables."

Pourquoi travaillent-elles?

WASHINGTON (PA) — Les femmes, pour la plupart, abandonneraient-elles un emploi pour rester à la maison, si elles n'étaient pas obligées de gagner de l'argent?

La réponse est négative d'après une étude menée par le secrétaire du travail aux États-Unis.

Les femmes salariées a-t-il ajouté, continueraient leur travail, même en ayant assez d'argent pour vivre confortablement, indique le rapport.

On a également comparé l'attitude des femmes de race blanche et de race noire devant le travail.

Ainsi, par exemple, "les Noires ont tendance à favoriser davantage le travail pour les mères de famille", souligne-t-on dans le document.

L'étude a été effectuée durant cinq ans à travers le pays, auprès de quelque 5,000 femmes âgées de 30 à 44 ans, par des représentants de l'université de l'Ohio, sous les auspices du bureau de la main-d'œuvre au Secrétariat du travail.

CRTC, jour II: En Alberta, le câble est albertain

par Gilles Constantineau

Le gouvernement de l'Alberta a en mains toute son industrie du téléphone (à l'exception de quelques petites entreprises privées, semble-t-il), qu'il exploite par l'entremise de la société "Alberta Government Telephones". Le Téléphone de l'Alberta a mis au point, à son tour, un réseau provincial de communications par micro-ondes et a commencé d'offrir et de dispenser ses services de communication et d'installateur technique aux entreprises de câblodiffusion albertaines, auxquelles il a également appliqué un certain nombre de "règlements provisoires" en

attendant que les autorités fédérales comblent, ce qu'elles sont invitées à faire "dans les plus brefs délais". "L'absence d'une politique ferme et bien définie dans les domaines du câble de télévision et de la télécommunication".

Le CRTC, dont c'est la deuxième journée d'audiences à Montréal, est toute attention. Ce n'est pas exactement des propositions que le gouvernement albertain vient faire au Conseil, en prévision de l'intégration de la câblodiffusion dans le monde national de la radiodiffusion; il vient plutôt se don-

ner en exemple, par la voix de son ministre du Téléphone, M. Raymond Reinson.

S'il évoque l'absence d'une politique définie envers les câbles et autres services de télécommunications, celle-ci ne paraît pourtant pas le gêner beaucoup: il a, dit-il, confié la réglementation des services de télécommunications à sa propre Régie des services publics. Pour lui, la câblodiffusion se trouve automatiquement intégrée à ses réseaux qui desservent aussi la radio et la télévision; au point, d'ailleurs, que le Téléphone de l'Alberta a prévu

la nécessité d'accroître la portée de ses services aux fins de la câblodiffusion à deux voies, de la télévision éducative, du vidéophone, de la consultation de banques de données et de divers autres genres de terminaux à domicile.

Pour le reste, le Téléphone de l'Alberta se déclare totalement d'accord avec tous les principes soutenus par la grande société des entreprises de téléphone du pays, l'Association des sociétés de téléphone du Canada. Cette dernière devait être entendue dans le cours de la journée, mais le train plutôt lent des audiences a fait remettre la

présentation de sa communication à aujourd'hui. Son principe primordial: ne pas confondre le médium et le message, ne pas permettre à tout le monde, en particulier aux câblodiffuseurs, d'envahir le champ spécialisé des communicateurs et des installateurs.

(A la table des membres du Conseil, tout aussi attentif que ses nouveaux collègues, l'éditeur montréalais Jacques Hébert dont la présence ne manque pas de piquer la curiosité générale. Le président du CRTC, M. Pierre Juneau, explique que M. Hébert a été nommé membre du Conseil et qu'il y remplace

un démissionnaire, M. Pierre Danseur. Il s'est engagé à ne plus collaborer à la production de diverses émissions radio et télé à Radio-Canada et ailleurs, comme il le faisait couramment depuis une dizaine d'années.)

Tout aussi importante en un sens bien que comportant moins d'implications immédiates, la communication suivante, celle de la société Videotron (qui exploite des installations, à Gatineau, Pointe-Gatineau, Mont-Laurier et Beloeil), fait état d'une expérience fascinante qui se déroule à Beloeil depuis l'été dernier.

Suite à la page 2

Le président de la FTQ

La hausse de salaire des députés est un "scandale"

"Cette hausse du salaire des députés est un scandale, si on la compare à l'augmentation de 41 cents par mois que le même gouvernement Trudeau accordait il y a quelques mois aux vieillards qui reçoivent une pension de l'Etat fédéral."

C'est ainsi que le président de la FTQ, M. Louis Laberge, a stigmatisé hier la décision du premier ministre, M. Pierre-Elliott Trudeau, de porter à \$18,000 le traitement annuel imposable des députés, ce qui représente une hausse de 50%.

M. Laberge, qui s'est défendu de "jouer aux pures", a qualifié le geste d'"indécence outragée", puisqu'il ne tient pas compte de la politique générale des salaires et des revenus que M. Trudeau "a décidé d'imposer à tous les autres citoyens".

Le président de la FTQ a observé qu'ainsi, les travailleurs, dont on veut limiter les augmentations à 6%, et "les centaines de milliers de chômeurs" subissent seuls le fardeau d'une politique anti-inflationniste ou prétendue telle

conçue par le gouvernement fédéral.

La réaction de M. Laberge est la plus violente qui ait été exprimée publiquement depuis l'annonce du projet.

A Ottawa, un porte-parole des Travailleurs unis des transports s'est montré plus compréhensif. M. James Callaway en effet, après avoir concédé que les militants syndicaux ne manqueraient pas d'utiliser ce précédent pour négocier des salaires élevés, a toutefois noté que les "radicaux" ont généralement peu d'influence sur les autres syndiqués.

M. Callaway répondait aux questions des délégués au cours d'un congrès sur les transports. Selon le porte-parole, les responsables du syndicat, qui représentent 20 000 travailleurs du rail, recevront maintenant une infinité d'appels téléphoniques leur recommandant une attitude dure dans les négociations en cours avec les employeurs.

Au parlement fédéral, M. John Diefenbaker est intervenu à son tour hier pour déclarer "injustifiée" toute augmentation du salaire des députés et des hauts fonctionnaires alors que le pays connaît un taux élevé de chômage.

L'ancien premier ministre a rappelé qu'il s'était déjà opposé aux augmentations de 1963 et qu'il avait, pour le démontrer, renvoyé alors \$13,000 au gouvernement fédéral.

A 9h30, M. William Tetley, ministre québécois des institutions financières, des compagnies et des coopératives inaugure le congrès annuel de l'Association des consommateurs du Canada, section Québec, au Centre Marial Montfortain, 5875 est, rue Sherbrooke, Montréal.

A 12h15, séance d'information de la Fondation Emile-Girardin à la Maison des Arts La Sauvegarde, 160 est, rue Notre-Dame.

A 12h30, au Club Saint-Denis, réunion hebdomadaire du Club Kiwanis-Outremont inc. Le conférencier est M. Christian Van Houtte, conseiller en relations ouvrières de l'Association de la construction de Montréal.

A 12h30, conférence de presse organisée à l'occasion de la présentation des résultats du Symposium sur la microbiologie qui se termine aujourd'hui. La conférence se déroulera à la salle d'expositions de l'Institut de microbiologie et d'hygiène (salle H-104 A), au 531 Boulevard des Prairies, Laval-des-Rapides, Ville Laval.

A 12h30, M. Marcel Masse sera le conférencier d'honneur à la réunion des membres du Club Saint-Laurent-Kiwanis de Montréal, au salon Or de l'hôtel Ritz Carlton. Son discours portera sur l'économie au Québec.

A 12h30, M. Robert Stanfield, chef de l'Opposition au parlement fédéral, sera l'invité principal à un dîner-causerie donné par l'Advertising and Sales Club de Montréal, à l'hôtel Reine-Elizabeth. Une conférence de presse donnée par M. Stanfield suivra à 14h00.

A 14h30, M. Philippe Garigue, doyen de la Faculté des sciences sociales de l'université de Montréal, parle du nouveau régime de la santé et ses implications sociales, ceci face aux implications du rapport Castonguay-Nepveu, à l'occasion du congrès de la Fédération des syndicats professionnels d'informaticiens du Québec (SPIQ). Cet exposé précédera par ailleurs la conférence de presse qui doit avoir lieu à 15h30. Le tout se déroulera au Motel des Laurentides à Québec.

De 17h00 à 19h00, lancement aux Editions du Jour d'un ouvrage de Gustave Lan-tôt intitulé "L'administration de la Nouvelle France". Adresse: 1651 rue Saint-Denis, Montréal.

A 17h00, 149ème réunion annuelle du Montreal General Hospital à l'amphithéâtre de l'hôpital. Les principaux administrateurs seront présents à cette réunion.

A 18h00, M. Robert Bourassa, premier ministre du Québec, est le conférencier au dîner annuel de la Presse canadienne, à l'hôtel Royal York de Toronto.

A 19h30, réunion générale des membres de l'Association des constructeurs d'habitations du Montréal métropolitain au Motel-Hôtel Le Viscomte, 1313 boulevard des Laurentides, Vimont, Ville de Laval.

A 20h00, grande partie de carte organisée par l'Association des parents catholiques du Québec, section de Montréal, au sous-sol de l'église Saint-Stanislas, 1370 est, boulevard Saint-Joseph. Entrée: \$1.50.

A 20h30, spectacle à grand déploiement organisé par le Parti québécois du comté de LaFontaine à l'Aréna Roussin de Pointe-aux-Trembles. Le spectacle mettra en vedette des Grands de la chanson québécoise tels Jacques Michel, Raymond Lévesque, Pierre Letourneau, Danielle Oderra, Mireille Lachance et Serge Laprade. Seront aussi présentes plusieurs hautes personnalités du PQ.

A 20h30, rencontre des membres de la Société historique de Montréal (SHM) à l'Institut d'Histoire de l'Amérique française, ancienne demeure de feu le chanoine Lionel Groulx. Mme Juliette Rémy, nièce et collaboratrice du grand historien québécois recevra les membres.

Manuel Teixeira, candidat à la direction de l'UN

Un Québécois d'origine portugaise, M. Manuel Teixeira, a annoncé, hier, qu'il serait candidat à la direction de l'Union nationale.

M. Teixeira, qui est membre de l'Union nationale depuis 1960, estime que ce parti a fait plus que tout autre au Québec pour valoriser notamment le statut de l'immigrant.

Le programme de ce nouveau candidat, intitulé "Défi québécois" préconise un fédéralisme décentralisé par lequel le

Québec remettrait à Ottawa une partie de ses pouvoirs souverains mais aurait la "sauvegarde du pouvoir absolu ou même dictatorial".

Pour ce candidat, dont le nom s'ajoute à ceux de Mario Beaulieu, Marcel Masse, Gabriel Loubier, André Léveillé, Claude Longtin et Pierre Sévigny, la séparation du Québec ne peut qu'aboutir à un désastre sanglant.

Le congrès de leadership de l'UN aura lieu le 19 juin à Québec.

aujourd'hui

Le solliciteur général du Québec, M. Roy Fournier, représente le gouvernement québécois au Symposium 1971 du Centre international de criminologie comparée qui se tient à Versailles (France) du 28 avril au 1er mai. Seront aussi présents à ce symposium plusieurs criminologues professionnels du Québec dont M. Denis Szabo, directeur du Centre international de criminologie comparée.

M. Gérard D. Lévesque, ministre de l'industrie et du commerce, préside les séances d'étude de la journée du Québec au 22ème congrès mondial de la Fédération internationale des professions immobilières, qui a lieu à l'hôtel Reine-Elizabeth à Montréal.

Au printemps l'eau dégoutte...
Faites installer les
GOUTTIÈRES HO-DO
Galvanisé • Cuivre • Aluminium
Emaille
ESTIMATION GRATUITE
MONTREAL 322-4160
QUEBEC 872-9244
HULL 776-2149
OTTAWA 822-2549
PRIMEAU METAL INC.

ASSURANCE-MOTO
467-9311
861-5395

MONSIEUR JEAN
Maître-coiffeur de réputation
Bien connu avec
ÉMILE DU WINDSOR
annonce ses services au
LE CHÂTEAU CHAMPLAIN
Sur rendez-vous **861-4040**
Haute Coiffure Messieurs
Salon Emile
PLACE DU CANADA, MONTRÉAL

Le Point du Jour
avec Jean Lévesque
demain, 29 avril
13 h 00 / 14 h 00
invité
Me ANDRÉ OUELLET
Secrétaire parlementaire aux
Affaires extérieures dans le
gouvernement Trudeau.
CKAC 73

CARAVANING ET CAMPING POUR TOUS
par JEAN-PAUL DENIS
• Un guide complet pour celui que passionne le camping, le caravanning, le canotage, le camping d'hiver.
• Une mine de renseignements utiles
• De l'équipement à la cuisine en plein air.
En vente partout à \$3.00 - Distribué par le Service des Messageries des Editions du Jour, 1651, Saint-Denis, Montréal 129 - Tél.: 849-8328. (si la ligne est occupée: 849-2228)
EDITIONS DU JOUR
Président et directeur général Jacques Hébert

éditorial

La responsabilité du législateur dans l'affaire de Fabre

Un avocat qui a suivi de près les procédures judiciaires dans l'affaire de Fabre me signale son étonnement devant ma réaction à la suite du jugement Gold-Laurier-Filion.

Les juges, me dit cet avocat, doivent se prononcer non sur des hypothèses, mais sur la preuve faite devant eux. Or, la preuve faite par les procureurs de la pétitionnaire qui contestait l'élection de M. Gilles Houde ne permettait pas de conclure que le résultat du scrutin aurait été différent en l'absence des irrégularités portées à l'attention du tribunal. Quant à l'interprétation que la Cour a donnée des articles 411 et 432 de la loi électorale, elle est conforme, souligne mon interlocuteur, aux meilleures indications de la jurisprudence.

Ce juriste considère que les nombreuses précautions prises par le législateur en vue d'assurer l'honnêteté de l'élection créent, au départ, une présomption très forte en faveur de la validité du résultat. Une contestation d'élection devient, dans ce contexte, un acte très grave. Il importe en conséquence — c'est toujours mon interlocuteur qui parle — que ceux qui prennent l'initiative de la contestation assument aussi le poids de la preuve.

Je voudrais pouvoir adhérer à cette conclusion. Je le ferais d'autant plus volontiers qu'elle émane d'un esprit juridique averti. La réticence que j'exprimais hier sur le fond du problème demeure toutefois intacte, et ce pour trois raisons différentes.

D'abord, les contestations engagées dans l'affaire d'Ahuntsic ont montré hors de tout doute le caractère pratiquement inhumain du fardeau que le système actuel impose à un requérant en contestation. Devant l'énormité des exigences auxquelles ils devaient satisfaire, les procureurs de la requérante dans l'affaire de Fabre demandèrent que soit ramenée à des normes plus simples la méthode d'accumulation de la preuve. Les assoupissements demandés leur furent refusés. La décision du tribunal entraînait, en l'occurrence, des conséquences d'une lourdeur déraisonnable pour la requérante. On refuse de croire que telle ait pu être l'intention du législateur quand il revisa la loi. A

moins qu'il ne soit résolu à chercher systématiquement l'ébranlement du système, on voit mal l'électeur qui accepterait de bon gré de s'engager, à ses frais, dans une procédure semblable.

Deuxièmement, le cas de l'ancien député Maltais a établi que, sous la procédure actuelle, il est pratiquement impossible d'obtenir une annulation d'élection dans des délais raisonnables. M. Maltais siégea pendant trois ans et demi à l'Assemblée nationale avant que ne soit rendue la décision du tribunal. Quand le jugement fut rendu contre lui, M. Maltais avait eu le temps de se faire battre plusieurs mois auparavant à un scrutin ultérieur. Il faut toujours déplorer les délais de la justice. Quand ils affectent non plus des individus ou des institutions isolées, mais le processus démocratique dans ce qu'il a de plus fondamental, il y a de quoi s'en scandaliser.

Enfin, l'interprétation très rigide que le tribunal vient de donner à l'article 411 de la loi électorale, en protégeant au maximum le défendeur en faveur de qui joue la présomption légale, risque de faire passer au second plan une valeur encore plus fondamentale, le respect de la volonté des électeurs.

Au sujet de celle-ci, on doit arriver à une certitude réelle, non seulement légale. Que vaut, en effet, la certitude légale, si elle est contredite par celle qui découle d'un examen honnête et objectif de la vie réelle?

Nonobstant les arguments très sérieux sur lesquels il s'appuie, le jugement Gold-Laurier-Filion risque de rendre impossible toute contestation d'élection qui ne reposerait pas sur des allégations de fraude dûment démontrées. Cela devrait suffire à convaincre la requérante de porter sa cause en appel, s'il existe dans son esprit le moindre doute quant à la valeur juridique de la conclusion du tribunal.

Mais indépendamment des procédures judiciaires qui pourront être engagées, le cas de Fabre devrait inciter le législateur à réviser les articles de la loi qui ont pu conduire à une telle impasse.

En matière de validité, il faudrait — vu l'obstacle que crée le droit inaliénable de

l'électeur au secret de sa conscience — introduire quelque part dans la loi la notion de "doute grave". On croyait que les mots "ont pu changer ou notablement affecter le résultat de l'élection" avaient précisément pour but de faire place à une notion comme celle-là. A supposer que le jugement Gold-Laurier-Filion soit destiné à faire autorité en cette matière, il importerait que le législateur définisse sans délai le sens plus large qu'il conviendrait de donner à ces mots.

Au plan de la procédure, il faudrait prévoir des mécanismes qui rendraient impossibles ces délais interminables équivalant à de véritables dénis de justice, et qui allègeraient le fardeau financier de celui qui veut contester une élection. On songe à priori à un tribunal ad hoc qui pourrait être greffé au bureau du président des élections, à un rôle plus actif de celui-ci dans la cueillette de la preuve, à un régime prévoyant que les dépenses, dans une contestation reconnue prima facie comme sérieuse, seraient à la charge du ministère public, etc.

Ces idées n'ont qu'une valeur exploratoire. Seuls les spécialistes pourront mettre au point des solutions justes, précises, et pratiques. Ce qu'on sait, c'est qu'en matière de contestation d'élection, la loi actuelle crée un régime dont les conséquences risquent de léser des droits fondamentaux et de faire naître dans l'esprit des citoyens des doutes graves quant à l'intégrité du processus démocratique.

Pourquoi, me dit-on, se donner l'air de contester la magistrature en ces temps où les tribunaux sont trop souvent les bouc-émissaires de situations qu'ils n'ont pas créées?

A cela, il faut répondre que les lois et les tribunaux n'existent pas pour eux-mêmes, mais pour la justice. Chaque fois qu'un acte du législateur ou des magistrats fait naître des doutes au sujet du sort fait à la justice, c'est faire acte de civisme, non de démolition, que de s'en ouvrir publiquement. C'est le silence béat et complaisant qui serait, en pareille matière, générateur d'anarchie et de désordre.

Claude RYAN



On voit une augmentation de salaires

lettres au DEVOIR

L'inacceptable décalage de la justice

La justice représente un idéal, une construction imaginaire d'un degré de perfection supérieur aux choses réelles, degré que l'on ne peut atteindre tout à fait en raison de notre caractère humain, mais vers lequel il faut tendre le plus possible, et ce, à chaque instant, si nous cherchons encore à faire le bien sur terre.

L'appareil judiciaire, l'administration de la justice ou le système judiciaire, soit cet aspect "organisé" de la justice, est l'ensemble des notions des principes vrais ou faux, coordonnées et enchaînées de façon à former une doctrine relative à la justice, à son administration. Ce système n'est pas "la" justice, mais bien une façon d'envisager et de rendre cette justice dont la définition varie selon le groupe, selon la culture.

Je ne suis ni un professionnel, ni un expert en matière de justice. Pourtant on dit que je suis impliqué dans le processus judiciaire. En tant que citoyen, le juge, la couronne, les jurés, tous me représentent. En tant que membre de la société qui a engendré un criminel, je devrais être doublement impliqué. Nous devrions tous l'être. Et nous le sommes tous, mais d'une façon passive, en passant la note. Il semble que pour être impliqué d'une façon réelle (positive?) dans l'organisation de la justice, il faille soit poursuivre ou être poursuivi, au sens de la loi, ou encore travailler à quelque fonction que ce soit à l'intérieur

de cette organisation. Si bien que la justice est devenue l'affaire des riches, des avocats, des justiciables. La justice ne regarde pas le citoyen qui demeure dans la légalité.

Mais la justice, n'est-ce pas l'affaire de tous, surtout si elle se fait en notre nom?

S'il est normal qu'en certain décalage existe entre l'idée et la pratique, en raison de la nature de l'homme, nature imparfaite qui rend le parfait inaccessible, ce décalage n'en est pas moins inacceptable. Envisager positivement la réalité humaine, cela consiste en une amélioration constante, une sorte de courbe dans le sens de l'idée de la perfection, représentée à nos yeux par notre idéal. Si tant qu'il y aura des hommes, il y aura des injustices, du moins sachons que nous pouvons minimiser leurs conséquences en conservant ce sens de l'idéal.

Nous sommes tous compromis lorsqu'une organisation telle la justice dévie de son but, ou lorsqu'elle refuse une "remise en question" légitime.

La crise de la justice, c'est d'avoir remplacé un idéal par une organisation, c'est de croire à la perfection de cette organisation, de faire des réformes non en fonction d'un idéal mais bien du système qui a pris sa place.

Il faudrait tout abattre, tout repenser, tout refaire. Malheureusement, il y aurait la possibilité de plus grandes injustices que celles du système actuel. Rien

ne nous empêche de tout repenser, et, s'il le faut, de tout refaire, sans tout démolir à la fois. Planifier une réforme de la justice en fonction de son idéal, voilà une tâche exaltante de nature à susciter un nouveau climat de confiance entre les diverses couches de la société.

Il n'y a plus à se le cacher, le temps de la "remise en question" est dépassé: il nous faut maintenant repenser la justice à l'aide des découvertes de notre siècle sur l'homme, à l'aide de l'expérience (bonne ou mauvaise) accumulée, et surtout, en fonction de l'homme.

La justice, ça ne peut plus être l'habileté d'un avocat contre la vérité: ça ne peut plus être simplement l'incarcération d'un homme au nom de la liberté, ça ne peut plus être la loi du plus riche, la loi du plus influent, et, dans la prison, la loi du plus fort. La justice, c'est plus qu'une affaire de culpabilité, d'illégalité. Les mots égalité, réhabilitation, réinsertion sociale, guérison, doivent prendre le dessus sur punition, exemple, incarcération et autres.

Nous sommes tous impliqués. Croire en la justice sur terre, c'est une profession de foi dans les hommes, l'espoir d'une vie meilleure pour tous. Sinon, aussitôt créer un Vietnam à la dimension de la terre et commettre la fraternité absurde entre soldats d'un même camp. La guerre aussi est exaltante.

Luc HETU

Montréal, le 26 avril 1971

Les Amérindiens: réponse à Jean-Paul Nole

Monsieur Jean-Paul Nole,

"Dans les mots, il faut se faire comprendre, et pas plus". Confucius

Votre intégrité intellectuelle et votre sincérité, M. Jean-Paul Nole, sont suffisamment nées et intéressées que je porte au sort des Amérindiens ici étant peut-être tout autant considérable et motivé que le vôtre, il me tient à cœur de répondre à vos lettres parues dans des quotidiens la semaine dernière, et au cours desquelles vous vous en prenez à certaines parties de mon dernier Antipropos sur les Indiens ainsi qu'à moi-même. Je pense aussi qu'il vaut la peine de vous répondre car le public lecteur que vous avez rejoint est peut-être plus intéressé que vous ne le soupçonnez vous-même au sort des Amérindiens. Comment pourrait-il en être autrement, d'ailleurs, puisqu'il existe peu de Canadiens français qui puissent nier avoir au moins quelques gouttes de sang indien dans les veines.

Donc, compte tenu de ce qui nous tient à cœur, j'ai relu mon dernier Antipropos "Langues pendues et langues fourches" ainsi que votre texte "Un seigneur d'une race à part", à la lumière de ce que le bon et charitable frère Des Biens a intitulé sans doute: "Un Abénakis ramasse un Montréalais". On sait que le bon Frère en question aime tout le monde d'amour tendre, hormis son humble et religieuse personne. Je vous admettrai sans tard, après avoir relu les propos de votre père, que la fameuse citation "Il y a un goût de recommandation dans l'air" voulait dire sous votre plume bien autre chose que ce qu'en avait trop rapidement saisi. J'y avais lu un message d'espoir, vous y prêtiez plutôt de l'angoisse. Mais cette mal-interprétation de ma part valait-elle les maux d'Israël dont vous me comblez? Il y avait autre chose.

d'Indiens, sinon très peu: ils quittent la vallée du Saint-Laurent à cause de mauvaises récoltes de maïs pour aller plus au sud ou à l'ouest-sud. Ils habitaient surtout côté ouest, côté maritimes et côté lac Champlain. Il serait trop long ici de vous fournir une nomenclature mais je serais heureux de le faire en privé, en conférence, ou en votre compagnie au PONT DU JOUR. Disons seulement quelques détails. Ce sont surtout des tribus décimées par la maladie, les mauvais temps et d'autres nations indiennes, qui demandèrent la protection des Français contre les Iroquois et, n'eussent été les mousquetaires de Champlain utilisés contre ces derniers vers 1613 au Lac Champlain, resteraient aujourd'hui des Hurons, des Abénakis, des Algonquins?

Consultez à ce sujet les écrits de Laverdière, de Poirineau, de Champlain même, puis de Gustave Lanctôt, le livre intitulé "Les manuscrits de Champlain" du Père Beaudry aux Informations-Canada, ou encore le livre "Les Canadiens français de 1760 à nos jours", tome premier, premier chapitre, de Mason Wade, au chapitre dit "l'héritage de 1534-1760".

Quoi qu'il en soit, ceci n'excuse pas du tout le sort fait aujourd'hui aux Amérindiens du Canada. Je le répète, c'est LA HONTE DU CANADA. Mais ici, n'allons point trop vite. Vous savez bien, M. Nole, la mince marge de manœuvre économique-politique qu'ont les francophones au Canada, malgré tout ce que l'on prétendra. Est-ce que, par hasard, les anglophones du Canada auraient davantage utilisé les Amérindiens à leur commodité que les francophones? depuis deux siècles? (Ceci n'excusant pas l'incurie et les torts des francophones, d'aucune sorte). Alors je trouve étrange que l'on d'Indiens du Canada, du Québec en particulier, aient la hache de guerre si alerte contre le Canada français, et aient les pires rancunes et les pires ignominies, sans trop geindre, quand elle vient du Canada anglais. Il y a là quelque ténacité qui fait, ensemble, au Point du Jour par exemple, percer.

Jean LEVESQUE,

Animateur du Point du Jour, à CKAC

Montréal, le 26 avril 1971

bloc-notes

Les tribulations du comité mixte

Le comité mixte du Sénat et des Communes qui tient des audiences publiques sur la constitution canadienne n'a pas eu la vie facile depuis qu'il siège au Québec. Les tribulations qu'il a connues lundi soir à l'hôtel Sheraton-Mount-Royal sont peut-être le fait d'activistes qui ne croient guère dans la vertu démocratique de ces assemblées. Il y a néanmoins fort à parier que ces séances, si elles étaient l'écho des citoyens du Québec actuel, tourneraient vite à l'air.

Il n'est plus besoin d'agitateurs pour exacerber le climat politique maintenant au Québec. Le sord mécontentement qui se développait ces dernières années dans toutes les classes sociales et les régions de la province a pris avec la crise d'octobre et les mesures de guerre une tournure qui peut à bon droit en inquiéter plusieurs. Le radicalisme qui a gagné bien des esprits ne s'exprime plus dans des manifestations spectaculaires. Plus discrètement, mais significativement, il a été enclin à se traduire par un refus grandissant de faire confiance aux mécanismes démocratiques.

Les parlementaires fédéraux qui viennent au Québec en tournée pacifique s'étonneront peut-être du peu de sympathie dont ils sont l'objet quand semblables avanies troublent leurs assemblées. Ils devraient au contraire voir un signe des ravages que peuvent faire dans une société qui naît à la démocratie le recours à des techniques anti-démocratiques comme les mesures de guerre ou les dispositions de la loi Turner.

Si une simple commission d'enquête rencontre un tel climat, à quelle dégradation de l'esprit public risquons-nous d'assister lors du prochain scrutin fédéral? Il n'est pas trop tôt pour investir dans la confiance démocratique. Le Comité du Sénat et des Communes devrait dès maintenant intervenir auprès du gouvernement fédéral qui semble hésiter à l'approche de l'expiration de la loi Turner. Ce n'est pas en réduisant les libertés civiles que les parlementaires pourront restaurer et développer ce climat sans lequel ils seront les prochaines victimes du chaos politique. Ils ont commencé à se faire servir la même mesure de liberté qu'ils ont laissée aux 400 détenus d'octobre. Car la violence des lois n'est pas moins responsable que celle du terrorisme dans le triste sort fait à la parole publique au pays.

Jean-Claude LECLERC

Vers l'admission de Pékin à l'ONU

Les signes d'un rapprochement entre les Etats-Unis et la Chine communiste, qui se sont multipliés récemment, devraient aboutir à l'établissement de relations diplomatiques entre les deux pays, mais cela suppose aussi que l'on trouve une formule qui permette l'entrée de Pékin aux Nations unies. Jusqu'à présent le gouvernement américain a toujours réussi à empêcher que l'Assemblée générale reconnaisse la délégation de Pékin comme représentant de la Chine. Or, la situation est en train d'évoluer.

Une commission présidentielle, dirigée par l'ambassadeur Henry Cabot Lodge, a recommandé hier que la Chine communiste soit admise

à l'ONU à condition que Formose n'en soit pas expulsée. Cette question a été débattue abondamment sous tous ses angles à chaque session de l'Assemblée générale depuis vingt ans. Le régime de Pékin prétend exercer la souveraineté de la Chine sur Formose, et n'accepte pas d'entrer à l'ONU si le régime de Tchiang Kai-shek n'en sort pas; par contre le gouvernement de Taïpeh prétend lui aussi représenter toute la Chine et a rompu ses relations diplomatiques avec les pays qui ont reconnu la Chine communiste, dont le Canada; il n'accepterait pas lui non plus de bonne grâce de ne plus représenter que l'Etat minuscule de Formose.

Abandon de la doctrine Jefferson?

L'imbroglie que se prolonge à l'ONU quant à la représentation de la Chine devient de plus en plus absurde. La Chine communiste est le pays le plus peuplé de la terre, elle est devenue une puissance nucléaire dont l'influence s'exerce dans une grande partie de l'Asie et on ne peut plus prétendre que le régime communiste y est un phénomène temporaire ou transitoire. Le rapport de la Commission Lodge marque à ce sujet une orientation nouvelle de la politique américaine. Depuis l'époque de Jefferson, les Etats-Unis avaient adopté comme règle de s'accorder la reconnaissance diplomatique qu'aux gouvernements dont l'idéologie et la politique étaient acceptables selon les critères de la politique américaine. Il y a eu à cette tradition quelques exceptions, car Washington a reconnu l'Union soviétique; mais cela exigeait du temps et l'on n'avait jamais renoncé au critère du "bon gouvernement".

La Commission Lodge prend une attitude nouvelle; elle déclare que les Etats-Unis devraient adopter le point de vue selon lequel tous les gouvernements fermement établis devraient être inclus dans le système des Nations unies dans la mesure où l'intérêt, pour les Etats-Unis, de voir ces gouvernements faire partie de l'ONU dans le respect des obligations internationales fixées par la charte, l'emportera sur les problèmes soulevés par les divergences idéologiques pouvant exister entre divers Etats.

Ce n'est pas encore une attitude pleine et objective. On n'accepte pas que le fait pour un gouvernement d'exercer l'autorité de façon stable sur un pays suffise à le qualifier pour représenter ce pays à l'ONU. Mais s'il est de l'intérêt des Etats-Unis qu'un gouvernement siège aux Nations unies, on fermera les yeux sur les divergences idéologiques. On est donc prêt à s'éloigner de la doctrine Jefferson sans y renoncer tout à fait, pour le cas où elle pourrait encore servir.

Le cas de Formose

Après cette recommandation qui élargit les critères d'admissibilité

à l'ONU selon Washington, la Commission Lodge ajoute qu'aucun membre de l'ONU qui accomplit dûment ses obligations n'en doit être expulsé. Elle encourage un accord qui permettrait à la République populaire de Chine d'être représentée à l'ONU, mais ajoute qu'en aucun cas le gouvernement américain ne devrait accepter l'expulsion de la République de Chine (Taïwan) des Nations unies.

Si le problème devait se poser de cette façon, les Nations unies devraient donc reconnaître deux Chines. Cela paraît invraisemblable. La Chine est une grande puissance qui dispose d'un siège permanent au Conseil de sécurité; c'est Formose qui occupe ce siège dans le moment; il est évident que si Pékin entre à l'ONU, c'est son délégué qui siégera au Conseil de sécurité.

Le débat annuel à l'Assemblée générale porte sur le choix de la délégation qui représente la Chine; si on acceptait les représentants de Pékin, ceux de Formose seraient exclus, non pas parce qu'un Etat membre serait expulsé, car il n'y a qu'un Etat membre désigné comme la Chine. On ne pourrait pas dire que Formose est un Etat membre qui a bien rempli ses obligations et ne peut être expulsé.

Pour la solution proposée par la Commission Lodge, il faudrait que Pékin renonce à son autorité sur Formose, de telle sorte que cette île puisse être admise comme membre de l'ONU. Cela ne donnerait pas deux Chines. Ce rapport, même s'il n'a pas été formellement accepté par le président Nixon, indique sûrement une orientation nouvelle de Washington au sujet de la Chine, mais il faudra encore beaucoup de démarches pour faire accepter le schéma proposé.

Toutefois, si les négociations devaient se prolonger trop longtemps, il est possible que l'Assemblée générale en vienne à admettre les délégués de Pékin, malgré l'opposition de Washington. L'automne dernier, le délégué américain a soutenu qu'on ne pouvait accepter un membre qui pose comme condition de son admission l'expulsion d'un autre membre. C'était un argument assez faible, et il n'est pas étonnant que Pékin ait obtenu une majorité des voix: 51 contre 49, avec 25 abstentions.

Comme on avait décidé que ce vote portait sur une question importante exigeant la majorité des deux tiers, Formose a continué de représenter la Chine, même avec la minorité des voix; mais cette évolution du vote sur le fond du problème pourrait bien modifier aussi le vote sur la procédure, et faire entrer Pékin malgré l'opposition de Washington. La publication du rapport Lodge paraît indiquer que les négociations avec Pékin sont déjà assez avancées et qu'une solution sera mise au point bientôt. Ce serait un grand progrès pour les Nations unies que l'entrée de la Chine communiste; car l'absence de ce pays réduit singulièrement le caractère d'universalité de l'organisation internationale.

Paul SAURIOL

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 avril 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean-François

Traité par: Bernard Laroque

ABONNEMENT: Edition quotidienne, \$35 par année, six mois, \$19. A l'étranger, \$40 par année, six mois, \$22. Trois mois, \$12. Edition du samedi, \$10 par semaine. Edition quotidienne, livrée à domicile par porteur, 75 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste ordinaire sur demande Courrier de deuxième classe - enregistrement numéro 0858. Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3381 (signes groupés)

des
idées

des
événements

des
hommes

LIBRE OPINION

L'aspect économique de l'autoroute est-ouest

par MICHEL VASTEL

M. Vastel est agent d'information au ministère québécois de la voirie. Dans cette libre opinion, il explique à la lumière de certaines études, ce qu'il estime être les "dimensions économiques de l'autoroute est-ouest à Montréal".

Les sous-titres sont du Devoir.

Selon le plan "Montréal Horizon 2000", Montréal demeure du type concentré, à cause de son centre-ville très développé. On prévoit qu'à la fin de ce siècle, "il y aura en moyenne deux automobiles par famille, ce qui fait que, durant les fins de semaine normales, plus de trois millions de véhicules traverseront les ponts reliant l'île de Montréal aux terres environnantes."

La planification des grands axes de communication se montre généreuse dans la direction nord-sud: à l'autoroute Décarie, à celle des Laurentides et à la montée Saint-Léonard viendraient s'ajouter l'autoroute Saint-Rémi, l'autoroute de Liesse, l'autoroute Papineau et l'autoroute Saint-Léonard.

D'est en ouest, les liaisons à l'intérieur de l'île de Montréal reposent sur le seul boulevard Métropolitain. Le résultat en est une saturation quotidienne du sud de l'île et des vendredis soirs mémorables sur le Métropolitain.

Dès 1950

La Transcanadienne dans l'ouest a été un véritable ballon d'oxygène pour ce secteur, à tel point que toutes les zones industrielles créées sur l'île après 1962 l'ont été à ville Mont-Royal, ville Saint-Laurent, Dorval et Pointe-Claire. Dans le même temps, les habitants de Montréal-Est et de Montréal (secteur du sud-est) devenaient de plus en plus "captifs" de leur région. Quant à la zone industrielle installée sur les rives du canal Lachine, elle tend à émigrer vers la périphérie à la suite de la fermeture de son axe de communication privilégié.

La ville de Montréal, en concurrence directe avec la région fortement industrialisée de la péninsule ontarienne, a besoin d'un centre tertiaire extrêmement vital pour harmoniser le développement de sa périphérie. Asphyxié en surface ou condamné à s'enterrer dans des couloirs de métro, le centre-ville se dévitaliserait aussitôt. C'est dans cet esprit que, dès 1950, il fut envisagé de relier la Transcanadienne dans l'ouest au pont-tunnel Hippolyte Lafontaine dans un axe qui restait à préciser, mais de toute manière au sud de la rue Sherbrooke.

La route transcanadienne doit relier toutes les provinces de l'Atlantique au Pacifique. En 1952, le ministère québécois de la voirie prévoit utiliser le boulevard Métropolitain pour le passage de cette route sur l'île de Montréal. Mais, en 1962, cette autoroute est déjà surchargée et ses normes géométriques devenues désuètes.

La ville de Montréal, qui voit le centre-ville s'étaler lentement, faute d'accès suffisants, suggère de modifier le tracé de la route transcanadienne pour desservir le centre du commerce et de l'industrie. Un tracé très sommaire est d'ailleurs déjà étudié par le service d'urbanisme de la ville de Montréal depuis 1940.

L'autoroute Décarie est bâtie de 1964 à 1966 ainsi que l'échangeur Turcot. Des terrains et des maisons sont expropriées de la cour Turcot à la rue Sanguinet de 1965 à 1970. Pendant cette période, le gouvernement immobilise \$30 millions pour construire une partie de l'échangeur Turcot

et le gros de l'ouvrage de l'échangeur Université; des tunnels superposés, qui ont de 60 à 70 pieds de profondeur sont percés sous la place Bonaventure et le Reine-Elizabeth.

Le secteur dynamique

Ces \$30 millions ne seront pas rentabilisés s'ils ne débouchent vers le pont-tunnel Lafontaine. Et l'est de la ville sera irrémédiablement condamné à la stagnation faute de moyens de communication suffisants avec le secteur dynamique de l'île. On assistera au déplacement progressif du centre commercial et administratif de la métropole vers l'ouest. Il est déjà significatif que les grands projets d'investissement privés se situent nettement dans la partie occidentale de l'île: le complexe du Canadien Pacifique, la Place Desjardins, le projet Condordia. Un effort de décentralisation vers l'est comme celui de la Place Radio-Canada sera considérablement handicapé.

Tous les secteurs de l'activité économique ont déjà planifié leurs investissements en fonction de l'autoroute est-ouest. Lorsque le service d'urbanisme de la ville de Montréal a élaboré le projet, il a consulté les différents ministères fédéraux et provinciaux intéressés, la Commission des écoles catholiques de Montréal, l'Archevêché de Montréal et les paroisses touchées, la Commission des transports de Montréal, le Bureau du métro, la ville de Westmount, les Chemins de fer nationaux, le Canadien pacifique, Radio-Canada, la Commission des services électriques, l'Hydro-Québec, la Corporation du gaz métropolitain, le port de Montréal, etc.

L'expérience prouve qu'en économie il n'y a pas de pallier: on progresse ou on régresse. L'urbanisation de l'île de Montréal en est un tel stade qu'elle a atteint un point de non-retour. Sursoir encore reviendrait simplement à donner le temps aux capitaux d'aller s'immobiliser ailleurs!

La contestation actuelle, objet de cette commission d'audience publique, vient des implications sociales immédiates du projet. Dans l'axe de la rue Rouen, il y aurait eu environ 1.456 familles à déplacer, alors que dans l'axe de la rue Notre-Dame, si c'est ce tracé qui est retenu conjointement par le ministère de la voirie et la ville de Montréal, il y en aura environ un millier.

2.000 familles

Dans l'ouest de la ville, la construction de l'autoroute Décarie avait exigé le déplacement de quelque 2.000 familles. À la section Turcot-Sanguinet, il a fallu déplacer 600 familles et la seule opposition est venue de 70 familles de Westmount en bas.

Colombie

Radicalisation de la lutte entre l'État et les étudiants

par PATRICK BOUCHER

BOGOTA — Pour la seconde fois en six semaines, les étudiants colombiens se sont affrontés, à la mi-avril, aux forces de sécurité. Bilan de ces trois jours de combats de rue: un mort, plusieurs dizaines de blessés, dont la moitié par balles, et une centaine d'arrestations. Qualifiant ces manifestations d'"émancipation subversive", le président Misael Pastrana a réaffirmé sa "volonté de maintenir l'ordre, coûte que coûte". Quant aux étudiants, ils paraissent fermement décidés à poursuivre la lutte et de nouveaux rassemblements sont prévus pour les prochaines semaines.

Mais il ne s'agit plus seulement d'exiger du gouvernement "une réforme générale des universités". Durement affectés par la brutalité de la répression déclenchée contre eux depuis la proclamation de l'état de siège, le 26 février 1971, les étudiants ont considérablement durci leur position. Et bénéficiant de l'appui, ou de la sympathie, de larges secteurs de la population, le mouvement étudiant est en voie de se convertir en l'une des principales forces d'opposition au régime.

Bogota, Medellín, Cali, Bucaramanga, Cartagena... aucune des villes du pays n'a été épargnée par cette nouvelle vague d'agitation. À Bogota, en particulier, étudiants et contingents de l'armée et de la police se sont heurtés avec une rare violence. Pourtant, c'est à Cali, capitale du riche département de Valle, que la situation reste la plus tendue. En effet, faisant fi de la menace du gouvernement de fermer l'"Université del Valle", les membres du Comité de grève ont, d'ores et déjà, annoncé la tenue de nouvelles manifestations "à une date qui sera précisée ultérieurement".

Commentant cette décision, un dirigeant étudiant déclarait récemment: "La Colombie vit dans une indépendance col-

ombienne qui se manifeste dans toutes les sphères de l'activité nationale et, naturellement, à travers les universités, contrôlées, plus ou moins étroitement, par le géant du nord. Or en ce domaine, nous occupons une place "privilégiée". Totale-ment dominée par les fondations Rockefeller, Ford et Kellogg, l'"Université del Valle" est devenue l'une des principales bases de l'impérialisme en Amérique latine (1). Se sentant ici tout à fait chez eux, ils ne prennent même plus la peine de s'affubler d'un masque: ils agissent au grand jour, sans aucune retenue. Et l'on voudrait que nous restions impassibles! Comment le gouvernement peut-il imaginer qu'il parviendra à nous intimider en lançant contre nous ses troupes de choc? Le seul moyen pour lui d'éteindre nos justes revendications serait de nous assassiner tous, les uns après les autres. Mais nous ne lui en laisserons pas le temps..."

Sans doute les étudiants continuent-ils de revendiquer pour une réforme en profondeur de l'enseignement supérieur. Qualifiant d'anachronique le système existant, ils réclament, notamment, la suppression du tout puissant universitaire — organisme supra-universitaire, constitué, en majorité de représentants du commerce, de l'industrie, des banques, de l'Eglise — et son remplacement par une Assemblée de professeurs et d'étudiants.

Ils se prononcent également pour une démocratisation de l'université, jusqu'ici réservée à une minorité privilégiée. Mais leur principal "cheval de bataille" reste la lutte contre l'impérialisme.

Soucieux d'adapter l'université "aux réalités socio-économiques de la Colombie moderne", le gouvernement Lleras Restrepo chargeait, peu après son accession au pouvoir en 1966, une commission dirigée par l'Américain Rudolf Atcons,

Selon un récent exposé de l'ingénieur-conseil Bernard Lamarre, "si les travaux de construction n'avaient pas été interrompus en 1968, tous ces travaux de parachèvement auraient été exécutés comme les autres, sans la moindre controverse importante et sans que certains éléments de la population puissent se plaindre de n'avoir pas été informés, car toutes les décisions avaient été prises au su et au vu de tous. On peut prétendre que c'est ce délai d'un peu plus de deux ans dans la poursuite des travaux qui a été à l'origine de la controverse actuelle, en ce sens que certains groupes ont pu interpréter comme une hésitation, une remise en question du projet par le ministère, le retard que les travaux ont subi, faute de disponibilités financières".

Plutôt que d'opposer systématiquement les moyens de transport collectifs et individuels, il conviendrait sans doute de montrer leur complémentarité.

Il n'est sans doute pas inutile de rappeler que la densité de population au mille-carré sur l'ensemble de l'île de Montréal était de 9.416 habitants et qu'elle passera en 1981 à 12.324. Dans le secteur Parc-Mont-Royal-CPR, la densité au mille carré est de 54.878 habitants et 44.987 dans le secteur Saint-Denis — Mont-Royal — CPR — port de Montréal. Il serait vain — et sans doute rétrograde — d'espérer une migration spectaculaire de toute cette population vers la périphérie.

Aux Etats-Unis

Où en est Montréal, par rapport aux autres grandes métropoles nord-américaines, en matière d'équipements autoroutiers?

Milles d'autoroute urbaine par million d'habitants: —

— Chicago,	113	— Seattle,	220
— Détroit,	90	— Montréal,	27
— San Francisco,	220		

Milles d'autoroute urbaine par 100.000 véhicules: —

— Chicago,	42	— Seattle,	59
— Détroit,	29	— Montréal,	10
— San Francisco,	67		

Milles d'autoroute par 100 milles carrés de territoire urbain: —

— Chicago,	76	— Seattle,	56
— Détroit,	46	— Montréal,	28
— San Francisco,	92		

d'établir un plan général de réforme de l'enseignement supérieur. Rendu public en 1968, le schéma proposé tenait, semble-t-il, tout autant compte des intérêts américains que de ceux de la Colombie et devant le tollé général, le gouvernement se voyait dans l'impossibilité d'adopter le projet dans sa totalité.

Contournant la difficulté, l'administration Lleras Restrepo n'en commençait pas moins à introduire, discrètement, certaines réformes allant dans le sens du plan Atcons (2). Aucune des universités du pays n'a échappé à cette "vague réformatrice". Mais elle ne devait, nulle part, atteindre l'ampleur qu'elle a connue à Cali.

Ainsi le plan quadriennal (1970-1974) de l'"Université del Valle" prévoit une forte augmentation du budget de l'Ecole d'administration et le maintien — ou la diminution — des crédits consacrés aux sciences pures. Objectif, inavoué, de cette politique: former de bons administrateurs, des "exécutants" et non des "créateurs". En d'autres termes, il s'agit de maintenir le statu quo, de prolonger les relations de dépendance du pays vis-à-vis de l'étranger.

Autre facette de la domination nord-américaine: l'importance donnée à la formation des médecins. À l'"université del Valle", par exemple, la faculté d'économie compte 250 étudiants et 10 professeurs et celle de médecine 700 étudiants et 150 professeurs... N'est-ce pas là une réponse à la "thèse McNamara" selon laquelle l'explosion démographique est à la base du sous-développement de l'Amérique latine?

Il y a dans tout cela, largement de quoi alimenter la colère des étudiants et les amener à se dresser contre les pouvoirs publics, considérés comme complices de l'impérialisme. Lutte inégale, cet affrontement a coûté, au cours de ces dernières années, de nombreu-

Et encore faut-il préciser que les statistiques pour les villes américaines concernent l'année 1960, et pour Montréal... 1971!

Selon des ingénieurs français qui ont entrepris une étude sur "le marché des transports", il faut rechercher un "équilibre" entre transports individuels et collectifs afin de permettre aux utilisateurs de chacun une véritable liberté de choix.

"Le développement exclusif de l'automobile, affirment-ils, engage dans une voie irréversible, dont Los Angeles constitue l'exemple le plus caractéristique: cette gigantesque agglomération aux très faibles densités est conçue pour un usage extensif de la voiture et possède un réseau autoroutier fort développé. Or, la congestion existe à certaines heures, la pollution atmosphérique est la plus élevée du monde et les habitants qui ne sont pas motorisés n'ont guère le moyen de se déplacer. La construction d'un réseau de transports en commun se heurte à d'énormes difficultés, dues à la dispersion de la ville. Après le métro, Stockholm développe les autoroutes. A l'inverse, les Américains prennent conscience que les villes ne peuvent fonctionner sans transports publics convenables".

Dans le même temps où il décidait d'ouvrir les chantiers de l'autoroute est-ouest, le gouvernement commençait à financer le prolongement du métro de Montréal. Il est significatif de voir que, pour le prolongement du métro dans la direction nord-ouest, on a choisi un tracé très voisin de l'autoroute Décarie.

Le métro

L'autoroute est-ouest est indispensable, même dans l'hypothèse du prolongement vers l'est de la ligne Atwater — Frontenac. À Chicago, une ligne de métro est parallèle au Eisenhower Expressway. A l'heure de pointe le métro transporte deux fois plus de passagers que l'autoroute mais, sur une durée de 24 heures, les usagers de la voie rapide sont quatre fois plus nombreux que ceux du métro.

Une politique des transports en commun doit enfin tenir compte des habitudes sociales de la population. D'après la Communauté urbaine de Montréal elle-même, les lignes de métro existantes vont chercher 40% des habitants demeurant dans un rayon de 2.000 pieds d'une bouche, 20% des habitants demeurant dans un rayon de 9.000 pieds et seulement 10% des habitants demeurant au-delà. Cela vient sans doute de la lenteur du transport par autobus. Pour améliorer cette situation, il faudrait décongestionner leurs itinéraires... Et comment le faire sans construire des autoroutes urbaines?

Les Montréalais ne voudraient sûrement pas être captifs d'un moyen de transport quelconque. Si on voulait développer les transports collectifs autant que dans les grandes métropoles scandinaves, il faudrait consentir de tels investissements que les ressources de la collectivité ne permettraient plus, avant longtemps, de construire un seul mille d'autoroute, non seulement à Montréal, mais en bien d'autres régions de la Province.

Il convient donc de comparer l'investissement exigé pour la construction d'une autoroute urbaine et les bénéfices qu'elle apporterait à la collectivité.

Au coût de construction, il faudrait ajouter les dépenses de maintenance (entretien courant et grosses réparations) et les dépenses d'exploitation (police, éclairage, feux de circulation).

Suite à la page 2

VOTRE MEILLEUR INVESTISSEMENT COURS INTENSIF - ANGLAIS

Inscrivez-vous maintenant • Cours déductibles des Impôts

COURS INTENSIF D'ÉTÉ POUR ÉTUDIANTS

Cours de conversation tous les jours - 4 semaines.
Les 5 juillet et 2 août 9.30 - 12.30 ou 1.30 - 4.30
3 - 6 par groupe

\$185.00

COURS INTENSIF: L'ANGLAIS DES AFFAIRES

ou 8 leçons semi-privées chaque jour par semaine \$275.00
ou 8 leçons semi-privées chaque jour par semaine \$175.00
ou 1 1/2 heure tous les jours pour 3-6 personnes par mois \$ 99.00

GROUPES DE CONVERSATION SEMI-INTENSIF

2 soirs par semaine 6 - 9 p.m. par mois \$ 73.00

866-9731 **globe** école de langues SUITE 1538
1 PLACE VILLE MARIE

• FRANÇAIS • ESPAGNOL • ITALIEN • ALLEMAND • JAPONAIS

AUX 10 - 15

Ronde de distribution de journaux

LE DEVOIR QUOTIDIEN DU MATIN

Les agents-distributeurs du journal

Le Devoir offrent actuellement des rondes dans les 3 territoires suivants:

MONTREAL - LAVAL - RIVE SUD

Mlle Larochelle, 9 à 5 p.m., 844-3361

ATLAS GÉNÉRAL HOLT

JEAN LAVALLÉE ET JEAN DE VARENNES

Le premier atlas conçu entièrement au Canada par des auteurs canadiens.

160 pages
10" x 13" **\$6.95**

HOLT, RINEHART ET WINSTON LTÉE
9400 PARKWAY, ANJOU, MONTREAL, QUÉ.

Sur le front de la guerre des oeufs et des poulets

Une analyse d'André Charbonneau

L'oeuf vient-il de la poule ou la poule de l'oeuf? Cette question n'est plus amusante depuis qu'elle sert à justifier la "guerre des poules et des oeufs" qui oppose le Québec à l'Ontario. Ces deux provinces, en effet, s'accusent réciproquement d'avoir engagé la bataille: la première parce qu'elle aurait empêché les oeufs ontariens de pénétrer au Québec, la seconde parce qu'elle aurait empêché le poulet québécois de pénétrer en Ontario.

Ces deux provinces ne sont d'ailleurs pas les seules engagées dans ce conflit. Huit autres en effet ont, à un moment ou l'autre, mis leur grain de sel dans la dispute. Le Manitoba notamment n'est pas resté passif. Pendant ce temps Ottawa surveille la scène et s'apprête à départager les "plaideurs" en tirant profit de la situation.

Comment ce conflit a-t-il commencé? Au Québec, l'histoire débute vers 1956 au moment où les producteurs d'oeufs se sont rendus compte que la commercialisation de leur produit leur échappait totalement. Parce qu'ils étaient divisés face à une demande de plus en plus centralisée, ils étaient à la merci des commerçants. Ils subissaient en particulier les fluctuations du marché. Ainsi, l'indice des prix dégonflés indique qu'en 1967, ils ont retiré un revenu de \$3,49 par poule ponduse alors que l'année précédente, ce revenu s'établissait à \$6,49.

Pareille fluctuation rendait impossible toute planification. Les producteurs québécois ont donc résolu de se grouper pour présenter un front commun de l'offre face à la demande déjà regroupée. Ceci a conduit, après bien des études et bien des démarches, à la création de l'Agence de vente Fedco, en mai 1970.

Le but de ce regroupement n'était pas d'empêcher l'importation des oeufs venant de l'extérieur du Québec, mais d'empêcher les producteurs québécois de se détruire mutuellement par la guerre des prix qu'ils se livraient. Bien plus, les Québécois ont tenu compte du fait qu'ils ne produisaient que 50% des oeufs consommés dans la province. Ils ont en conséquence prévu

qu'à l'avenir plus de 45% des oeufs mis en vente au Québec continueraient de venir de l'extérieur. Les seules restrictions qu'ils imposèrent aux producteurs extérieurs avaient trait à l'obligation de passer désormais par l'agence et de se conformer au régime des prix régulés fixés par celle-ci. Quant au reste, ce sont les producteurs québécois eux-mêmes qui se sont imposés des contingents de production afin de demeurer à l'intérieur des limites du 55% qui leur restait sur le marché de la consommation québécoise.

Ces restrictions volontaires déplaçaient à plusieurs d'entre eux, d'autant que la loi régissant l'agence ne donnait pas à celle-ci les pouvoirs suffisants pour contrecarrer l'expansion d'un véritable marché noir d'oeufs échappant à Fedco. Les amendes de \$25,00 prévues ne suffisaient pas en effet pour décourager les récalcitrants de sorte qu'à certaine période on estimait que le marché noir alimentait 80% des oeufs mis en vente au Québec.

Les récalcitrants étaient en grande partie des Ontariens qui venaient faire du dumping sur le marché québécois. La Fedco demanda au gouvernement provincial de "donner des dents" à la loi de mise en marché de façon à pouvoir éliminer totalement le marché noir pratiqué au Québec. Le ministre de l'Agriculture, M. Toupin, s'engagea à modifier la loi. Ces amendements devaient être déposés au cours des prochains jours.

Entre-temps, en Ontario, un autre secteur de la production agricole, celui du poulet se plaignait de la part de plus en plus importante prise sur le marché par les producteurs québécois.

Or, si les producteurs d'oeufs du Québec ne sont pas en même temps des producteurs de poulet, il n'en va pas de même dans la province voisine où de vastes corporations contrôlent à toute fin pratique la fois le marché des oeufs et celui du poulet. Constatant alors que le gouvernement du Québec s'apprêtait à paralyser efficacement le marché noir des oeufs qu'ils pratiquaient, ils tentèrent une manœuvre qui avait

pour but de casser les reins de FEDCO d'une part et d'interdire l'accès du poulet québécois en Ontario.

Cette manœuvre prit la forme du bill 10. Cette mesure, la première adoptée sous la conduite du nouveau premier ministre ontarien, M. William Davis, ne diffère pas beaucoup en théorie de la loi régissant Fedco. Elle oblige les producteurs de poulet québécois à obtenir un permis ontarien de vente et à pratiquer les prix du marché local. Contrairement aux règlements de l'agence québécoise, elle oblige toutefois les producteurs du Québec à se plier à des conditions qui ne sont pas imposées aux producteurs ontariens.

Il y a plus. Alors que Fedco continue de recevoir les oeufs ontariens, les agences ontariennes ont ignoré jusqu'ici les demandes de permis soumises par les Québécois: ce qui était la meilleure manière d'interdire le marché à ces derniers. Neut éte l'ouverture de nouveaux débouchés au Japon, les producteurs de poulets québécois souffriraient dangereusement de ces mesures.

Un autre aspect de cette question mérite d'être souligné. Le conflit oppose en fait les coopératives de petits producteurs québécois aux grandes corporations de type monopolistique de l'Ontario. Dans cette guerre, ces dernières ne risquent pas de perdre beaucoup. Au pire, Ottawa interviendra et profitera de la circonstance pour faire adopter le bill 176 s'immisçant davantage ainsi dans un champ de juridiction strictement provincial.

Or, les "grands" ontariens n'ont rien à craindre d'une intervention d'Ottawa. Comme c'est le cas dans le domaine du pétrole, celle-ci les placeraient en effet dans une position privilégiée pour développer leurs réseaux transcanadiens, ce que les fédérations provinciales de producteurs ne peuvent guère espérer.

C'est pourquoi, le gouvernement du Québec a de multiples raisons de se mêler de la question. C'est une autre bataille qu'il ne peut pas se payer le luxe de perdre car elle concerne à long terme la maîtrise même de l'évolution de l'industrie agricole au Québec.

"Un chantage fiscal"

Benson attaque le budget ontarien

TORONTO (PC) — Le ministre canadien des finances, M. Edgar Benson, a critiqué certaines parties du nouveau budget du gouvernement de l'Ontario, les qualifiant de "chantage fiscal", susceptible de retarder le progrès de la réforme constitutionnelle.

"Le chantage ne produit jamais rien de positif", a déclaré M. Benson au cours d'une entrevue accordée au Toronto Star. "N'importe qui peut annoncer son retrait du jeu s'il n'arrive pas à ses fins".

Le ministre des finances a accusé le trésorier de l'Ontario, M. Deroy McKeough, de procéder au chantage en essayant de faire obstacle à l'avancement de la réforme constitutionnelle, parce que l'Ontario considérerait ne pas recevoir suffisamment d'aide financière de la part d'Ottawa.

Le discours du budget de M. McKeough soulignait en effet l'existence d'une discrimination économique pratiquée par l'Ontario à l'égard de l'Ontario. Le discours évoquait également la possibilité pour l'Ontario de se retirer des plans de financement conjoints avec le gouvernement fédéral.

Devant cette attitude de mécontentement, M. Benson a suggéré au gouvernement de l'Ontario de "faire son propre chemin, comme le Québec, et de mettre au point un système d'imposition provinciale".

M. Benson s'est cependant dit satisfait de certaines autres parties du budget ontarien.

D'autre part, seules la section ontarienne de l'Association des manufacturiers canadiens et la Chambre de commerce de l'Ontario ont exprimé publiquement leur satisfaction à l'endroit du budget de 1971-72 de l'Ontario.

Les leaders des deux partis de l'Opposition ont naturellement formulé des critiques, et d'autres groupements les ont secondés, mécontents qu'ils sont de la petite part qui leur revient du gâteau budgétaire.

M. John Bulloch, président du Conseil canadien des justes impôts, a lancé l'avertissement que l'action fédérale pourrait sérieusement porter atteinte aux efforts que déploie la province pour stimuler l'économie provinciale.

Le leader néo-démocrate Stephen Lewis a déclaré qu'il s'agit là d'un "budget pour les riches plutôt que pour les pauvres", sa plus grande faiblesse

étant l'absence de crédit de taxe pour les groupes à revenus modiques.

Le leader libéral, M. Robert Nixon, est d'avis que le budget signifie que le gouvernement entend livrer la lutte aux prochaines élections provinciales com-

me s'il devait combattre le premier ministre Trudeau et le ministre des finances, M. Edgar Benson.

Le chef de l'Opposition a ajouté que ce serait sa tâche de s'assurer que les élections soient basées sur des questions provinciales.

Le recteur de SGW

L'agitation a tendance à décroître sur les campus

Le recteur de l'université Sir Georges Williams s'est dit d'avis hier que l'agitation sur les campus tend à décroître en Amérique du Nord; le docteur John M. O'Brien, dans une cause prononcée devant le club Rotary, a aussi prévu une baisse des inscriptions dans les institutions de langue anglaise, suivie, dans quelques années, d'une remontée des étudiants dans le secteur anglophone.

M. O'Brien a pris acte de l'effort considérable fourni par l'Etat du Québec de 1960 à 1970 — les subventions gouvernementales aux universités passant de \$15 à \$143 millions durant cette décennie — et souhaité que les anglophones participent à l'élaboration du système d'éducation qui subit un remaniement au Québec, "sinon le système va prendre forme sans que les universités anglaises y prennent part". C'est au stade actuel de la réforme qu'il faut accepter l'évolution; "l'occasion nous est offerte... ce serait folie de ne pas la saisir".

Le recteur de SGW rappelle qu'il n'y a pas, sauf au sens légaliste, d'universités "privées" au Québec. Il faut, de plus, que les anglophones adoptent une attitude positive face au phénomène des CEGEPs. "Il serait malheureux que des étudiants soient orientés vers des études universitaires tout simplement parce que telle était la route traditionnelle... ce qui suppose que le monde des affaires ne considère pas les diplômés des cégeps comme étant des universitaires de dimension moindre que les détenteurs de titre d'une université reconnue.

Avant la fin de mai, chacune des universités doit compléter un rapport sur son orientation présente et sur les

plans d'expansion portant sur les années 1971-1981. Le Conseil des Universités fera circuler ces rapports et en fera un plan d'ensemble qui sera soumis au ministre de l'Éducation.

Une revue des programmes d'étude des ingénieurs est présentement en cours, sous la responsabilité du ministère de l'Éducation... cette étude débouchera sur une comparaison entre le nombre de diplômés et la quantité de débouchés disponibles. Ce qui devrait permettre, selon M. O'Brien, une coordination meilleure des offres d'emploi dans ce secteur. Les sciences de la santé devraient être l'objet d'une étude très prochaine et du même type.

Le recteur de SGW accorde le constat suivant: un diplôme n'est pas garant d'un emploi. Il mentionne que certains milieux sont déçus, dans l'ensemble, des résultats obtenus depuis 20 ans, malgré l'effort pécuniaire consenti en éducation. Ces faits ne devraient cependant pas conduire à une attitude de regret vis-à-vis des budgets consacrés à l'éducation supérieure au Québec. On risquerait fort, par des politiques à courte vue, de restreindre indûment l'éventail des choix qui s'offriront aux futures générations d'étudiants: "la population anglophone du Québec, poursuit M. O'Brien a été chanceuse, malgré la proportion numérique relativement restreinte qu'elle représente, d'avoir eu à sa disposition une variété d'institutions qui n'ont pas cherché à se décalquer dans leur façon d'aborder les questions d'éducation."

L'universitaire prend note d'un début de décloisonnement des universités (à Montréal d'abord) et accepte avec réalisme un régime d'éducation universitaire qui couvrira rationnellement tout le Québec.

Budget terreneuvien

ST-JEAN, T.-N. (PC) — Le premier ministre Joseph Smallwood présentera mercredi à la Législature de Terre-Neuve le discours du budget.

M. Smallwood a déclaré au cours d'une interview lundi, que le ministre des Finances, M. Eric S. Jones, est malade et donc incapable de lire cet important document.

Les Antipropos

de
Jean Lévesque



"JAMAIS DE BIAFRA AU CANADA"

David Lewis

Aux spécialistes de l'information qui ont tenté campée sur la colline outaouaise, laissons l'analyse des réactions que le congrès de direction du NPD va provoquer au sein du parti et devant l'électorat, pour s'en tenir à quelques réflexions d'ordre plus général. Ainsi, peut-il apparaître que le choix de M. David Lewis à la tête du tiers parti fédéral canadien est triplement heureux: pour le parti, pour le Canada en général, et pour le Canada français en particulier.

Si les néo-démocrates s'étaient élu un chef plus radical, il est possible que la méfiance du public pan-canadien ait pu croître à l'égard du seul parti fédéral canadien qui soit CONSTAMMENT original et novateur. L'élection de M. Lewis à la tête du parti pourra contribuer à doter le Parlement d'un groupe d'opposition plus puissant, dans des Communautés où le dynamisme n'est pas denrée quotidienne. La personne même de M. David Lewis pourra y aider grandement puisqu'avec le Montreal Star nous pensons qu'il est "le plus puissant debater" fédéral.

Bien sûr, à courte échéance, peut-être le Québec aurait-il gagné davantage d'un autre chef néo-démocrate, encore que cela soit fort discutable. Mais il apparaît évident qu'à longue portée, c'est David Lewis qui pourra contribuer encore le mieux à faire s'augmenter le nombre d'interlocuteurs valables, pour le Québec, au sein du Canada anglais, notamment dans la région la plus influente du pays qu'est celle de Toronto. C'est avec de tels interlocuteurs qu'un dialogue entre Francophones et Anglophones est peut-être de plus en plus aisé, par-dessus, ou au-dessus, de Westmount et d'Ottawa.

Si le congrès néo-démocrate est intéressant en ses résultats pour l'ensemble de la vie politique du pays, la façon avec laquelle ce congrès s'est déroulé, et l'attitude de maturité des artisans de ce congrès, peuvent intéresser TOUS les Québécois, à plusieurs titres. Aux Québécois francophones qui désespèrent de pouvoir dialoguer avec les Canadiens anglais, les propos civilisés d'un Lewis peuvent réconforter. La maturité d'un Laxer, digne et serein dans la défaite, peut aussi être d'un grand exemple. Au "pays d'hypocrisie dominante" selon RENE Lévesque, dans "la province de l'a-peu-près" selon JEAN Lévesque (...), entendre un David Lewis est rassurant et stimulant tout à la fois, que l'on partage ou pas ses options politiques et sociales.

En fin de compte, si on regarde fonctionner ce parti politique canadien; si on le voit toujours avancer vers son idéal, sur des chemins guère pavés de dollars, d'honneurs et de réussites spectaculaires, on ne peut s'empêcher de trouver un commun dénominateur qui a nom COURAGE, terme assez peu usité dans certains quartiers de chez-nous!

On peut discuter avec l'auteur en téléphonant à l'émission Le Point du Jour que M. Lévesque anime du lundi au vendredi à 13 heures sur les ondes de CKAC.

Au cours du congrès qui s'ouvre ce soir

Le Conseil central de Montréal tentera de préciser ses relations avec la CSN

par Gisèle Tremblay

Les relations avec la CSN et la radicalisation de l'action politique sont les deux thèmes majeurs que débatteront les délégués du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal (CCSNM) dont le congrès annuel commence ce soir à Montréal avec le discours du président, M. Michel Chartrand.

Le secrétaire du Conseil central, M. Fernand Foisy, ne manque d'ailleurs pas de lier indirectement ces problèmes. Deux grands événements ont marqué l'année écoulée, écrit-il dans l'avant-propos du rapport qu'il soumet au congrès. Et il cite:

● la destruction des organes supérieurs de la CSN de MM. Michel Chartrand et Florent Audette, ce dernier président du Syndicat de la construction de Montréal expulsé de la Fédération du bâtiment et du bois (CSN toujours);

● les événements d'octobre "qui ont fait emprisonner tout particulièrement les mêmes camarades Michel Chartrand et Florent Audette".

Après avoir passé en revue l'année écoulée, M. Foisy conclut qu'en octobre, "le pouvoir libéral institutionnalisé", appuyé par l'entreprise privée et "plusieurs de nos syndicats", avait commencé "à désunir et miner le mouvement syndical afin de le faire disparaître".

L'hésitation qu'ont manifesté alors plusieurs syndicats devant l'engagement politique amène M. Foisy à recommander non pas un prudent recul, mais l'exécution énergique d'un plan d'information et d'éducation auprès de tous les syndicats affiliés au cours d'une "année de mobilisation".

Quant à la représentation du CCSNM au bureau et au conseil confédéraux de la CSN, le problème est toujours pen-

dant: les deux délégués expulsés l'an dernier n'ont pas été remplacés depuis. Au cours d'une réunion régulière tenue récemment, l'assemblée du CCSNM a décidé d'en confier le règlement au présent congrès.

La situation est délicate, car désigner des substituts serait reconnaître le bien-fondé des expulsions et désavouer les victimes.

Le CCSNM a tenté, vainement jusqu'ici, de porter la lutte sur le plan de la juridiction interne: au dernier congrès de la CSN, il a proposé d'amender les statuts de la centrale pour que dorénavant seuls les organismes mandataires puissent suspendre ou destituer leurs délégués. Ce fut rejeté.

Cette semaine, le CCSNM devra voter un projet d'amendements à ses propres statuts et règlements, paré par l'exécutif. A l'article 2, qui énumère les organismes auprès desquels le CCSNM a un rôle de représentation, la correction proposée est révélatrice: "organismes syndicaux supérieurs" deviendrait "autres instances de la CSN".

Les voeux politiques de l'exécutif sont également intégrés aux statuts et règlements modifiés. L'article II, notamment, qui décrit "les buts et les moyens", est entièrement refondu de telle sorte que le politique, absent de la version en vigueur, domine les autres secteurs. On y proclame même la "nécessité de la révolution sociale dont les salariés syndiqués doivent être l'avant-garde".

Si les syndiqués de Montréal, écrit précisément M. Foisy dans son rapport, ne voient pas que "le premier front,

c'est-à-dire la négociation des salaires, passera au second rang de nos priorités et que nous devons plutôt employer toutes nos énergies à nous battre sur le deuxième front, contre le système de consommation et en faisant toujours plus d'action politique, le mouvement syndical mourra de sa belle mort d'ici les dix prochaines années.

Mais le CCSNM est tiraillé entre l'urgence de l'action politique et ce que le comité d'éducation appelle lui-même le désintéressement des membres. "Le manque d'information et d'éducation a depuis longtemps rendu la structure syndicale apolitique pour la grande majorité de nos syndicats ou sections", reconnaît de son côté le comité d'action politique.

La crise d'octobre, écrit celui-ci, a été une épreuve de force entre deux minorités: la minorité dominante et la minorité révolutionnaire; le peuple étant un simple témoin. L'échec du FRAP, poursuit-il, a démontré à l'évidence qu'il n'existe pas d'organisation de masses au Québec, que les travailleurs n'ont aucun pouvoir.

Aussi, pour contrer "l'impuissance traditionnelle des travailleurs à s'organiser politiquement", le comité d'action politique suggère-t-il de multiplier et d'intensifier l'organisation communautaire dans tous les domaines d'activité afin qu'ils fassent l'expérience du pouvoir et prennent ainsi conscience de leurs capacités.

Ce sera le rôle des ateliers, pendant le congrès, de préciser ces formes d'action notamment dans les secteurs suivants: consommation, logement, pollution, autoroute est-ouest, réforme électorale, etc.

ÉCRIVAIN DÉCÉDÉ

M. Philippe LaFerrière, ancien directeur de la Bibliothèque Saint-Sulpice, est décédé le 27 avril à l'âge de 80 ans. Il laisse pour pleurer sa perte deux fils: René, de Jonquière et Jean, de Ste-Rose. Ville de Laval; un frère, Paul, de Québec ainsi que ses sœurs: Mme Poliquin (Marie) de Québec; Mme Monro (Esther) de Québec; Mme Belley (Madeleine) de Terrebonne; Mme Wilkins, (Marthe) de Montréal. Allié à la famille D'Auteuil par sa mère qui avait épousé en secondes noces le juge Pierre d'Auteuil, lui survivent également Mme Prout (Germaine) et Mme Jean-Marc Denault (Thérèse), de nombreux neveux et nièces dont le Dr Yves Chaput, de l'Hôpital Notre-Dame. Le disparu était le fils de feu Philippe LaFerrière et de Mme Pierre d'Auteuil, décédée et il était le neveu de Sir Rodolphe Forget et fils de Sir L.O. Taillon, ancien premier ministre du Québec. La dépouille mortelle est exposée aux salons J.R. Deslauriers, 5650, Chemin Côte-des-Neiges. Les funérailles auront lieu jeudi le 29 courant, à neuf heures, à l'église Notre-Dame-des-Neiges.

DÉCÈS

Noter s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 6.00 p.m. heure de tombée.

LORD Charles-Edouard — A Montréal, le 27 avril 1971, à l'âge de 84 ans, est décédé, Charles-Edouard Lord, époux de feu Léonie Towner. Il laisse de leur mariage: Liane épouse du Dr Guy Le François, Jean-Yves époux de Rita Reid, Fernande épouse de Gérard Messier, Paul-Alain époux de Myrielle Dubé, Solange épouse de Pierre Laverdure, Guy-Marcel époux de Claudette Chaffour, Lucette épouse du Dr Bernard H. Doray, Maurice, Jeannine, Soeur Marie Jean Lord, o.s.b. de Mont-Laurier.

Les funérailles auront lieu vendredi le 30 courant. Le convoi funéraire partira du Salon René Thériault Limitée, no 1120 rue Jean-Talon est, pour se rendre à l'église Ste-Thérèse de l'Enfant-Jésus où le service sera célébré à 10.00 heures. Et de là au cimetière de St-Jean, Québec où un libéra sera chanté vers 11.45 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

KEMPNIH Jean, A Montréal, le 25 avril 1971 à l'âge de 68 ans, est décédé Jean Kempnich, ingénieur-conseil, époux de Marguerite de Montigny, demeurant au 3185 rue Fendall, Père de Yves, M. et Mme R. Marcolini (Marise), M. et Mme J. Letocha (Danièle), grand-père de Sylvia, Fabrice et Stéphanie Marcolini. Les funérailles auront lieu mercredi le 28 courant. Le convoi funéraire partira du Salon J. R. Deslauriers Limitée, No 5650 chemin Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'église Notre-Dame des Anges, où le service sera célébré à 10.00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

le Cocher
En voiture, les Gourmets!
Salle à manger (style empire)
• Cuisine bourgeoise
• Déjeuner d'hommes
• d'affaires
• Choix de vins sélectionnés
• Au piano:
George Klein
Tous à la carte menu Laver
4897, rue Berri
(angle avec St-Joseph)
523-7858
(stationnement gratuit)

ÉTUDIEZ L'ANGLAIS AUX ÉTATS-UNIS

Écrivez à:
Program for International Students
St. Michael's College
Winooski, Vermont 05404 U.S.A.

Cours intensifs dans un milieu anglophone. Université catholique. Co-éducationnel. Cours de 8 et 16 semaines ou plus, pendant toute l'année.

la cigarette la plus longue

au même prix que les King Size

dites BENSON tout court



informations

internationales

La politique américaine à l'égard de la Chine crée un malaise au sein de l'OTASE

LONDRES (AFP) — Le problème de la Chine a dominé les débats de la première journée du conseil de l'OTASE hier à Londres, les Etats-Unis adoptant sur ce sujet une position nettement en pointe par rapport à certains de leurs alliés asiatiques.

La seizième réunion du conseil des ministres de l'Organisation du traité de l'Asie du Sud-est a été l'occasion pour le délégué des Etats-Unis, M. William Rogers, secrétaire d'Etat, d'aller plus loin qu'aucun homme d'Etat américain jusqu'ici sur la voie de la détente entre Washington et Pékin: "Les Etats-Unis, a-t-il dit, estiment que la Chine populaire a un rôle croissant à jouer en Asie."

Le but de notre politique n'est pas de s'opposer à ce rôle mais de l'encourager — de l'encourager à être un rôle constructif et non pas perturbateur.

Par contre certains des partenaires des Etats-Unis, géographiquement plus proches de la Chine, n'ont pas dissimulé un certain malaise. Ainsi le secrétaire général de l'Organisation, le général Jesus Vargas, un Philippin, qui a mis en garde contre la possibilité que "les communistes chinois, avec leurs manières sinistres bien connues, exploitent l'amélioration de leurs relations avec les Etats-Unis pour pousser avec encore plus de vigueur leur objectif à long terme d'éroder l'influence du monde libre dans la zone couverte par le traité".

De façon similaire le ministre des affaires extérieures d'Australie, M. Leslie Burt, en recommandant qu'on n'oublie pas la Chine nationaliste, a déclaré: "Pour ceux d'entre nous qui sont voisins plus proches de la Chine, il n'y a pas grand chose jusqu'ici pour nous convaincre que Pékin a effectivement

abandonné cette politique qui l'a empêché d'être considéré comme un membre responsable de la famille des nations".

Répondant à ces inquiétudes, M. Rogers a réaffirmé formellement les engagements des Etats-Unis à l'égard de l'OTASE, précisant que ces engagements ne seront pas affectés par le retrait des troupes américaines du Vietnam.

En ce qui concerne l'Indochine, les ministres ont dans l'ensemble rejeté sur le Nord-Vietnam la responsabilité de la poursuite de la guerre et exprimé la conviction que le programme de vietnamisation était en voie de réussir. Concernant l'intervention "sud-vietnamienne" au Laos, l'opinion générale qui s'est dégagée, déclare-t-on de source proche de la conférence, a été qu'elle était "militairement nécessaire" et que son bilan a été, au total, positif.

Outre les représentants des six pays qui sont membres actifs de l'OTASE

(Etats-Unis, Grande-Bretagne, Australie, Nouvelle-Zélande, Thaïlande, Philippines) les observateurs (Pakistan et Vietnam du Sud) ont également pris la parole, le Pakistan pour lancer un bref plaidoyer en faveur d'un règlement politique au Vietnam, négocié directement entre les parties intéressées.

En marge des séances, la journée a été marquée par un entretien entre M. Rogers et le secrétaire au Foreign Office, sir Alec Douglas-Home, au cours duquel il a naturellement été question de la tournée que M. Rogers va faire au Moyen-Orient.

M. Rogers a en vue un règlement global israélo-arabe, mais aussi, à défaut d'un tel règlement, la possibilité d'un accord limité sur la réouverture du canal de Suez. Le gouvernement britannique a déjà donné sa caution à ces efforts. Mais en fait, dans les milieux officiels britanniques, on doute qu'un accord limité sur la réouverture du canal, en dehors d'un accord global, soit réalisable.

Inde-Pakistan

La dégradation s'accroît

LA NOUVELLE DELHI (d'après l'AFP) — Les rapports continuent de se dégrader entre l'Inde et le Pakistan. Deux incidents de frontière ont éclaté hier, venant s'ajouter à la guerre des communiqués, suite à la fermeture des missions diplomatiques des deux pays respectivement à Dacca et à Calcutta.

L'agence indienne de presse (PTI) a annoncé que les incidents de frontières ont éclaté entre des éléments de l'armée pakistanaise et des garde-frontières indiens.

Le premier de ces incidents s'est produit dans le village indien de Lakshimpur, près de Boyra, qui a été pris sous le feu des troupes pakistanaïses. Citant des sources autorisées, l'agence indique que les garde-frontières indiens ont riposté et que les Pakistanaïses se sont repliés. Hier après-midi, selon PTI, un second échange de coups de feu s'est produit près de Bongaon, où des éléments de l'armée pakistanaise avaient pénétré de quelques centaines de mètres à l'intérieur du territoire indien et avaient ouvert le feu. Les garde-frontières, ont riposté et, selon l'agence, les soldats pakistanaïses ont regagné leur pays après cinq minutes de fusillade.

Sur le plan diplomatique l'Inde a émis

hier une nouvelle protestation auprès du gouvernement de Rawalpindi, l'accusant d'avoir "pratiquement séquestré" le personnel du haut-commissariat de Dacca, depuis la fermeture de la mission lundi à midi.

La protestation transmise au gouvernement pakistanaïse par le haut-commissariat indien de Rawalpindi, fait suite à des déclarations pakistanaïses indiquant que les autorités d'Isalmabad n'avaient jusqu'à présent reçu aucune nouvelle sur le personnel de sa mission de Calcutta.

La note indienne affirme que les membres du haut-commissariat de Dacca sont enfermés dans leur résidence en violation avec la convention de Vienne et avec les assurances données par le gouvernement pakistanaïse.

Un porte-parole officiel a indiqué que M. Sajjad Hyder, haut commissaire pakistanaïse à la Nouvelle-Delhi, avait été convoqué hier matin au ministère des affaires étrangères pour discuter de la situation des diplomates indiens à Dacca. Le haut commissaire indien à Rawalpindi, M. B. K. Acharya, arrive à La Nouvelle-Delhi pendant le week-end, s'est, par ailleurs, entretenu hier avec le premier ministre, Mme

Conférence de presse de Nixon

WASHINGTON (AFP) — Le président Nixon tiendra demain, à 21 heures locales, une conférence de presse télévisée, a annoncé hier soir la Maison Blanche.

La conférence de presse, d'une durée prévue de trente minutes environ, sera consacrée à des questions et à des réponses portant sur l'actualité intérieure et internationale.

Au lendemain de cette conférence de presse, M. Nixon se rendra à San Clemente, en Californie, où il doit assister, samedi, à la cérémonie du retour des couleurs de la dernière division de "marines" à être retirée du Sud-Vietnam, cérémonie qui se déroulera à la base de Pendleton, proche de sa "Maison Blanche d'Ouest". Le retour du président à Washington a été avancé au lundi suivant, dans l'intention apparente de désarmer ceux qui accusaient M. Nixon de fuir la capitale à l'heure où les pacifistes les plus militants manifesteront dans cette ville.

Armes chimiques

L'URSS défend la thèse US

NATIONS UNIES (Genève) (AFP) — L'URSS a tenté hier, de justifier son revirement sur le problème des armes chimiques et biologiques, apremment critiqué par certaines délégations des non-alignés. Si M. Alexis Rochtchine, représentant de Moscou à la conférence du désarmement, a eu raison de faire valoir "le réalisme politique" de son gouvernement (qui a accepté de traiter dans une première phase des seules armes biologiques comme l'exigeaient les Etats-Unis et la Grande-Bretagne) les arguments avancés ont paru d'autant moins convaincants qu'il y a encore quelques mois l'URSS soutenait exactement le contraire.

Ainsi, reprenant la thèse américaine, M. Rochtchine a affirmé qu'un accord sur l'interdiction des seules armes biologiques et des toxines serait d'une "grande

de valeur", mais encore et surtout "qu'il ne retarderait pas la solution du problème des armes chimiques". Au cours d'une conférence de presse, convoquée à la hâte à l'issue de la séance du "comité des 25", le représentant soviétique s'est efforcé de balayer le scepticisme de ceux qui doutent de la vertu des accords partiels.

La Suède, en particulier, avait violemment pris à partie le revirement soviétique qui, selon elle, ouvrirait la voie à une demi-mesure dangereuse, dont le seul résultat serait de légitimer la prolifération des armes chimiques. Et mardi le représentant de la Yougoslavie, M. Milorad Bozinovitch, est revenu sur la nécessité de conclure un accord englobant les deux types d'armes, préconisant, en matière de contrôle des armes chimiques, la possibilité d'inspections sur place sur invitation.

Uranium soviétique à l'Allemagne ?

HANOVRE (AFP) — L'Union soviétique est prête à fournir de l'uranium enrichi à la RFA, le cas échéant sans ratification préalable du traité de non-prolifération nucléaire, a indiqué hier à la foire de Hanovre M. Alfred Hempel, représentant à Duesseldorf de la société d'Etat soviétique "V.O. Licensintorg".

M. Hempel, qui vient de rentrer d'un voyage d'information en URSS, a souligné que les Soviétiques se contenteraient d'une garantie du ministère à la recherche scientifique à Bonn sur le respect par la RFA des conditions du traité de non prolifération nucléaire. L'homme d'affaires allemand a également expliqué que l'URSS était maintenant, pour la première fois, disposée à offrir des quantités assez importantes d'eau lourde.

Enthousiasme péroniste

BUENOS AIRES (AFP) — Le retour à Buenos Aires de MM. Jorge Paladino et Jose Rucci, principaux dirigeants du péronisme en Argentine qui venaient de Madrid où ils ont rencontré le général Juan Peron, a donné lieu à des débordements d'enthousiasme qui ont fait quelques blessés légers. Plusieurs centaines de sympathisants de l'ancien président de la république ont en effet envahi l'aéroport de Buenos Aires, brisant les portes et des vitres. Plusieurs personnes ont été coupées aux mains et au visage.

M. Paladino, secrétaire général du mouvement justicialiste et représentant personnel du général Peron en Argentine, a déclaré à son arrivée que l'ancien président lui avait donné la permission de discuter avec les dirigeants argentins pour tenter de trouver une solution politique, et notamment examiner la possibilité d'un retour en Argentine du général Peron.

Couvre-feu à Ankara

ANKARA (AFP) — Le commandement de l'état de siège d'Ankara a proclamé hier le couvre-feu d'une heure à cinq heures du matin (locales).

En outre toute réunion des jeunes révolutionnaires "Dev-Genc" et nationalistes "Foyers de l'idéal" a été interdite et la fermeture de leurs permanences a été ordonnée.

Enfin, le commandement de l'état de siège a interdit toute manifestation de rues. Cette mesure est prise en prévision de l'anniversaire des mouvements de rues de 1960 qui avaient provoqué la chute du régime de M. Adnan Menderes.

Quatre considérations — le problème kurde, les mouvements ouvriers, l'affaire de Chypre et l'insécurité dans les grandes villes — ont pu amener le gouvernement Erim à décréter l'état de siège dans onze provinces de Turquie, estime le grand quotidien indépendant "Milliyet" dans son édition d'hier.

"Il est regrettable, écrit cependant "Milliyet", que le gouvernement ait été obligé de recourir à des mesures de contrainte pour supprimer le terrorisme, nous souhaitons que la période d'état de siège (un mois), s'achève sans qu'il soit nécessaire de limiter outre mesure les libertés et qu'elle assure des résultats positifs à notre pays".

D'autre part, depuis hier matin, toutes les stations de radiodiffusion du pays sont reliées à Radio-Ankara dont elles diffusent le programme.

Faute d'informations

OTTAWA (CP) — Des experts du ministère du transport ont été dépêchés à Toronto hier afin de faire enquête au sujet des affirmations des contrôleurs aériens selon lesquelles des collisions auraient été évitées de justesse, près de Toronto, faute d'informations pertinentes.

Le ministre du transport, M. Don Jamieson, a déclaré aux Communiqués qu'il était étonné de voir que les contrôleurs, par la voie de leur association, avaient fait publiquement ces révélations avant de prévenir le ministère à Ottawa.

Les contrôleurs se plaignent aussi que certains types d'appareils légers ne pouvaient être identifiés et que cela constituait une menace près des aéroports.

ça va à ottawa...

4 TRAINS QUOTIDIENS, 5 LE VENDREDI ET LE SAMEDI

Billet simple, jours de tarif Rouge, voiture-coach: \$3.95 (repas non compris)

par le CN

"Votez" Renault 12 (Elle tient ses promesses!)

La Renault 12 a tout pour tenir ses promesses. Sa traction AV assure une tenue de route parfaite et son moteur nerveux garantit des accélérations sûres. Sa suspension à grand débattement, ses sièges bien moulés et son intérieur luxueux aux dimensions généreuses vous procurent le confort légendaire des voitures Renault.

Et, tant qu'à "voter" pour une Renault 12, autant choisir un concessionnaire qui peut, lui aussi, tenir ses promesses: grâce à une équipe de techniciens formés à l'usine, à un outillage ultra-moderne et à un stock de pièces inépuisable, nous pouvons vous promettre le meilleur service qui soit.



LAREAU AUTOMOBILES INC.

4476 rue de Laroche

Montréal

Tél. 523-2153

Le tour liberté de séjour.

SABENA 359.

Le tour liberté de séjour Sabena 359 vous offre l'occasion de passer deux merveilleuses semaines en Europe, comprenant le voyage par avion aller-retour, le logement et une voiture personnelle pour aussi peu que \$359. (ou si vous le désirez, vous restez trois semaines pour \$409).

Bien plus, votre séjour ne sera pas entravé par les inconvénients qui accompagnent souvent les tours. Vous aurez toute la liberté de faire comme bon vous semble et vous pourrez bénéficier des avantages qu'offrent les tours.

Vous vous envolerez vers Bruxelles à bord d'un avion Sabena des Lignes Aériennes Belges où vous commencerez déjà à goûter l'hospitalité bien caractéristique de la Belgique.

Le tour, liberté de séjour comprend aussi les frais de logement et même une voiture louée avec millage illimité, qui sera toujours à votre disposition. Vous pourrez ainsi vous déplacer à votre gré, en tout temps.

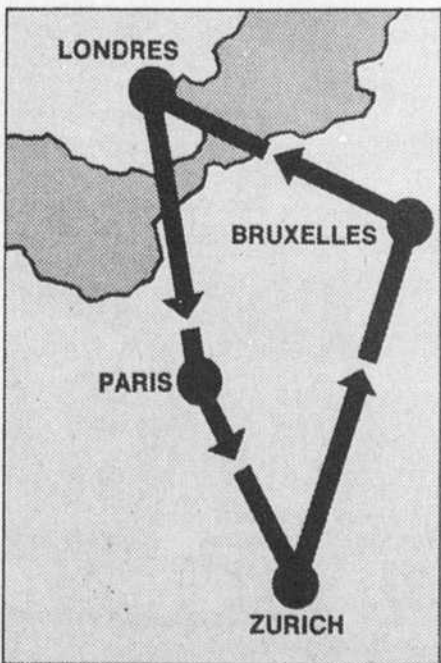
D'un coup d'aile, le Boeing de Sabena vous mène de Montréal à Bruxelles, au cœur même de l'Europe... Bruxelles, capitale de la Belgique et siège du Marché Commun. Bruxelles où l'on trouve plus de restaurants qu'à Paris, si l'on tient compte de la population... un véritable paradis gastronomique, offrant plus de variétés que ne pourrait le croire votre estomac. Bruxelles où le mets le plus populaire est la pomme de terre frite... que ne manque pas d'accompagner chacun des repas. Les gens en achètent même dans la rue dans de petits cornets de papier et les mangent tout en se promenant nonchalamment.

Si le cœur vous en dit vous pouvez prendre la route en voiture comme le veut la coutume européenne et à quelques milles, en prenant le traversier, vous vous retrouverez à Londres avec son Big Ben, son Trafalgar Square et la désormais fameuse Carnaby Street.

Vous pourriez également vous diriger vers Zurich, le plus important centre de la Suisse... ou vers Rome, la capitale de l'Italie. Allez-y gaiement, si vous le préférez, vers Stockholm ou Amsterdam ou Paris ou Munich!

Le Sabena 359 vous offre un séjour mémorable de deux semaines en Europe, aller-retour par avion, frais de logement et voiture personnelle, pour la modique somme de \$359.

Consultez votre agent de voyage ou le bureau des Lignes Aériennes Belges Sabena.



Pour obtenir gratuitement le poster-couleur "Le Cœur de l'Europe", il suffit d'écrire à Sabena, les Lignes Aériennes Belges, B.P. 359, Pointe-Claire (Québec).

LIGNES AÉRIENNES BELGES

SABENA

Montréal: 3, Place Ville-Marie
Québec: 500 Grande Allée E.
Ottawa: 91, rue Sparks
Toronto: 93, rue Yonge
Winnipeg: 323, ave Portage

1971 "204"

PEUGEOT

FAMILIALE

\$8200 par mois

LE PRIX DE VENTE GLOBAL INCLUT LA TAXE DE VENTES PROVINCIALE ET L'ENREGISTREMENT

LES GRANDS GARAGES DU QUÉBEC

306 est, rue St-Zotique

Une rue à l'ouest de St-Denis

273-9105

arts

Disques

Une nouvelle version de "La flûte enchantée": Georg Solti s'y révèle un excellent mozartien

par Jacques Thériault

Le mélomane qui écoute "La flûte enchantée" de Mozart pour la première fois ne peut manquer d'être surpris: un premier acte qui débute sur une espèce de conte de fée, qui se poursuit en comédie bouffe et qui s'achève en tirades philosophiques. Et comme pour ajouter encore à sa perplexité, il se rend compte aussi que l'action et l'enchaînement des situations semblent dénués de toute logique.

Egaré par tant d'arbitraire, ce même mélomane cherchera alors à se documenter. Il apprendra que "La flûte enchantée" est, avec le "Requiem", dont la composition fut menée simultanément, la dernière grande œuvre de Mozart, qu'il y attachait une grande importance, et que c'est à cette partition qu'il pensait encore sur son lit de mort, regardant sa montre et murmurant: "En ce moment, la Reine de la nuit entre en scène..."

Il apprendra aussi que "La flûte enchantée" lui fut commandée par le directeur-acteur d'une troupe de faubourg, Schikaneder, qui jouait le rôle de Papageno, qu'elle fut créée le 30 septembre 1791 au théâtre Auf der Wieden et qu'elle fut présentée avec succès durant tout l'hiver 1791-92. Puis, un détail retiendra par la suite son attention: Schikaneder était franc-maçon comme Mozart, et cette particularité expliquerait sans doute les nombreuses allusions obscures dont la pièce est émaillée et qui tiennent de la franc-maçonnerie.

Ceux qui voudraient en savoir plus sur cette question consulteront l'énorme ouvrage que le musicologue Jacques Chailley a écrit sur le sujet ("La flûte enchantée: opéra maçonnique", chez Robert Laffont), mais ce qui retient le plus son attention ici, c'est l'extraordinaire musique que le sujet a inspiré au com-

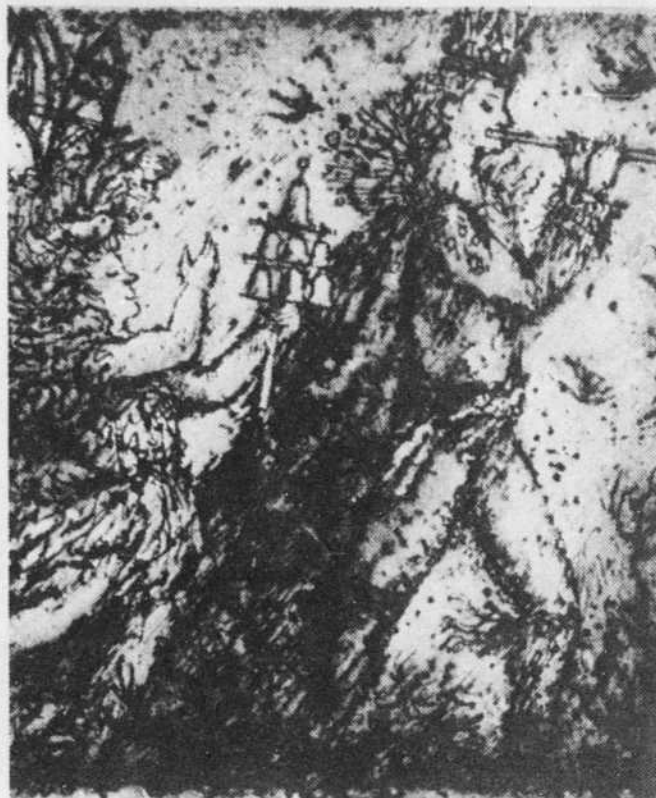
positeur. Et j'en parle avec d'autant plus de conviction à la suite de l'audition d'un nouvel enregistrement qui vient de paraître sur London (trois disques: OSA 1397), sous la direction de Georg Solti.

C'est que "La flûte enchantée" est un ouvrage difficile à présenter avec fidélité et perfection, que ce soit à la scène ou sur disque. Et pourtant, l'enregistrement qui vient de nous donner la maison London est susceptible de répondre à peu près à toutes les exigences de l'opéra, dépassant du même coup toutes les productions phonographiques antérieures.

On note d'abord que l'ouvrage nous est présenté en version intégrale, avec tous les dialogues qu'on a supprimés dans plusieurs des versions déjà disponibles — et ces dialogues sont importants, non seulement pour nous faciliter l'accès de l'œuvre mais aussi pour nous donner une idée globale de la variété de texture de l'œuvre.

Au niveau musical, c'est la direction de Georg Solti qui retient d'abord l'attention. Au pupitre de l'Orchestre philharmonique de Vienne, il présente une traduction extrêmement claire (il lui paraît qu'il nous ait été donné d'entendre jusqu'à ce jour pour "Die Zauberflöte", une pleine vitalité et riche en reliefs sonores. De leur côté, les musiciens se comportent avec une souplesse et une virtuosité déconcertante — et je vous défie d'y déceler une seule fausseté.

Les solistes? On ne trouve absolument rien à redire des rôles tenus par les hommes. Le baryton Hermann Prey avait déjà une solide réputation dans le rôle de Papageno, et sa voix répond à toutes les exigences difficiles des airs qui lui sont confiés. La basse Martti Talvela, en Sarastro,



est excellente, et on sera surtout étonné par sa souplesse, par la facilité avec laquelle il peut évoluer même dans le bas registre. La participation de Dietrich Fischer-Dieskau est plus réduite, mais il donne beaucoup de poids à sa personification de l'Oracle. Comme d'habitude, on aimera également la performance du ténor allemand Gerhard Stolze en Monostatos, ainsi que celle du ténor anglais Stuart Burrows qui confère beaucoup de délicatesse à Tamino.

La distribution féminine est un peu moins satisfaisante. Le baryton Hermann Prey avait déjà une solide réputation dans le rôle de Papageno, et sa voix répond à toutes les exigences difficiles des airs qui lui sont confiés. La basse Martti Talvela, en Sarastro,

chante avec beaucoup de brio. Les trois Dames sont Hanneke van Bork, Yvonne Minton et Hetty Plumacher, et ils font un trio fort attachant. Mais Pilar Lorengar m'a semblé manquer légèrement de suite dans les idées, et seuls quelques moments méritent d'être retenus.

Ajoutons à cette distribution, la participation du chœur de l'Opéra d'Etat de Vienne et celle de trois garçons du chœur d'enfants de Vienne dont le travail est soutenu et magnifique.

La prise de son constitue également une réussite et vous réserve des surprises au niveau des effets extérieurs à la musique. Si vous ne possédez pas encore d'enregistrement de cet ouvrage, celui-ci vous donnera beaucoup de plaisir.

spectacles

échos

CINEMA: Le Conservatoire d'Art cinématographique de l'université Sir George Williams annonce la présentation des films suivants: le 30 avril, à 19h, "Les 400 coups" de Truffaut et à 21h, un autre Truffaut, "Jules et Jim". Le 1er mai, "Madame de..." avec Charles Boyer et Danielle Darrieux à 19h, et "La peau douce" à 21h. Enfin, le 2 mai, à 20h, "Cheyenne Autumn" de John Ford.

VENTE AUX ENCHERES: La maison des Arts "La Sauvagerie" annonce la tenue d'une vente aux enchères d'œuvres québécoises, le dimanche 2 mai prochain. On mettra en vente, entre autres, des œuvres du Frère Jérôme, de Vaillancourt, Cosgrove, Peter Gnass et Léo Ayotte. Dès le 8 mai, La Sauvagerie présentera une rétrospective des œuvres de Charles Maillard.

CONFERENCE: Le Centre culturel de Verdun présentera, le 5 mai prochain, une conférence du Docteur André Moreau de l'Université de Paris. Cette conférence sera intitulée "Sexualité et narcissisme".

EXPOSITION: La section des arts du service des parcs de Montréal présentera une exposition de peintures et de dessins de l'artiste indien Suraj Sadan au Centre d'Art du Mont-Royal, du 30 avril au 30 mai.

Pro Musica poursuit ses activités

La Société Pro Musica nous laissait savoir hier, qu'elle poursuivait ses activités la saison prochaine. Sept contrats sont déjà signés avec des artistes étrangers, la salle est réservée et les programmations sont presque complètes.

Finie la guerre entre les Beatles

LONDRES (AFP) — La guerre entre les Beatles est terminée. Les quatre garçons ont décidé lundi de régler à l'amiable le différend qui, depuis deux mois, les opposait devant la justice britannique. John Lennon, George Harrison, et Ringo Starr ont en effet décidé de retirer l'appel qu'ils avaient conjointement interjeté de la décision de la haute cour de nommer un administrateur judiciaire à la tête de la compagnie Apple, qui continue à gérer la fortune commune des Beatles. La nomination d'un administrateur judiciaire avait été demandée par Paul McCartney, qui estimait ne pouvoir faire plus longtemps confiance à Allan Klein, directeur de la compagnie.

Paul a ainsi obtenu doublement gain de cause devant la cour d'appel. D'une part un administrateur judiciaire, M. James Spooner, prend immédiatement ses fonctions à la tête de la compagnie Apple, fonctions qu'il conservera jusqu'à la répartition du capital entre les quatre musiciens. D'autre

part, John, George, et Ringo devront payer la totalité des frais du procès évalués à la bagatelle de \$250.000. Il ne reste plus maintenant

à Paul qu'à dédommager ses trois anciens camarades de gloire et de fortune, en cédant par exemple ses parts de Apple à un prix acceptable pour eux.

5^e semaine
— PARIS-MATCH — LA CROIX
Que voilà donc un film que j'aime! — JACQUES SODER
LA MAISON DES BORIES
Estimant color
Derniers Jours
Un film de FRANÇOIS TRUFFAUT
DOMICILE CONJUGAL
JEAN-PIERRE LÉAUD CLAUDE JADE
EASTMANCOLOR

2GRANDS CLASSIQUES 14 ans
2GRANDS REALISATEURS
Luis Bunuel Fritz Lang
L'Ange Exterminateur
Version Espagnole: Sous-titres Anglais
Etudiants \$1.00
Version Allemande: Sous-titres Anglais
le maudit
FESTIVAL 1206, E. STE-CATHERINE 525-8600

après "Mon Oncle" et "Les Vacances de M. Hulot"
voici le nouveau film de Jacques Tati
"Le chef-d'œuvre du rire" — FRANCE SOIR
"Le génie à l'état pur" — FIGARO LITTÉRAIRE
un film de jacques tati
CE SOIR à 7:15 et 9:30
SAMEDI et DIMANCHE
à 2:30, 5:00, 7:15, 9:30
3^{es} sem. **Comédie Canadienne**
84 ouest, Ste-Catherine tél.: 861-3476

d'après l'œuvre
immortelle D'EMILE ZOLA
la
faute
de
l'abbé
mouret
COULEUR
CINÉMA DE PARIS
861-2996

3^e SEMAINE POUR TOUS
Le meilleur Claude Lelouch
— L'EXPRESS —
MEILLEUR FILM ÉTRANGER DE L'ANNÉE!
À VOIR À TOUT PRIX
— Le Devoir —
EN COULEURS
ENQUÊTE SUR UN CITOYEN
ADAPTÉS DE TOUT SOUTÇON
FILM D'ELIO PETRI
CE SOIR - 7:30-9:40

le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

2 GRANDS SUCCÈS PARISIENS
TCHAO: A guichets fermés pendant toute la saison
69-70 au Théâtre St-Georges
LE GARDIEN: Joué 535 fois au Théâtre Moderne
PIERRE BRASSEUR
FRANCE DELAHALLE
HENRI VILBERT
TCHAO!
COMÉDIE DE MARC-GILBERT SAUVAJON
UN GRAND ÉCLAT DE RIRE!
29.30 AVRIL 1-8 MAI 8:30 P.M.
DIM. MAT. 2 et 9 MAI 2:30 P.M.
Soir: \$3.00 \$4.00 \$5.00 \$6.00 - Mat: \$2.50 \$3.50 \$4.00 \$5.00
Abonnement aux 2 premières de Tcho et Gardien
10% d'escompte.
En vente: Place des Arts, CCA, 1822 Sherbrooke ouest (sous-sol) et agences, ville et banlieue, 932-2234.
Commandes postales à CCA avec chèque, mandat ou Chexq.
Étudiants et Âge d'Or (\$1.00) à CCA seulement
Réservations: 932-2171
JACQUES DUFILO
CLAUDE GIRAUD
CHARLES MILLOT
LE GARDIEN
d'HAROLD PINTER
Adaptation d'ERIC KARANE
UN CHEF D'ŒUVRE...
JEAN-JACQUES SAUTHER (LE FIGARO)
18-23 MAI 8:30 P.M.
DIM. MAT. 23 MAI 2:30 P.M.

télévision

CBFT 2

9:10 Aujourd'hui à CBFT
9:15 Télévision scolaire
9:30 Pénitenc
10:00 La vie qui bat
10:30 En mouvement
10:45 Contes du mercredi
11:00 La souris verte
11:15 Cinéma
"Tous pour un tel" (drame policier - Français 1957)
1:00 Cinéma
"001 destination Jamaïque" (espionnage - Italo-hispano - monégasque 1961)
2:30 Oui ou non
3:00 Femme d'aujourd'hui
4:00 Bobino
4:30 Magasin et gr.-double
4:00 Walt Disney présente
"Le grand Retour"
6:00 Les hommes de l'espace
6:30 Téléjournal
6:40 24 Heures
6:55 Nouvelles du sport
7:00 Format 30
7:30 Les Grands films
"Tant qu'il soufflera la tempête" (drame - Américain 1950)
9:30 Rue des Pignons
10:00 Cent mille chansons
11:00 Politique provinciale
"Le Parti Québécois"

CFTM 10

7:20 Mire-musique
7:25 Horaire-Bienvenue
7:30 Les P'tits bonhommes
7:45 Mani-maniches
8:00 Bonjour
8:45 36-24-36
9:00 Madame est servie
10:00 Pour vous mesdames
"Le consommateur"
11:30 La file hébraïque
12:00 Le 10 voix informe
12:15 CinéMercredi
"Illegitimate défense"
12:30 Magasin et gr.-double (drame - Italien 1968)
2:00 CinéMercredi
"Quartier interdit" (melodrame - Mexicain 1962)
3:30 À vous de jouer
4:00 Le cirque du capitaine
4:30 Les Bananas splits
5:00 Bon appétit
6:00 Studio 10
7:00 Le 10 voix informe
7:25 Les commentaires de Me Alban Flammant
7:30 Les grandes productions
"Je pleure mon amour" (drame - Américain 1958)

CBMT 3

8:03 Standby Six
8:35 Mr Dress-up
9:00 Québec School telecast
9:30 Friendly giant
10:00 Sesame Street
10:30 Elwood glove's luncheon date
1:00 I dream of Jeanne
1:30 55 North Maple street
2:00 Double exposure
2:30 Flying nun
3:00 Take thirty
3:30 Edge of night
4:00 Galloping gourmet
4:30 Drop in
5:00 Beverly Hills
5:30 Race for Queen
6:00 Diane
6:30 Hourglass
7:30 Singalong jubilee
8:00 How to break a quarter horse
9:00 Concert Canada

CFCF 10

7:00 Montreal Bulletin Board
7:30 University of the air
8:00 Miss Helen
8:15 The Sandbox
9:00 Hercules
9:30 Magic Tom
10:00 Man Trap
10:30 The Pierre Berton show
11:00 John Manolesco
11:30 McGowan and Co.
12:00 Plutonium
12:30 Matinee with Joe Van
"Back to God's country" (Aventures 1964)
2:30 Famous jury trials
3:00 Another world
3:30 Trouble with Tracy

cinéma

ALOUETTE: "Le lion en hiver" 1:15 - 3:45
6:15 6:15 8:45
ANJOU: "The priest's wife" 7:00 - 9:00
ARLEQUIN: "Claude et Greta" 2:50 - 6:10
9:30 - "Les techniques de l'amour physique" 1:20 - 4:40 - 8:00
ART: "La voie lactée" 1:15 - 3:15 - 5:15 - 7:15 - 9:15
ATWATER: (Cinéma 1) "There's a girl in my soup" 1:00 - 3:15 - 5:15 - 7:15 - 9:15
ATWATER: (Cinéma 2) "The owl and the pussycat" 1:20 - 3:25 - 5:25 - 7:25 - 9:25
BERRI: "Un monde fou, fou, fou" 2:00 - 4:00 - 6:00
BONAVENTURE: "Danish Blue" 1:20 - 3:00 - 4:40 - 6:00 - 7:40
CANADIEN: "Finalement..." 12:00 - 2:00 - 4:00 - 6:00 - 8:00 - 10:00
CAPITOL: "Après-ski" 12:50 - 2:55 - 5:00 - 7:15 - 9:30
CHAMPLAIN: "La chouette et le pousset" 2:30 - 6:20 - 10:05 et "Interdite" 12:35 - 4:15 - 8:00
CHATEAU: "Tora, Tora, Tora" 12:45 - 3:05 - 5:40 - 8:20
CINÉMA CÔTE-DES-NEIGES: (Cinéma 1) "Little big man" 1:15 - 3:45 - 6:20 - 8:55
CINÉMA CÔTE-DES-NEIGES: (Cinéma 2) "Cork Turkey" 1:00 - 3:00 - 5:00 - 7:00 - 9:00
COMÉDIE-CANADIENNE: "Playtime" (ditati) 7:15 - 9:30
CREMAZIE: "Mash" 7:30 - 9:30
DAUPHIN: Salle Renoir "Le Voyou" 7:30 - 9:40 - Sam. Dim. 1:00 - 3:10 - 5:20 - 7:30 - 9:40 Salle McLaren "Enquête sur un citoyen" 7:30 - 9:30
ELYSEE: Salle Eisenstein "Domicile conjugal" Salle Renoir "La maison des Bories" du lundi au vendredi 7:30 - 9:30 (pour les deux salles)
ELECTRA: "Tora, Tora, Tora" 12:30 - 3:30 - 6:30 - 9:30
FESTIVAL: "M. le maudit" 7:30 Dim. 1:30 - 4:45 - 8:05 et "Exterminating Angel" 9:30 Dim. 3:15 - 6:25 - 9:30
IMPERIAL: "Le cercle rouge" 1:00 - 3:00 - 6:00 - 8:55
JEAN-TALON: "Patton" 12:10 - 3:00 - 6:40 - 8:55
LOEWS: "The great white hope" 10:40 - 12:40 - 3:00 - 5:10 - 7:25 - 9:35
LUCERNE: "Goodbye mister Chips" 7:30 - 9:40 et "Le roi des grises" 7:35 - 9:40
MAISONNEUVE: Var Jean Talon
MERCURE: "Du vent dans les voiles" 6:10 - 9:40 et "Le roi des grises" 7:35 - 9:40
MID-MINUTY: "Jeunes filles bien pour tous rapports" 12:00 - 3:10 - 6:20 - 9:30 et "Mon nom est femme" 1:45 - 4:55 - 8:10
MONKLAND: "Airport" 1:15 - 5:25 - 9:35 et "Colossus for the road" 2:30 - 7:40
OUTREMENT: "Le Bon, la Brute et le Truand" (Sergio Leone) en français 6:00 - 9:00
PALACE: "Pretty Maids all in a row" 1:00 - 3:05 - 5:10 - 7:20 - 9:30
PAPINEAU: "Cindy et Donna" 6:20 et "Garde bébé pour papa" 6:20

PARISIEN: "Pile ou Face" 10:30 - 12:30 - 2:30 - 4:40 - 6:05
PIGALLE: "Voyage à la nuit" 1:00 - 3:00 - 5:00 - 7:00 - 9:00
PLACE DU CANADA: "Five easy pieces" 5:30 - 7:30 - 9:30
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) "Woman love" 1:25 - 4:00 - 6:25 - 9:10
PLUSSY CAT: "Mondo Topless" 11:45 - 2:25 - 5:10 - 7:50 - 10:30 et "Sex is the game people play" 1:05 - 3:45 - 6:30 - 9:15
RIVOLI: "Claude et Greta" 2:50 - 6:00 - 9:10 et "Les techniques de l'amour physique" 1:10 - 3:20 - 5:30
SAINT-JEAN: "Les Males" 12:35 - 2:44 - 4:59 - 7:14 - 9:29
SEVILLE: "Wuthering Heights" 1:15 - 3:20 - 5:25 - 7:35 - 9:25
VAN HORNE: "How to succeed with sex" 1:00 - 3:45 - 6:30 - 9:15 - 8:00 - 9:45
VENDÔME: "Le Boucher" (de C. Chabrol) 12:45 - 2:50 - 5:00 - 7:15 - 9:30
VERDI: "Rosemary's baby" (de R. Polanski) en français 7:00 en anglais 9:30
VILLERAY: "Ya, Ya, mon général" 6:20 - 8:55 - "Chiam" 8:00
WESTMOUNT: "New Leaf" 1:15 - 3:15 - 5:10 - 7:15 - 9:20

théâtre

THEATRE CENTAUR: "The Homecoming" de Pinter. 20h30
CENTRE DU THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI: "Dieu le 1^{er} mai, Les breuvages transcontinentaux" de Pierre Bérubé. 20h30
NOUVELLES COMPAGNIE THÉÂTRALE: relâche
THÉÂTRE DE QUATRE SOUS: Dès le 29 avril 20h30 "A toi pour toujours, la Marie-Lou" de Michel Tremblay
THÉÂTRE SAYDIE BRONFMAN: Relâche
RIDEAU VERT: "Le contrat" du mardi au samedi à 20h30, le dimanche à 19h30
LA POUDRIÈRE: "Moumou" du mardi au samedi à 20h30
PLACE DES ARTS
WALLIS WILFRID-PELLETIER: "Sound of music" de Rogers et Hammerstein, à 20h
THÉÂTRE MAISONNEUVE: relâche
THÉÂTRE PORT-ROYAL: Le TNM présente "Deux sous les armes" d'Eugène O'Neill 20h15

WESTMOUNT SQUARE: "Love Story" 1:00 - 3:00 - 5:00 - 7:00 - 9:00
YORK: "Little Murders" 1:00 - 3:05 - 5:05 - 7:10 - 9:10
CINÉMATHEQUE CANADIENNE: "La rue de la honte" (K. Mizoguchi - Japon 1956) 7:30 et "Maltese Cross Movement" (K. Dewdney - Canada 1968) - R.34 - T. Chambers - Canada 1968 - La raison avant la passion (J. Wieland - Canada 1967-69) 9:30
CE SOIR, IL FAUT VOIR!
MIA FARROW elle est enceinte... et elle a peur!
Rosemary's Baby
de Roman Polanski
le très grand film de Roman Polanski d'après le célèbre roman d'Ira Levin en français et en anglais à 9:30 précises
au CINÉMA VERDI
5380 Saint-Laurent 277-4145
Bientôt: "UN CONDÉ"

son humour féroce a valu à MASH
7^{ème} SEMAINE
EN COULEUR
CE SOIR 7:30-9:30
Le Grand Prix International du Festival
CANNES 1970
CREMAZIE
2700 GARDEN 588-4118

La Poudrière
METRO ILE SAINT-HELENE
A ne pas manquer
MOUMOU
Comédie de Jean de Létras
avec
JANINE DUTTO
CATHERINE BÉGIN
LOUISE TURBOT
Mardi ou samedi à 20 h 30
Billets en vente à l'hôtel Sheraton Mont-Royal suite G-20 (entrée rue Metcalfe) et Montréal Trust, Place Ville-Marie
Réservations: 526-0821

CE SOIR, IL FAUT VOIR!
MIA FARROW elle est enceinte... et elle a peur!
Rosemary's Baby
de Roman Polanski
le très grand film de Roman Polanski d'après le célèbre roman d'Ira Levin en français et en anglais à 9:30 précises
au CINÉMA VERDI
5380 Saint-Laurent 277-4145
Bientôt: "UN CONDÉ"

L'ŒUVRE MAÎTRESSE DE LUIS BUNUEL
6^{ème} SEMAINE DE SUCCÈS
Tous les soirs 7h et 9h
Dimanche 1:00-3:00-5:00-7:00-9:00
LAURENT THERIÉ - PIERRE CLEMENTI - MICHEL PICCOLI - DELPHINE BEYRI
et DANIEL PILON
COULEUR
ÉTUDIANTS \$1.00
- 5025 G. SHERBROOKE - 429-0821

"LE LION EN HIVER"
ALOUETTE Peter O'Toole
318 STE-CATHERINE Q. 861-2807
EN COULEUR

LES WESTERNS CE SOIR!
PREMIÈRE PARTIE: RETROSPECTIVE des films de SERGIO LEONE
3^e programme:
LE BON LA BRUTE ET LE TRUAUD
Cint Eastwood Lee Van Cleef Eli Wallach
8:15 The Sandbox
9:00 Hercules
9:30 Magic Tom
10:00 Man Trap
10:30 The Pierre Berton show
11:00 John Manolesco
11:30 McGowan and Co.
12:00 Plutonium
12:30 Matinee with Joe Van
"Back to God's country" (Aventures 1964)
2:30 Famous jury trials
3:00 Another world
3:30 Trouble with Tracy
EN FRANÇAIS à 6:00 et 9:00
WESTERNS "OUTREMENT"
1248 BERNARD
INFORMATIONS: 277-3233

UNE REUSSITE TOTALE!
— PARIS-MATCH —
LE BOUCHER
UN FILM DE CLAUDE CHABROL
avec STEPHANE AUDRAN JEAN YVANE
HORAIRE: 12:45, 2:50, 5:00, 7:15, 9:30

"PERFECTION DE L'ACTION"
ALAIN DELON YVES MONTAND BOURVIL
film de JEAN-PIERRE MELVILLE
4^e SEMAINE COULEUR
le CERCLE ROUGE
IMPERIAL 1430 Bleury 288 7102
PLACE Des ARTS Sam. et Dim. 4:15 - 6:35 - 9:10
Lundi et vendredi: Depuis 1 h 00 P.M.

Finalement...
avec: CHANTAL JACQUES RENAUD RIBEROLLES
réalisateur Richard Martin
une production des INDUSTRIES DENIS S. PANTIS
COULEUR
ÉTUDIANTS \$1.00
- 5025 G. SHERBROOKE - 429-0821
CANADIEN 523-5180 PLAZA 274-6155

Yves Figoli et la vie des retraités

Il faut garder toute personne âgée dans son milieu propre

par Renée Rowan

Les étudiants de la faculté de l'aménagement à l'université de Montréal s'étaient promis, au début de l'année, de faire des études et de s'attaquer à des projets qui débouchent sur la société.

"Le temps des monuments est révolu", nous dit Yves Figoli qui présentait, hier après-midi, une étude sur le problème des personnes âgées. "Nous sommes une école d'architecture et nous voulons faire sentir que ces problèmes nous touchent directement."

Cette étude, réalisée au cours de l'année terminale en architecture, constitue une politique globale d'aide aux personnes âgées dans la région métropolitaine.

Yves Figoli ne s'arrête pas qu'à la seule planification des équipements nécessaires aux aînés, ils se soucie de tous les aspects de la vie des retraités, leur habitat, leurs occupations, leurs loisirs.

Après avoir déterminé les besoins exacts des personnes âgées, c'est-à-dire toute personne de plus de 65 ans, avant résidé au Canada pendant 10 ans, sans considération de race, de religion, de sexe ou de revenu, l'auteur fait l'inventaire des services nécessaires au maintien de chaque personne âgée dans son

habitat naturel, son foyer.

25% seulement des personnes âgées (grands vieillards et malades chroniques) ont vraiment besoin d'être hébergées, nous dit Figoli. Pour les autres, il est possible de leur permettre de demeurer chez elles, dans leur entourage, au sein de la société des actifs, en leur apportant une aide à domicile afin qu'ils puissent résoudre leurs problèmes sans difficultés.

"Rien n'est plus terrible pour une personne âgée pouvant subvenir à ses propres besoins que de se retrouver parmi d'autres personnes âgées. Le processus de vieillissement, dans ces conditions, est inévitable. Personne n'est mieux que chez soi", de dire l'auteur.

Dans sa politique globale d'aide aux aînés, il propose la création d'un centre directeur et la mise sur pied d'une équipe multidisciplinaire chargée de la planification générale de l'aide à apporter. Il voit au centre de chaque zone d'un rayon de trois quarts de mille un foyer d'hébergement pour ceux qui ne peuvent vivre seuls et des accommodations satellites pour les autres: appartements, petits logis, etc.

Il prévoit des services tant spécialisés que non spécialisés: service ménager, assistance médicale, assistance légale, organisation de loisirs, visites à domicile, service de repas sur roues, services d'architecture, etc.

"Il suffit souvent de petits détails pour rendre la vie plus facile aux personnes âgées. Saviez-vous que seulement 7% des personnes âgées peuvent faire leur lit avec facilité. Une personne qui a de l'arthrite ne peut se pencher facilement pour brancher un appareil électrique. Pour une personne en chaise roulante, une marche à franchir entre deux appartements peut devenir une hantise... une étude architecturale ferait disparaître cette difficulté par une petite pente et le problème serait résolu."

Si un projet comme celui-ci devait fonctionner, nous dit Yves Figoli, l'attitude des gens changerait automatiquement. On constaterait un renouveau de confiance, d'enthousiasme.

Cette étude, comme tant d'autres, on ne le sait que trop, ira-t-elle dormir au fond d'un tiroir?

"Je prie le Seigneur que non!" s'exclame son auteur. L'étude est dédiée au ministre des affaires sociales, M. Claude Castonguay. J'espère qu'elle le rejoindra."

Manifestation du MALQ

Le Mouvement d'action pour la libération de la Québécoise (MALQ), mouvement issu du comité d'avortement qui avait mobilisé le 8 mars dernier plus d'une centaine de femmes revendiquant leur droit au contrôle de leur corps, organise une seconde manifestation qui aura lieu le 9 mai prochain, à l'occasion du jour de la fête des mères.

La première manifestation était en faveur de l'avortement libre et gratuit. La seconde, dit le communiqué, mettra l'accent sur deux autres aspects de l'oppression de la femme: la contraception et les garderies. Le MALQ réclame une plus grande information sur les contraceptifs et leur distribution gratuite ainsi que des garderies ouvertes 24 heures sur 24, également gratuites.

Le MALQ lance un appel à tous les mouvements, organismes populaires, syndicats ou autres pour l'appuyer dans cette campagne et invite toutes les femmes intéressées à le contacter aux numéros suivants: 467-1945 ou 276-6474.

Les médecins répondent aux chiros

Manipulation n'est pas chiropractie

par Solange Chalvin

Les médecins n'ont pas pris 24 heures pour répondre aux chiropracticiens. Ils n'ont pas l'intention de s'initier à la chiropraxie pour la bonne et simple raison qu'il s'agit là, selon eux, d'une science qui repose sur une théorie fautive, nullement reconnue sur le plan scientifique, ont déclaré les docteurs Gustave Gingras et A. Roy, du Collège des médecins, appuyés par le docteur Michel Dupuis, directeur du département de médecine physique de l'hôpital Notre-Dame.

Ils reconnaissent toutefois que les manipulations vertébrales peuvent être bénéfiques à condition qu'elles soient faites par des médecins capables de poser un diagnostic sûr. Par conséquent, tel qu'annoncé hier dans Le Devoir, les médecins s'initieront à ces manipulations, en l'espace de 48 heures pendant le prochain week-end.

Au cours de la conférence de presse convoquée hier après-midi par le Collège des médecins, ces derniers ont précisé que le fait d'organiser un cours sur les manipulations vertébrales ne constitue aucunement une reconnaissance de la théorie chiropractique.

Ces cours seront une base d'information pour les médecins déjà intéressés par cette question. Ils y seront invités à poursuivre des recherches dans ce domaine. Déjà plusieurs médecins, en particulier, les physiatres (spécialistes de médecine physique) pratiquent déjà ces manipulations mais désirent se perfectionner. C'est la raison pour laquelle le Dr Maigne, de Paris, spécialiste de manipulations vertébrales, a été invité à donner ces cours qui s'adressent aux médecins seulement.

La faculté de médecine de l'université de Montréal responsable de ce cours de deux jours offert aux médecins ne prétend pas tout enseigner des manipulations vertébrales, nous a-t-on dit. Elle donne tout au long de l'année des cours de perfectionnement de deux ou trois jours sur la cardiologie, la néphrologie, la rhumatologie, etc. sans jamais nous plus vouloir prétendre créer en deux jours des spécialistes dans ces différents domaines. Elle ne le prétend pas davantage dans le cas présent. Le cours vise à perfectionner certains médecins qui font déjà de la manipulation et à initier certains autres qui n'utilisent pas encore cette méthode thérapeutique, mais qui désirent en

apprendre les rudiments, quitte à les perfectionner par la suite.

Un point demeure toutefois obscur. Bien que les médecins reconnaissent la valeur de telles manipulations, ils veulent être les seuls spécialistes de la santé accrédités à les utiliser. "Nous ne reconnaissons pas la valeur de la chiropraxie", disent-ils, ajoutant cependant qu'il existe certains chiropracticiens compétents. Pourquoi les médecins après avoir posé un diagnostic précis n'envoieraient-ils pas leurs malades chez le chiro quand de telles manipulations s'avèrent nécessaires? avons-nous demandé.

A cela, en fait, peu de réponse si ce n'est que la profession n'est pas encore reconnue officiellement au Québec. Signalons qu'elle l'est en Ontario et dans certaines autres provinces et que les traitements chiropractiques sont même défrayés par l'assurance-maladie.

Il y a au Québec actuellement seulement 41 physiatres pour répondre aux besoins du public pour de tels soins, mais il semble que les médecins continuent de s'opposer fermement à l'admission des chiros (même s'ils étaient reconnus officiellement par le gouvernement et obligés de répondre à des normes bien établies) au sein des professions de la santé.

L'AFEAS

Non à l'avortement sur demande

Dans une lettre envoyée au premier ministre du Canada, l'exécutif de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) recommande que les législateurs soient attentifs, dans l'adoption de toute loi à venir, à respecter la loi actuelle sur l'avortement ne soit pas modifiée, mais que l'on fasse plutôt évoluer la législation de manière à aider les familles nombreuses.

On y parviendra, dit la résolution, par une meilleure répartition des impôts, en augmentant les allocations familiales, en créant des logements à prix modiques, etc.

La résolution fait état du fait que la science n'a pas encore réussi à déterminer à quel moment de la grossesse l'embryon devient un être humain. Elle souligne en outre qu'il n'est pas prouvé que la mère menant sa grossesse à terme sera plus sujette à la névrose ou la psychose. La libéralisation de l'avortement ne prouve aucunement, dit l'AFEAS, qu'il n'y aura plus d'avortements clandestins.

Il existe d'autres moyens de planification des naissances. L'avortement porte directement atteinte à la vie humaine et de ce fait, il ne peut être accepté par les humains sans aucune référence à la morale.



HOMMAGE À GILLES VIGNEAULT

Les Festivals de Musique de Québec ont rendu hommage à Gilles Vigneault lors d'une réception tenue au Musée d'Art Contemporain, vendredi le 23 avril dernier. À cette occasion un buste en bois sculpté par Jean Julien Bourgault a été offert à Gilles Vigneault. De gauche à droite: Gilles Vigneault, le ministre des Affaires Culturelles l'honorable François Cloutier et monsieur Marcel Inkel, président provincial des Festivals de Musique de Québec.

PETITES ANNONCES
RÉGULIÈRES - 844-3361

• Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots.
• Tout mot supplémentaire est de 10 cts.
• L'heure de l'annonce est mise pour l'édition du lendemain.

PETITES ANNONCES
DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être signalée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

PETITES ANNONCES
ENCADRÉES - 844-3361

• Le prix des petites annonces encadrées est de \$4.20 le pouce de hauteur.
• L'heure de l'annonce est mise pour l'édition du lendemain.



DACTYLO

— 75 MOTS À LA MINUTE

- Dactylo-réceptionniste
- Dactylo dicta

— 200 MOTS À LA MINUTE

EN STÉNO

- Sténo dactylo
- Secrétaire de direction
- Secrétaire médicale
- Secrétaire juridique
- Sténotypiste officielle
- Sténotypiste de conventions

COURS DU JOUR OU DU SOIR

INSTITUT INTERNATIONAL
DE STÉNOGRAPHIE1015 CÔTE DU BEAVER HALL
MONTREAL (METRO VICTORIA)
878-9186, POSTE 5

LA COUTURE CHEZ-SOI

LONGUEUIL: 3 1/2, 4 1/2, 5 1/2, de \$97 à \$130. Propriété neuve. Tous services inclus (eau chaude, chauffage, taxes, électricité). Pres école, CTM, centre d'achats. Faut voir. Tél.: 679-0770. 1-5-71

CHRISTOPHE-COLOMB 7310: près métro Jean-Talon, 1 1/2 - 2 1/2 chauffés, meublés, spacieux, incinérateur, chambre-lavage, piscine intérieure Sundek \$100 à \$120 tout compris. Tél.: 277-1469, 274-1302. J.N.O.

LA COMBE-MCKENNA: 3 1/2, meublé au complet, \$120 par mois, disponible 1er mai. Tél.: 373-2464, 373-8455-208 1-5-71

EDOUARD-MONTPÉTI, près Gatineau, 3 1/2, chauffé, à louer, très propre, très claire. Tél.: 849-7374 1-5-71

3 1/2 PRES Université de Montréal, poêle, frigidaire, taxes payées, \$125 s'adresser conciergerie. 5510 Sterling. 3-5-71

A VENDRE

PIANO mécanique antique, très propre, mécanique remise à neuf, 100 rouleaux de musique de qualité. Tél.: après 6 p.m. 661-3555 1-5-71

ARGENT DEMANDÉ

Particulier intéressé au financement de contrats à court terme, 3 ans maximum, avec garantie gouvernementale. Communiquer avec le poste 109, 861-5409 ou 678-5000 29-4-71

AUTO A VENDRE

CAMARO 1968, V-8, automatique, servo-direction, servo-freins, radio, extérieur vert, intérieur noir, condition de voiture neuve, termes faciles. Appelez R. Malec 735-3585 29-4-71

OLDSMOBILE 69, 4 portes de luxe, automatique, servo-freins, servo-direction, radio AM-FM, air climatisé, bas millage, en très bonne condition. Appelez R. Malec 735-3585 29-4-71

FORD Custom 1966, automatique V8, très bonne condition. Prix \$650. Particulier Tél.: 525-9449 4-5-71

BUREAU A LOUER

BOUL. PIE IX coin Jean-Talon, 1000 p.c., ou 2025 p.c. chauffé, climatisé, électricité, très propre, stationnement. Tél.: 271-4631 3-5-71

Été 71

Un 3ème stage international de formation en planning familial

Le Centre de planning familial du Québec annonce la tenue, au mois d'août prochain, d'un troisième stage international de formation en planning familial.

On y prévoit déjà la présence de participants d'une vingtaine de pays francophones en voie de développement.

Le stage, d'une durée d'un mois, permet à des médecins, travailleurs sociaux, sages-femmes, économistes, etc., de se sensibiliser au planning familial par des cours, séminaires et séances cliniques. Des contacts fréquents avec l'équipe multidisciplinaire du Centre offrent aussi la possibilité d'approfondir les domaines d'intérêt propres à chacun. Ce stage est possible grâce à la collaboration financière de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Mlle Nicole Lamarche, démographe, qui est la responsable du stage, partira dans quelques jours pour une tournée d'une dizaine de pays africains dans le but de procéder au choix des stagiaires.

Signalons, en outre, que le Centre de planning familial du Québec possède un secteur international qui aide à l'organisation ou même à la réalisation de programmes pilotes ou de recherches dans les pays francophones qui en font la demande.

Le responsable de ce secteur, M. André Laplante, anthropologue, a réalisé une re-

cherche en Guadeloupe. M. Laplante et le Dr Raymond Amyot, gynécologue, ont séjourné récemment au Sénégal et au Mali dans le but d'y faire un certain nombre de recommandations pour la mise en marche de deux projets-pilotes dans ces pays. Ils continueront à suivre le cours de ces programmes.

Naissance

Une petite fille est née hier chez M. et Mme Jean-Claude Leclerc, éditorialiste au Devoir. Félicitations de toute l'équipe du journal.

Craignez-vous de perdre
VOTRE DENTIER?

Ne craignez plus de voir votre dentier se relâcher ou tomber au mauvais moment. Pour plus de sûreté et de confort, saisissez vos prothèses d'un peu de cette fameuse poudre adhésive pour dentiers PASTETH, qui maintient les dentiers fermement plus longtemps. Vous mangerez plus facilement. Etant adhésive, PASTETH n'agit pas sous les appareils. Nul effet gonfleur, strupéux ou pâteux. La santé exige un dentier bien ajusté. Voyez votre dentiste régulièrement, et procurez-vous votre PASTETH à tous les rayons de pharmacie.

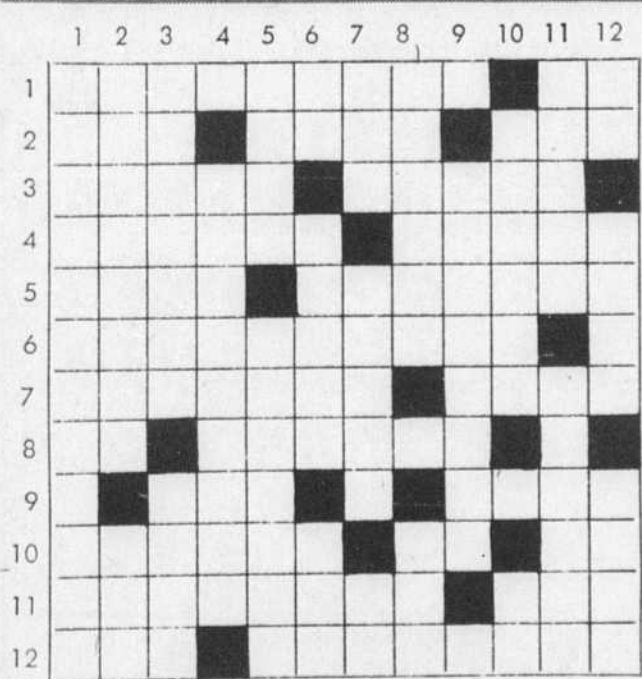


"L'EMPLOI, DEFI 1980"... Des étudiants de 42 collèges du Canada français ont présenté des travaux de recherche sur ce thème, dans le cadre du Concours Intercollegial d'Éducation Économique, une initiative des Fondations Régionales de la coopérative d'assurance-vie La Société des Artisans. La dissertation de Mlle Françoise Dubois du collège André Grasset a été primée et sera présentée au jury national qui décernera le "Grand Prix Artisans" de \$500, à l'auteur du meilleur travail. 12 stages de recherche en France seront également attribués. La photo ci-haut fut prise lors de la remise du chèque de \$100.00 au lauréat. Nous remercions, dans l'ordre habituel: M. Roland Faucher, président régional Mlle Françoise Dubois M. Jean-Guy Chartrand, gérant régional.



Mme J. H. Hollingsworth, Secrétaire, Mme K. Scott, Asst. Secrétaire et Mme Murray Clare, Présidente du comité de l'exposition et vente annuelle d'art, organisée par les Dames Auxiliaires de l'Hôpital général du Lakeshore et qui aura lieu au Centre Fairview à Pointe Claire du 6 mai au 13 mai, discutent les plans de cette organisation.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

- 1 - Qui rend plus grave. — Aluminium.
- 2 - Règle obligatoire. — Sorte de caoutchouc synthétique. — Ride.
- 3 - Aller en luge. — Mois de l'année.
- 4 - Projet qui paraît irréaliste. — Coupes ras le poil.
- 5 - Combustible solide brûlant sans laisser de cendre. — Fantôme.
- 6 - Critiquerai avec violence.
- 7 - Mammifère de Malaisie. — Petite île.
- 8 - Titane. — Relatif à une série.
- 9 - Pareil. — Aeux.
- 10 - Chaume qui reste sur place après la moisson. — Germanium. — Considéré.
- 11 - Rendre plus étroit. — Petite prairie.
- 12 - Qui jouit de la béatitude éternelle. — Orner de rudiments.

Verticalement

- 1 - Personne qui travaille dans une manufacture d'allumettes.
- 2 - Discernerai les saveurs par le goût. — Pareil.
- 3 - Remuer sans cesse les jambes (fam). — Troisième dimension d'un solide, les deux autres

étant la longueur et la largeur.

- 5 - Lieu où l'on peut se mettre à couvert. — Orner de nielles.
- 6 - Considéré. — Suivre une action en justice. — Ancien boucher.
- 7 - Recueil de bons mots. — Situation d'une personne qui court de grands risques. — Idem.
- 8 - Causer une grande peine. — Volonté.
- 9 - Rebut de la société.
- 10 - Ensemble des pièces féminines d'une fleur. — Platine.
- 11 - Se rendre. — Travail.
- 12 - Mesure chinoise. — Un nombre. — Jeter en l'air, avec force, les pieds de derrière.

Solution de lundi

1. FLEUR 2. RAPIT 3. RENOUVELABLE 4. TIGRIS 5. VASSAL 6. STRASSE 7. SENE 8. QUE 9. FOLIE 10. M 11. NEGOCIE 12. ECTION 13. NIENT 14. TERE 15. OR 16. SR 17. CENTRE 18. OIE 19. DON 20. ELDER 21. G 22. ACADIE 23. ROGNA 24. MORAL 25. LAIDIES

l'actualité

Selon M. Arthur Smith

Les problèmes du chômage au Canada persisteront pendant au moins 3 ans

OTTAWA (PC) — Les problèmes du chômage au Canada persisteront pendant au moins trois ans, a prédit mardi M. Arthur Smith, président du Conseil économique du Canada. Parlant devant le comité parlementaire des finances, le chef de l'agence fédérale consultative a précisé que les effets des politiques gouvernementales des neuf derniers mois visant à stimuler la productivité seraient très lents.

Il serait difficile, sinon impossible, d'accélérer le mouvement de relance économique, a ajouté le président du CEC. Par exemple, la récente expansion en flèche des approvisionnements monétaires à la Banque du Canada, qui était destinée à alléger les dépenses de crédit, aura son impact non pas cette année, mais en 1971.

Parallèlement, le véritable impact de l'accroissement des dépenses gouvernementales ne se fera pas sentir avant l'an prochain.

M. Smith, qui a fourni ces explications au cours d'une étude du comité parlementaire sur les prévisions budgétaires du gouvernement, a retiré la requête du CEC demandant une planification à plus long terme des politiques économiques et le développement de méthodes plus raffinées de réalisation d'une stabilité de la croissance économique.

"Nous avons toujours dit que l'économie ne peut réagir vivement et facilement aux chan-

gements de la politique, a expliqué M. Smith. En conséquence, nous avons besoin de planification à moyen et à long termes pour éviter les fluctuations trop rapides des politiques."

Cause de restrictions
Pour sa part, M. Marcel Lambert PC — Edmonton Ouest s'est informé des causes inflationnistes qui avaient poussé le gouvernement à resserrer les dépenses et le crédit en 1968 et 1969.

Ces restrictions avaient alors contribué à un ralentissement de la productivité que les politiques actuelles visent à juguler.

Il n'existe aucune réponse à court terme pour enrayer l'inflation, a affirmé le président du CEC. C'est pourquoi le Conseil a préconisé un plan à long terme.

L'essor des investissements et de la construction au début des années '60 a facilité l'installation d'une spirale inflationniste qui est devenue difficile à contrôler.

Faisant allusion aux avertissements de certains, selon lesquels l'inflation pourrait réapparaître cette année, M. Smith a soutenu que les fluctuations à court terme sont moins critiques pour les gouvernements que les développements à long terme.

Stabilisation
Les autorités devront se battre avec les problèmes de la stabilisation pendant la pro-

chaine décennie, a souligné le président du CEC, et il est manifeste que les méthodes actuelles que le gouvernement a prises pour dépenser et contrôler le crédit sont inefficaces.

De son côté, M. Robert Kaplan L — Toronto-Don Valley a affirmé que M. Smith, tout en critiquant fréquemment les politiques gouvernementales, n'aurait que de rares solutions de rechange.

Le CEC a été créé pour fournir des conseils sur les politiques à long terme, a rétorqué M. Smith. De toutes façons, la réalisation d'un potentiel de productivité axé sur la stabilité des prix nécessiterait une collaboration entre les gouvernements provinciaux et les entreprises privées, tout comme avec le gouvernement fédéral.

M. Kaplan a demandé alors si les statistiques du CEC démontrant une accélération des coûts de salaires étaient un signe de danger. Il s'est aussi informé des politiques susceptibles de régler ce problème.

Les autorités, a répondu M. Smith, devraient concentrer leur attention sur les augmentations des appointements qui ont été de beaucoup plus élevées que les hausses de salaires. Cette marge a été encore plus marquée du point de vue des appointements professionnels.

Les gouvernements devraient donc étudier les hausses de salaires pour observer

leur rapport avec les cycles d'augmentation des profits et des prix.

Les récentes conventions salariales, a souligné le président du CEC, montrent une hausse moyenne de 10 pour cent pour la première année, mais des hausses de moins en moins marquées pour les années subséquentes des conventions, ce qui forme parfois une moyenne de cinq pour cent à peine pour la troisième année.

Pour atteindre une reprise allant jusqu'à plein emploi relatif en un an, il faudrait réaliser une croissance d'environ 10 pour cent, objectif irréalisable à cause de l'insuffisance de la capacité de production.

La bourse

Le rythme du marché demeure très lent

Les industrielles ont fléchi légèrement à la Bourse de Montréal hier, tandis que le volume des transactions demeurerait faible et que les prix dans les autres compartiments ont repris les pertes légères enregistrées en début de séance ce matin.

Gains et pertes se sont équilibrés, 122 titres étant en hausse et 122 en baisse, tandis que 89 titres sont demeurés inchangés.

Trizec Corp. a autorisé une augmentation de 20 millions du nombre des actions ordinaires, portant ainsi le total des actions ordinaires souscrites à 100 millions et le capital-actions à \$80 millions.

Cette augmentation de capital permet à Trizec de faire à Great West International Equities Ltd une offre d'acquisition de toutes les 6,420,576 actions de la société. Trizec a perdu cinq cents à \$1,45 à la Bourse de Montréal et Great West est demeuré inchangé à \$5,78 à la Bourse de Montréal également.

Les plus fortes hausses ont été enregistrées par Dome Petroleum 3-4 à \$83,34, B. C. Telephone 1-2 à \$68, CPR 3-4 à \$12,14. Consolidated Bathurst a gagné 5-8 à \$11. Gaz Métropolitain également passant à \$6,58 et Montreal Trust qui grimpe à \$14,34.

Au chapitre des pertes on note, Falconbridge qui a perdu 3-12 à \$140,12 et Pacific Petroleum 3-4 à \$31,14. Des pertes de 5-8 ont été enregistrées par Hudson Bay Mining et Smelting à \$22,1-2, Interprovincial Pipe Line à \$28,1-8, Canada Packers à \$21,3-8, Aquitaine à \$27 et Noranda à \$38.

Un million 610,000 actions en tout ont été transigées sur la Bourse de Montréal et la Bourse canadienne en comparaison de 1,57 million lundi.

Toronto

La Bourse de Toronto a légèrement baissé en commerce

au comptoir

Ces cours ont été fournis par la Chambre de compensation des bourses de Montréal et Canadienne.

Titre	Volume	Haut	Bas
Aradia Uran	500	05	05
A G F Spec	500	2,95	2,88
Bald Mns	10000	025	025
Belore Mns	5000	21	21
Black Cricket	31500	90	80
Bushnell TV	3000	3,75	3,75
Cadillac Moly	2500	02	02
Chibex Mng	500	1,25	1,25
Chib Albestos	10000	08	08
Chicoiland Mns	1000	65	64
Clearwater	45000	52	48
Crestwell Mns	100	3,75	3,75
Dateline	12500	47	42
Duraeli	6700	2,08	1,90
D.L.P. Div	12500	1,10	1,00
Dorm Jubilee	1000	8,125	8,125
East Cda Sav L	12500	2,10	1,75
Fairway	15000	20	195
Gold Hawk	500	90	90
Golden Age	100	14,25	14,00
Grafton Grp	1000	1,10	1,10
Gray Ind IC Pw	6500	50	48
Grt Estm Res	400	1,90	1,90
Grt Lk Nick	100	2,75	2,75
Hughes Ind	200	5,75	5,25
Initiative Exp	533	045	045
Jacobs Mns	500	20	20
Kenogamias	3000	17,25	17,25
Lab Prevoyance	500	4,50	4,50
Lost River	3000	80	45
Maple Leaf Mns	8000	3,43	3,25
Mediapak	3000	66	66
Mns Wagnak	3000	60	60
Mistassini Ur	1000	15	15
Monpre Iron	2000	25	25
Motons Copper	2000	25	25
Nagantia	2000	25	25
New Assoc	22000	23	22
N B Uran	200	6,90	6,90
New Miller	10000	1,15	1,15
Nordex Expl	274000	1,05	05
Paradox Prod	100	7,50	7,50
Pembina Man	2000	1,10	08
Poly Pump	300	2,75	2,75
Puma Pete	1400	1,20	1,05
Rol Roy Adr	1000	35	35
Santa Helena	20500	50	40
Santick	5200	5,10	5,00
Sklar	1300	2,20	2,05
Socia Lee	2000	12,5	12,25
Stairs Expl	1000	03	03
Tara Expl	3500	10,875	10,125
Unigeco B	500	2,37	2,37
Unigeco A	300	2,50	2,50
Unid Inv Life	500	8,75	8,50
Universal Part	200	6,375	6,25
Waterboard	300	3,75	3,50

Cours de l'or

LONDRES (Reuter) — L'once d'or fin cotait \$38,91, hier, sur le marché européen de l'or, comparativement à \$39,00 la veille.

économique

Aux États-Unis

Le redressement économique se poursuit mais le danger inflationniste persiste

NEW YORK (AFP) — Les banquiers américains commencent à s'inquiéter sérieusement des mesures prises ou envisagées par le congrès américain pour accélérer la relance de l'économie américaine. Que ce soit dans leurs bulletins mensuels ou dans les déclarations de leurs dirigeants, les grandes banques du pays tendent de plus en plus à affirmer que le redressement économique est en bonne voie aux États-Unis et qu'il est indispensable de ne pas compromettre l'assainissement en aggravant le danger inflationniste.

Leurs avertissements sont de toute évidence destinés au congrès qui vient d'accroître de 10 pour cent les retraitements de la sécurité sociale tout en retardant à 1972 l'augmenta-

tion correspondante des cotisations, et qui envisage en outre d'accroître plusieurs programmes de dépenses fédérales. Ils s'adressent aussi, à un moindre chef, à l'administration dont plusieurs représentants ont indiqué qu'une réduction des impôts serait possible dans quelques mois si la reprise économique ne répond pas aux espérances de la Maison Blanche.

Pour les banquiers, les résultats du premier trimestre, même s'ils ne permettent guère de penser que les objectifs d'expansion fixés en janvier par le gouvernement seront atteints, témoignent d'une nette amélioration de la conjoncture, amélioration dont il faut garantir la continuation à long terme.

Pour eux, l'élément le plus encourageant de ces derniers mois a été le ralentissement de l'inflation. De nouveaux stimulants, disent-ils, ramèneraient presque sûrement la flambée inflationniste et imposeraient un nouveau coup de frein d'ici un an ou deux au plus tard.

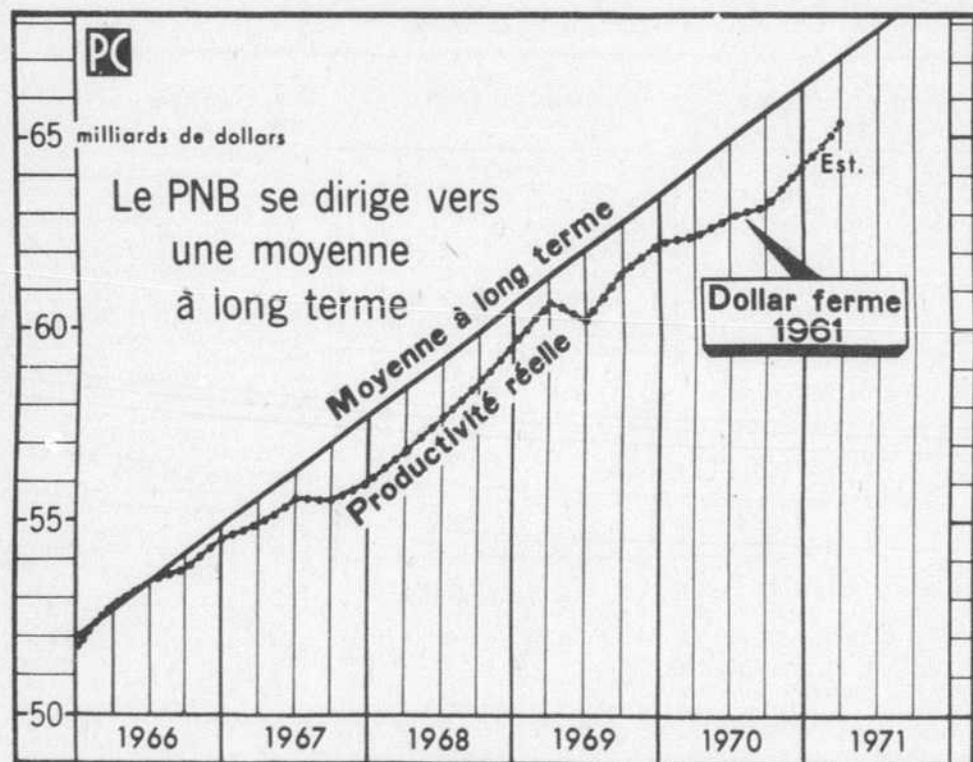
"Un des dangers d'aujourd'hui est que l'administration et le congrès, dans un effort plein de bonnes intentions pour accélérer les choses, continuent à libéraliser leur politique bien après que l'économie ait repris la route du plein emploi, et provoquent ainsi trop d'élan et un an environ", a déclaré lundi le président du conseil d'administration de la First National Bank de Chicago, M. Gaylord Freeman. Il a

qualifié d'"inappropriées" les réductions d'impôt et les réductions des abattements d'impôts sur les investissements préconisés par nombre de parlementaires.

La Chase Manhattan Bank déclare de son côté dans son dernier bulletin qu'"il semble clair qu'un virage vers une politique monétaire et fiscale nettement plus expansionniste redonnerait de la vigueur à l'inflation qui ne commence que depuis peu à donner des signes de ralentissement".

"Il existe déjà un certain danger que les programmes actuellement élaborés au congrès se révèlent trop stimulants", affirmait vendredi dernier M. Tilford Gaines vice-président et économiste de la Manufacturers Hanover Trust. Il réclamait "une poursuite ordonnée des politiques actuelles".

Les banquiers ne sont d'ailleurs pas les seuls à s'inquiéter des risques de relance trop rapide de l'économie américaine. Le professeur Milton Friedman, le chef de l'école monétariste, a déclaré la semaine dernière que si le rythme récent d'augmentation de la masse monétaire est maintenu dans les mois qui viennent, l'inflation reprendra à la fin 1971 ou au début 1972. Il ne visait pas le congrès mais les autorités monétaires. Le sentiment qu'il exprimait est néanmoins similaire à celui des dirigeants des grandes banques américaines.



La mesure récente du Produit National Brut indique un retour vers le taux moyen de croissance à long terme qui se situe présentement à 4,9 pour cent par année. En 1966, la productivité réelle se situait aux environs de la moyenne, mais par la suite elle n'a cessé de s'en éloigner chutant abruptement au troisième trimestre de 1967, au deuxième trimestre de 1969 et encore l'an dernier. Le produit National Brut, somme de tous les biens et services produits annuellement, est exprimé en dollar constant de 1961. Le taux moyen de croissance à long terme est la moyenne annuelle depuis 1947.

VENTE ANNUELLE

D'AMEUBLEMENT ET D'ÉQUIPEMENT DE BUREAU

ÉPARGNEZ JUSQU'À 70%

Un choix incroyable vous attend: chaises de bureau de tous genres, tables, pupitres, filières, accessoires... aussi machines à photocopier.

HÂTEZ-VOUS!

La vente se termine **VENDREDI, 30 AVRIL**

Venez nous rencontrer à notre salle d'exposition dès aujourd'hui:

OFFICE EQUIPMENT COMPANY OF CANADA LIMITED

La Cie Canadienne d'Équipement de Bureau Limitée

600 ouest, Lagauchetière
(coin Beaver Hall Hill)

les indices

MONTREAL

	65	13	7	8	85
Industr.	Serv. publ.	Banques	Papiers Comb.		
Changement	-0.09	+0.64	+0.81	+0.57	+0.14
Clôture	185.96	158.75	197.41	88.02	182.52
Sem. dern.	188.89	159.90	199.49	89.99	185.02
Mois dern.	184.93	155.02	195.22	86.09	180.83
1971 haut	189.08	161.53	200.18	125.35	185.16
1971 bas	176.23	149.59	170.04	87.70	171.78

TORONTO

	Industrielles	Aurifères	Métaux	Petroles
Changement	-0.45	-1.15	-0.67	+0.07
Clôture	184.46	183.32	98.98	215.22
Sem. dern.	188.66	188.00	101.01	215.17
1971 haut	188.94	197.58	103.01	216.31
1971 bas	173.31	161.82	90.71	193.18

DOW JONES

	Ouv.	Haut	Bas	Clot.	Chang.
Industrielles	943.16	953.63	935.22	947.09	+3.09
Transport	226.88	231.83	225.34	230.48	+3.02
Serv. publ.	121.71	122.76	120.94	121.77	aucun
Ensemble	314.59	318.98	312.20	316.83	+1.82

LA BANQUE D'ÉPARGNE

DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

DIVIDENDE NO 335

Un dividende de seize cents par action du Capital versé de cette Banque a été déclaré pour le trimestre courant, payable le ou après lundi, le trois mai 1971, aux actionnaires inscrits, mercredi, le 31 mars 1971.

Par ordre du Conseil d'administration

Le Directeur général
F. X. GUÉARD
Montréal, le 16 mars 1971.

banque provinciale

DIVIDENDE RÉGULIER

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'administration de La Banque Provinciale du Canada a déclaré un dividende de quatorze cents par action sur le capital-actions versé de la Banque, pour le trimestre se terminant le 30 avril 1971.

Ce dividende, portant le numéro 93, sera payable au bureau principal et à toute succursale de la Banque, le ou après le 3 mai 1971, aux actionnaires inscrits dans les registres le 15 avril 1971, à la fermeture des guichets.

Par ordre du Conseil d'administration,

Le Vice-président et directeur général,
Raymond Primeau.

Le 24 mars 1971.

ACHAT ET VENTE D'OBLIGATIONS

CRÉDIT - QUÉBEC INC.

Courtiers en valeurs

200, rue ST-JACQUES - Montréal - Tél. 849-5361

Succursale Québec - 71, rue St-Pierre - Tél. 692-0745

AVOCAT

bilingue, pratiquant depuis 4 ans, offre ses services au contentieux ou société d'avocats.

Case 1476,
Le Devoir

Chambre de commerce française au Canada

DEJEUNER-CAUSERIE
Jeudi 29 avril à 12 h. 30
Salon Ovale de l'Hôtel Ritz-Carlton

M. ANDRÉ CARRUS
Spécialiste du Papi
Thème de l'événement:
"LE DÉVELOPPEMENT DU PAPI EN FRANCE
GRÂCE AU TIERCE,
VÉRITABLE PHÉNOMÈNE SOCIAL"

CRÉDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN

Paiement du dividende

Le dividende afférent à l'année 1970 et égal à \$2.50 par action sans valeur nominale sera mis en paiement à partir du 7 mai 1971.

Ce dividende sera adressé aux titulaires d'actions nominatives. Pour les actions au porteur, il sera payé sur présentation du coupon no 18.

Les agents payeurs sont:

- le siège de la Société, 612, rue St-Jacques, Montréal,
- la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris, France.

Le Secrétaire Général,
E. DESORCY

OFFRE SPÉCIALE

POUR UN TEMPS LIMITE SEULEMENT

ACHETEZ MAINTENANT ET ÉPARGNEZ

CALCULATRICES ÉLECTRONIQUES

\$395.

PRIX SPÉCIAL

Calculatrice électronique à circuit intégré, 12 chiffres plus signal de dépassement de capacité. Clavier simplifié. Sélecteur de décimales; peut être obtenu à 1, 2 ou 4 chiffres. 4 règles: addition, soustraction, multiplication et division. Calculs en chaîne et combinaisons.

Appelez L'EXPERT DE GE AUJOURD'HUI pour une DÉMONSTRATION GRATUITE 861-9401

LA COMPAGNIE CANADIENNE D'ÉQUIPEMENT DE BUREAU LTÉE,
Office Equipment Company of Canada Limited
BEAVER HALL/LAGAUCHIÈRE, MONTRÉAL
600 ouest, Lagauchetière
861-9401

l'information

Au hasard des nouvelles

JACK NICKLAUS vient de prendre le premier rang des boursiers du golf professionnel américain, à la suite de sa victoire au tournoi des champions en fin de semaine. Il a alors mérité \$33,000 et totalise maintenant \$106,775 depuis le début de la saison. Il est suivi par Arnold Palmer avec \$103,928 et par Gary Player avec \$94,775. Miller Barber et Billy Casper complètent la liste des cinq premiers.

QUEBEC a perdu ses As. Après quelques années d'insuccès aussi bien sur la glace qu'aux quichets, la direction des Flyers de Philadelphie, propriétaire de l'équipe, a décidé qu'il était temps de déménager la concession, plus précisément à Richmond, en Virginie. Eddie Bush, pilote de l'équipe à Québec, conservera son poste. La nouvelle équipe sera administrée par le groupe de financiers Richmond Sports International. Les As de Québec ont terminé leur dernière saison avec une fiche de 25-31-16.

LES REMPARTS de la même ville, par contre, ont connu des succès extraordinaires au point de vue assistance lors de la dernière saison, selon les chiffres qui viennent d'être dévoilés par la Ligue junior du Québec. Les Remparts ont en effet attiré pas moins de 307,000 amateurs, soit 161,000 de plus que la saison précédente. Au total, le circuit a attiré plus de 786,000 amateurs, une augmentation de 210,000 sur 1969-70. Sherbrooke vient au deuxième rang avec 82,000 amateurs, Shawinigan, Trois-Rivières, Drummondville et Rosemont ont attiré chacun plus de 50,000 spectateurs.

ROBERT LEBEL, président du circuit, a annoncé hier que la série pour la trophée Richardson, pour le championnat de l'Est du Canada, en sera une de 4 et 7. Les deux premières parties auront lieu sur la patinoire du champion de la ligue de l'Ontario (Sainte-Catherine ou Toronto) et les deux suivantes au Québec.

LA LIGUE DE CROSSE des Cantons de l'Est, un circuit junior, ouvrira sa saison demain soir avec deux parties à l'affiche. Drummondville sera à Windsor et Cowansville se rendra à Granby. Magog complète les cadres de la ligue, qui jouera un calendrier régulier jusqu'au 30 juillet prochain.

BALOR MOORE, le fameux jeune espoir gaucher des Expos, s'est retrouvé et a lancé une partie de trois coups sûrs, en menant les Whips de Winnipeg à une victoire de 7-1, à leur ouverture locale contre les Charles de Charleston, devant une foule de 1,958 amateurs lundi soir.

JERSEY JOE WALCOTT, ancien champion poids lourd, a été nommé candidat démocrate au poste de sheriff du canton de Camden. Walcott est actuellement directeur de relations communautaires à Garden City. Il avait été défait, en 1968, en se présentant comme indépendant pour la même position.

GARY COWAN, de Kitchener, a défait William Aldridge sept et six à jouer, à son premier match en défense de son titre au championnat de golf Nord-Sud des États-Unis. Wayne McDonald, de Port Credit, l'a emporté sur Phil Antibus, de Fort Wayne, par cinq et quatre à jouer.

LE JAPON affrontera l'Inde en finale de la zone orientale de la coupe Davis les 14, 15 et 16 mai, si le Japon veut bien accepter ces dates. Le Japon a causé une surprise en éliminant l'Australie 3-2.

BILLY HARRIS, ancien joueur des Maple Leafs de Toronto et qui a terminé sa carrière avec les Seals de la Californie, est actuellement en Suède où il tentera d'établir une école de hockey, cet été. Harris a récolté 345 points dans la ligue Nationale dont 126 buts.

CANONERO DEUX, qui tentera de remporter le célèbre Derby du Kentucky, à Louisville samedi, sera le premier cheval à porter des couleurs étrangères dans cette épreuve. Canonero Deux est né au Kentucky mais appartient à l'industriel vénézuélien Edgar Cabett, qui l'a acheté pour \$1,200. En huit courses dans son pays cette année, il a triomphé quatre fois.

FERNAND LIBOIRON, publiciste des Expos, vient de perdre son père Donat, décédé hier à la suite d'une longue maladie à l'âge de 60 ans. Le corps sera exposé au salon Savaria, intersection Jarry et Durocher, et les funérailles auront lieu jeudi matin à 10h30, en l'église Sainte-Dorothée de Laval. A Fernand et sa famille, toute l'équipe sportive du Devoir offre ses plus sincères condoléances.

Munich: badminton, épouses et filet d'acier

MUNICH — Lorsque les joueurs de ballon-volant prendront leur unique jour de repos du tournoi olympique, le 4 septembre 1972, les joueurs de badminton occuperont leur salle de l'Oberwiesenteld pour y faire une démonstration pour la première fois aux Jeux olympiques. Il s'agit d'une discipline qui est née à peu près en même temps que le sport lui-même.

L'histoire du "jeu avec la petite balle à plumes" remplit des volumes entiers. Les empereurs de Chine y jouaient et les Incas d'Amérique du Sud, qui jouaient au volant bien avant Christophe Colomb. Et, dans le drame de Schiller "Don Carlos", on peut lire: "Une fois, alors que nous jouions, la reine de Bohême, ma tante, recut un volant dans l'oeil".

Si, au XIXe siècle, le volant devint populaire, c'est avant tout grâce aux marins anglais qui avaient appris à y jouer en Inde où ce jeu était connu sous le nom de "Poonah". De volant, on passa à badminton et du divertissement pour les reines et les dames de la haute-bourgeoisie, il devint un sport rude qui est assujéti à un règlement en 22 paragraphes.

Mais, ce n'est qu'en 1934, que la Fédération internationale de badminton (IBF) fut fondée sur l'initiative de neuf pays. Aujourd'hui, 48 fédérations nationales, comptant plus de 500,000 membres répartis en 15,000 clubs, font partie de l'IBF, et des millions de personnes jouent au volant pendant leurs loisirs.

Le plus haut trophée pour le badminton est — tout comme la coupe Davis pour le tennis — la coupe Thomas, réservée aux hommes, qui se dispute tous les trois ans. Cette compétition a été fondée par le président de l'IBF, Sir Georges Thomas (Londres). Jusqu'à présent, elle a été remportée quatre fois chacune par la Malaisie et l'Indonésie.

La coupe Susan Uber, pour les femmes, a été remportée trois fois par les États-Unis et deux fois par le Japon. Au Empire Pool à Londres, des championnats du monde officiels se disputent tous les ans.

La balle (ou volant) pèse entre 4.7 et 5.5 grammes. C'est la plus paresseuse des balles puisqu'elle est complètement inerte. C'est le joueur qui doit tout faire. Les champions de tennis eurent vite fait de trou-



QUESTION DE STIMULER LES OUVRIERS! Ce ne sont pas encore les espoirs olympiques de Munich, comme Margareta Probst (17 ans), qui font de la gymnastique au village olympique, mais bien les ouvriers du bâtiment. Néanmoins, le gros-œuvre est presque achevé et l'aménagement intérieur est commencé. (Photo Olympia Press)

ver un nom pour le badminton: "le tennis-fantôme".

Pas de place pour les femmes des journalistes

Quelque 4,000 journalistes de la presse, radio et télévision informèrent le public sur le déroulement de la XXe Olympiade de 1972 à Munich. En outre, les agences de presse, la radio et la télévision auront besoin d'environ 2,500 techniciens. C'est un chiffre encore jamais atteint pour les Jeux.

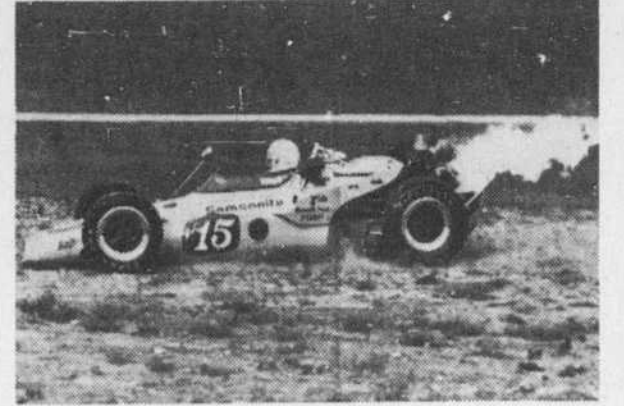
Et pourtant, le nombre des demandes dépasse largement ce chiffre. Les accréditations doivent être restreintes du fait que toutes ces 6,500 personnes doivent être logées, nourries et avoir une place dans les sites de compétition et au centre de la presse où ils puissent travailler.

Il va donc de soi que le Comité organisateur ne pourra ni procurer des logements et des billets d'entrée aux épouses des journalistes, ni les loger dans la cité de la presse.

En conséquence, les journalistes qui veulent emmener leur femme à Munich devront leur procurer un logement et des billets d'entrée par leurs propres moyens.

sportive

DERRIÈRE LE VOLANT



... d'une Ford du type "Indy" en flammes...

Le pilote Joe Leonard, au volant de sa Ford Samsonite, range calmement son bolide hors de la piste quand il s'aperçoit qu'il est en flammes. Le feu devait s'éteindre par lui-même quelques secondes plus tard, mais Leonard n'est pas revenu en piste.

L'incident est survenu à la piste de Trenton (N.-J.) en fin de semaine, où était disputée une épreuve de 200 milles pour voitures de type Indianapolis, la dernière du genre avant la célèbre course de 500 milles prévue pour le mois prochain.

C'est le jeune Mike Mosley (26 ans), de Brownsburg (Ind.), sur Ford, qui a remporté la course de justesse, s'appropriant \$13,850 comme premier prix des \$75,000 remis en bourses. Il a parcouru les 134 tours de la piste de 1 1/2 mille à la vitesse horaire de 132,562, devant quelque 22,000 spectateurs.

Mosley a devancé Wally Dallenbach par trois tours, mais il fut "chanceux de s'en tirer indemne à la suite d'une collision, alors que tous les bolides marchaient au ralenti face aux drapeaux jaunes. Lee Roy Yarborough, excellent pilote de voitures modifiées qui s'est récemment joint à l'écurie All-American de Dan Gurney, s'est classé 3ème sur Eagle-Ford, suivi de son coéquipier Bobby Unser. Cale Yarborough est arrivé en 5ème sur une Lauck-Ford.

Ralliement de l'Achigan pour novices ce soir...

Un ralliement automobile, à l'intention des novices (leur 2ème cette saison) mais comptant quand même au championnat Molson et sa bourse totale de \$2,000, a lieu ce soir entre Montréal et Saint-Roch-de-l'Achigan, sur une distance de quelque 80 milles.

Le départ a lieu du poste Texaco, intersection Lucerne et boulevard Métropolitain, à Ville-Mont-Royal, à 7h31, mais on accepte des inscriptions jusqu'à 6h. L'arrivée aura lieu au restaurant Chez Mini à Saint-Roch, à 15 milles de Montréal, après un parcours sur des routes en très bon état. Pour renseignements: Pierre Lalonde (279-6878 ou 277-5900) ou Normand Paradis (642-9253), du Club auto sport métropolitain, organisateur du rallye.

En fin de semaine dernière, Jacques Perreault et Jacques Clark, du club Coyote, de Terrebonne, sur une Cortina, ont remporté les honneurs du premier ralliement de la saison, l'Astérix organisé par le club Laval. Quelque 42 voitures, soit 84 participants, ont pris le départ.

Les vainqueurs s'en sont tirés avec seulement quatre points de pénalité, ce qui leur donne 10 points au classement du championnat Molson. Ironie du sort, la 2ème place a été prise par Michel Fuller, représentant du commanditaire, et sa navigatrice, Rachel Lambert, du club La Licorne, au volant d'une Javelin. Datsun, avec Michel Bédard et Michel Pélard, du club Métropolitain, a pris la 3ème place.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS est donné que **RAYMOND LACHANCE**, technicien, résident et domicilié à 385 Pl. de Louisa, Longueuil, District de Montmagny, fera une demande au lieutenant-gouverneur en conseil pour changer son nom en celui de **YVON VACHON**, pour son bénéfice personnel.

MONTREAL, le 19 avril 1971.

RONALD N. COHEN, AVOCAT DU REQUÉRANT

1944 rue Centre, Montréal

Tél. 935-6666

AVIS

Avis est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 157(1) du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente, cession et transport exécuté le 7 avril 1971 à Affiliated Factors Corp. de toutes les créances présentes et futures, payables à la Main Merchandising Corp., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 19 avril 1971, sous le numéro 226762.

Affiliated Factors Corp. Le 23 avril 1971

AVIS

Avis est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 157(1) du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente, cession et transport exécuté le 7 avril 1971 à Affiliated Factors Corp. de toutes les créances présentes et futures, payables à la Main Merchandising Corp., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 14 avril 1971, sous le numéro 226743.

Affiliated Factors Corp. Le 23 avril 1971

AVIS

AVIS est par les présentes donné que Stephen Maczala (alias Taylor) journaliste, de la Cité de Dorval, Province de Québec, et résident présentement au 264 avenue Allard, s'adresse au Secrétaire Provincial de la Province de Québec pour obtenir un décret de Lieutenant-Gouverneur pour changer son nom de Stephen Maczala pour celui de Stephen Taylor.

Ledit changement ne s'appliquera à toute autre personne qui ait ce nom, qui ait été ou qui sera en cause.

Dorval, Québec, ce 19ème jour d'avril 1971

Amaron et Stead Procureurs du Requêteur

APPEL D'OFFRES

CORPORATION DE L'HÔPITAL HONORÉ MERCIER INC., ST-HYACINTHE

La Corporation de l'Hôpital Honoré Mercier Inc. de St-Hyacinthe recrute jusqu'à 16.00 heures, le 7 mai 1971, au bureau de Monsieur Gilles Groulx, Directeur Général de l'Hôpital Honoré Mercier Inc., 275, Boul. Laframboise, St-Hyacinthe, Qué. des offres sous enveloppes scellées pour les articles suivants:

SIGNALISATION: Nouvel Hôpital (numéros, identifications - portes - locaux - départements)

Seuls sont admis à soumissionner les individus, firmes, compagnies ou corporations qui ont leur bureau d'affaires principal dans la province de Québec.

Les soumissionnaires pourront se procurer les spécifications et descriptions à compter de jeudi le 29 avril 1971, au bureau de Monsieur Gilles Groulx, Directeur Général de l'Hôpital Honoré Mercier Inc.

La Corporation ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

La Corporation de l'Hôpital Honoré Mercier Inc., St-Hyacinthe.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

Cour supérieure (Division des divorces)

NO 14051

Dame Lucienne Gélise Gauvin domiciliée et résidant dans le district de Montréal, Requêteur, contre Frederick Allen Morrison de domicile et résidence inconnus, Intimé. Par ordre de la Cour: L'intimé Frederick Allen Morrison est par les présentes tenu de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée au greffe de la Cour à son intention. Prenez également avis qu'à défaut de signification et production de telle comparution ou de mise dans le délai présent, la Requêteur pourra obtenir un jugement en divorce contre vous.

(S) Jacques Perron, Registraire

Marthe Walker Allison Beaulieu, Phyllis & Mackell, Avocats de la Requêteur.

APPEL D'OFFRES

CORPORATION DE L'HÔPITAL HONORÉ MERCIER INC., ST-HYACINTHE

La Corporation de l'Hôpital Honoré Mercier Inc. de St-Hyacinthe recrute jusqu'à 16.00 heures, le 7 mai 1971, au bureau de Monsieur Gilles Groulx, Directeur Général de l'Hôpital Honoré Mercier Inc., 275, Boul. Laframboise, St-Hyacinthe, Qué. des offres sous enveloppes scellées pour les articles suivants:

SECTION ARTICLES

1 Ameublement de bureau

2 Nouvel hôpital

Seuls sont admis à soumissionner les individus, firmes, compagnies ou corporations qui ont leur bureau d'affaires principal dans la province de Québec.

Les soumissionnaires pourront se procurer les spécifications et descriptions à compter de jeudi le 29 avril 1971, au bureau de Monsieur Gilles Groulx, Directeur Général de l'Hôpital Honoré Mercier Inc.

La Corporation ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

La Corporation de l'Hôpital Honoré Mercier Inc., St-Hyacinthe

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE TERREBONNE

COUR SUPÉRIEURE

NO 63,771

DAME SOLANGE THERRIEN, ménagère, domiciliée et résidant au 138 de la rue St-Paul, à Oka, district de Terrebonne, demanderesse.

M. HENRI NOLET, journaliste, autrefois domicilié au no. 155 de la rue St-Paul, à Oka, district de Terrebonne, défendeur.

Il est ordonné au défendeur HENRI NOLET, de comparaître au Greffe de cette Cour dans le mois à compter de la dernière insertion des présentes.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

SAINT-JEROME, le 19 avril 1971

ANDRÉ BEAUCHAMP

PROTONOTAIRE-ADJOINT, C.S.T.

Mes Drocin et Blouin, avocats,

C.P. 389, 148, rue St-Eustache, St-Eustache, P.Q.

COUR SUPÉRIEURE (en faillite)

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

NO 10,660 C.S.M.

LES ENTREPRISES ROLAND INC., corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires dans la ville de St-Basile-le-Grand, District de Montréal, et ARMAND GAGNON, Intimé, de Syndic aux biens des Entreprises Roland Inc., résident dans la Cité de Laval, District de Montréal, et ROSILDA ALLARD, autrefois résidant dans la Cité de St-Basile-le-Grand, District de Montréal, et présentement de lieux inconnus. Par ordre de la Cour: ROSILDA ALLARD, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication du présent Avis. Copie de la Requête a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure, Division de Pratique, à Montréal, à son intention.

Signé: George Sideris, Secrétaire

APPEL D'OFFRES

CORPORATION DE L'HÔPITAL HONORÉ MERCIER INC., ST-HYACINTHE

La Corporation de l'Hôpital Honoré Mercier Inc. de St-Hyacinthe recrute jusqu'à 16.00 heures, le 7 mai 1971, au bureau de Monsieur Gilles Groulx, Directeur Général de l'Hôpital Honoré Mercier Inc., 275, Boul. Laframboise, St-Hyacinthe, Qué. des offres sous enveloppes scellées pour les articles suivants:

SECTION ARTICLES

1 Confection des tentures

2 Rideaux de douche

3 Rideaux séparateurs de lits.

Seuls sont admis à soumissionner les individus, firmes, compagnies ou corporations qui ont leur bureau d'affaires principal dans la province de Québec.

Les soumissionnaires pourront se procurer les spécifications et descriptions à compter de jeudi le 29 avril 1971, au bureau de Monsieur Gilles Groulx, Directeur Général de l'Hôpital Honoré Mercier Inc.

La Corporation ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

La Corporation de l'Hôpital Honoré Mercier Inc., St-Hyacinthe

APPEL D'OFFRES

CORPORATION DE L'HÔPITAL HONORÉ MERCIER INC., ST-HYACINTHE

La Corporation de l'Hôpital Honoré Mercier Inc. de St-Hyacinthe recrute jusqu'à 16.00 heures, le 7 mai 1971, au bureau de Monsieur Gilles Groulx, Directeur Général de l'Hôpital Honoré Mercier Inc., 275, Boul. Laframboise, St-Hyacinthe, Qué. des offres sous enveloppes scellées pour les articles suivants:

SECTION ARTICLES

1 Caisse X-ray

2 Machine N.C.R.

3 Dactylographe manuel

4 Dactylographe électrique

5 Machine à tracer

6 Machine à écrire

7 Machine à additionner

Seuls sont admis à soumissionner les individus, firmes, compagnies ou corporations qui ont leur bureau d'affaires principal dans la province de Québec.

Les soumissionnaires pourront se procurer les spécifications et descriptions à compter de jeudi le 29 avril 1971, au bureau de Monsieur Gilles Groulx, Directeur Général de l'Hôpital Honoré Mercier Inc.

La Corporation ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

La Corporation de l'Hôpital Honoré Mercier Inc., St-Hyacinthe

AVIS est par les présentes donné que **CONSOLIDATED MERCHANDISING LTD.**, une corporation constituée en vertu de la Loi des Compagnies et ayant son siège social dans la Cité et District de Montréal, s'adresse au Ministère des Institutions financières, Compagnies et Cooperatives de la Province de Québec pour obtenir l'abandon de sa Charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies.

DATE A MONTRÉAL, ce 19e jour d'avril 1971.

Signé: George Sideris, Secrétaire

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE DE MONTRÉAL

(Division des Divorces)

NO 14,472

LASZLO HARASZTI, résidant au 6369 boulevard St-Laurent, en la Ville et District de Montréal, Requêteur,

Dame ELISABETH MARIA KERF, résidant au 28 rue de la Montagne, en la Ville de Verdun, Belgique, Intimé.

Par ORDRE DE LA COUR

L'intimé John Goard (alias Paul O. Ezebuoro) est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal, le 16 avril 1971.

Prenez avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requêteur procédera à l'obtention contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 22 avril 1971

Jacques Perron, Registraire

CANADA MINISTÈRE DES TRANSPORTS ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS AÉRIENS

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à Mont Joli, Québec: CONSTRUCTION D'UNE AÉROGARE, ET D'UN EDIFICE DES OPERATIONS ET TRAVAUX CONNEXES, INCLUANT UN CHEMIN D'ENTREE, ARE DE STATIONNEMENT ET SERVICES EXTERIEURS CONNEXES, A L'AÉROPORT DE MONT JOLI, MONT JOLI, QUEBEC.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-haut mentionnés et adressées à l'Edifice régional des Approvisionnements, Ministère des Transports, Chambre 102, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Qué., seront reçues jusqu'à 15 heures de l'après-midi, heure avancée de l'est, le 26 mai 1971.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-haut mentionnée sur réception d'un chèque visé de \$200.00 fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de quinze jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres.

Les plans et devis peuvent être examinés au Bureau des Soumissions Dépôtées, 676 Pl. de la Savane, Montréal, à l'Association de la Construction de Québec, 675 avenue Marguerite Bourgeoise, Québec et à l'Association des Constructeurs du Bas St-Laurent, 56 est, de l'Évêché, Rimouski, Québec.

Le ministre ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

M. Barthelemy, Directeur régional du Québec, Administration canadienne des Transports aériens.

Le 26 avril 1971

JACQUES PERRON, Registraire

Me Hendrik Koolman, 276 St. Jacques West, Suite 811, Montréal, P.Q.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, Aéroport Int. de Montréal, Le 21 avril 1971

636-3292

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)

NO 14,159

DAME ANDRÉA GAUTHIER, épouse commune en biens de Hubert Martin, demeurant et domiciliée à 2405 rue St-Zotique, en la Cité et District de Montréal, requérante

et

HUBERT MARTIN, de lieux inconnus, intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé HUBERT MARTIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à l'obtention contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite

Minnesota tient bon 42 minutes avant de se faire écraser 6-1

par MARC THIBEAULT

Durant les 42 premières minutes de jeu, hier soir au Forum, les Étoiles du Nord du Minnesota livrèrent une belle lutte aux Canadiens de Montréal dans la 5ème joute de leur série éliminatoire pour la coupe Stanley de hockey. Après deux périodes, le club minnésotais menait 1-0. Après 41 minutes et 14 secondes de jeu, il menait 2-0... mais seulement par 2-1 exactement 26 secondes plus tard! On pouvait craindre, à ce moment-là surtout, que les North Stars pouvaient très bien niveler le pointage à 2-2 et en arriver à du surtemps alors que tout peut arriver. Mais à la 46ème minute un moment peut-être décisif survint. Après avoir reçu un passe parfaite du rusé Robert Rousseau, le grand Ted Hampson se trouve bien seul devant un plus grand Ken Dryden, le sensationnel jeune gardien de l'équipe montréalaise. Comme il l'avait déjà fait contre d'autres, particulièrement Jude Drouin et Bill Goldworthy, la vedette-surprise des éliminatoires vola un but quasi assuré à son rival. De façon défensive, les Canadiens venaient de reprendre une offensive qui devait les mener à un triomphe de 6-1! De la 9ème à la 15ème minute de cette troisième période, ils devaient en effet réussir 4 buts sans réplique et, momentanément du moins, c'est-à-dire jusqu'à demain soir, bien remettre un surprenant club Minnesota... à sa place expansionniste.

Les North Stars commencèrent à vive allure et en ayant recours à un truc bostonnais, celui d'essayer d'embouteiller les Canadiens dans leur zone. La tactique, une minute et demie, fut bonne. Mais amena parmi les joueurs montréalais une réaction qui fut tellement forte que Minnesota, débordé, exécuta au moins 4 dégagements illégaux pour ralentir l'élan de son rival. Maniogo brilla contre Richard avant que Dryden ne réussisse un bel arrêt contre Goldworthy. Suivit un moment dangereux pour le Canadien. Sans trop regarder, Lemaire passa du revers et derrière lui à sa ligne bleue, Drouin intercepta et se présenta seul devant un Dryden qui obligea son adversaire à lancer, trop tard, sur ses jambières étendues.

Tom Reid fut puni mais Maniogo annula une belle montée de Pete Mahovich puis un lancer pas trop dangereux de Lemaire.

A la 12ème minute, Goldworthy glissa le disque entre les patins de Jean-Claude Tremblay et arriva seul devant Dryden... qui bloqua. Pour avoir retenu (avec raison) un Charlie Burns qui, autrement, serait parti bien libre vers Dryden, "J.C." fut pénalisé. Mais durant son absence, Pete M. Rochefort, Lapointe et Laperrière limitèrent Minnesota à 0 lancer. Le résultat fut le même durant une punition à Ferguson dans la

Première période
Pun.: Reid 8:19, Tremblay 13:08, Ferguson 16:35 et Gibbs 19:55.

Deuxième période
1-Canadien: P. Mahovich (4) (Richard) 2:24
Pun.: Houle 5:23 et Harper 8:31.

Troisième période
2-Canadien: Lapointe (3) (Tremblay, Beliveau) 1:14
3-Minnesota: Grant (5) (Drouin) 1:40
4-Canadien: P. Mahovich (5) (Lapointe, Tremblay) 10:08
5-Canadien: Ferguson (4) (Cournover, Beliveau) 12:50
6-Canadien: F. Mahovich (10) (Lemaire) 13:41
7-Canadien: Cournover (5) (Ferguson, Beliveau) 14:35
Pun.: Gibbs 6:29 et 9:49, Reid et F. Mahovich 8:10, Houle 15:51

Lancers par
Minnesota: 11 7 9 - 27
Canadien: 6 5 19 - 30
Gardiens: Maniogo, Minnesota; Dryden, Canadien.
Assistance: 15.854.

17ème minute. Comme quoi, au hockey, la meilleure offensive peut, parfois, être la défensive! Les North Stars étaient partout sur la patinoire mais faisaient trop de passes ou voyaient leurs lancers arrêtés ou déviés à la défense.

Et merci M. Drouin!

En début de deuxième période, les Canadiens ne surent profiter d'un avantage numérique (Barry Gibbs avait été pénalisé 5 secondes avant la fin du 1er tiers). Mais à la 3ème minute et lors d'une mise au jeu dans la zone du Minnesota, le centre Jude Drouin devait causer, accidentellement, le premier but du Canadien. Devant Richard, il poussa le bâton de celui-ci et le disque vers Pete Mahovich auquel Richard, deux secondes plus tôt, avait indiqué de se poster là où il était justement. Sitôt rondelle reçue, Pete M. lança dans le coin gauche du filet... et de 1-0 Montréal.

Rejean Houle fut puni à la 6ème minute et, encore une fois, le quatuor Pete M., Rochefort, Laperrière, Lapointe vit à ce que le Minnesota totalise... 0 lancer! Durant une punition à Harper... 1 lancer adversaire.

Harper venait tout juste de revenir lorsque Dryden, à nouveau, contrecarra un bel effort de Goldworthy.

Dans la 14ème minute, Dryden bloqua un dur lancer de Drouin, de l'épaulée droite, et fut ébranlé. Mais après vérification et petit repos il resta au poste, à la grande joie de ses admirateurs.

Le but décisif

La troisième période venait à peine de commencer que Tremblay passa à Beliveau qui s'avancé dans la zone adverse avant de refiler le disque, à la pointe gauche, à Lapointe. Celui-ci lança à tour de bras et le disque, après avoir touché le bâton du défenseur Reid, trompa Maniogo... et de 2-0.

Mais l'annonceur Claude Mouton n'avait pas même fini d'indiquer le but et son temps que les North Stars revenaient à la charge. Comme Maniogo l'avait déjà fait à l'égard de Beliveau lors d'une précédente partie et avec le même résultat, Dryden, en poussant le disque derrière son filet passa à Drouin le long de la clôture en passe à Danny Grant... et de 2-1!

Les Canadiens dominèrent ensuite jusqu'à ce que Dryden vole un but égalisateur à Hampson, tel que dit plus haut.

Barry Gibbs fut puni à la 7ème minute pour avoir accroché un Cournover qui tourbillonnait autour du filet de Maniogo. Mais le Canadien ne fit rien qui vaille durant son absence. Mais lorsque Bibbs fut à nouveau pénalisé, dans la 10ème minute, les Canadiens ne ratèrent pas l'occasion. Maniogo vola Lapointe sur un 1er lancer. En suivit un autre du même Lapointe qui, cette fois, le déjoua. Plus tard, on donnait le but à Pete Mahovich.

Dans la 13ème minute, Maniogo arrêta un boulet de Cournover, le retour du lancer se plaçant entre les patins de Dennis O'Brien et Cournover avant de passer à un Ferguson qui compta... et de 4-1. Exactement 51 secondes après, Frank Mahovich, après avoir manqué un lancer du revers après avoir contourné le filet, répéta aussitôt le même jeu. Cette fois, en lançant vers un Maniogo qui avait la vue gênée par Phil Roberto, la tactique fut bonne... et de 5-1.

Et moins d'une minute plus tard, Beliveau enlevait le disque à un Jean-Paul Parisse nonchalant le long de la clôture dans sa zone: passe à Ferguson puis à Cournover... 6-1.

Demain soir, devant leurs chauds partisans de Bloomington, les North Stars tenteront d'éviter l'élimination devant une équipe montréalaise qui, décidément, surtout dans les grands moments, a de la classe.

Flood quitte Washington!

WASHINGTON (PA) - Curt Flood, le joueur qui abandonna le baseball durant un an avant d'y revenir, cette saison, avec les Sénateurs de Washington de la ligue Américaine, a quitté son équipe de façon inattendue, hier soir. On croit qu'il s'est dirigé vers New York pour y prendre un avion vers l'Europe.

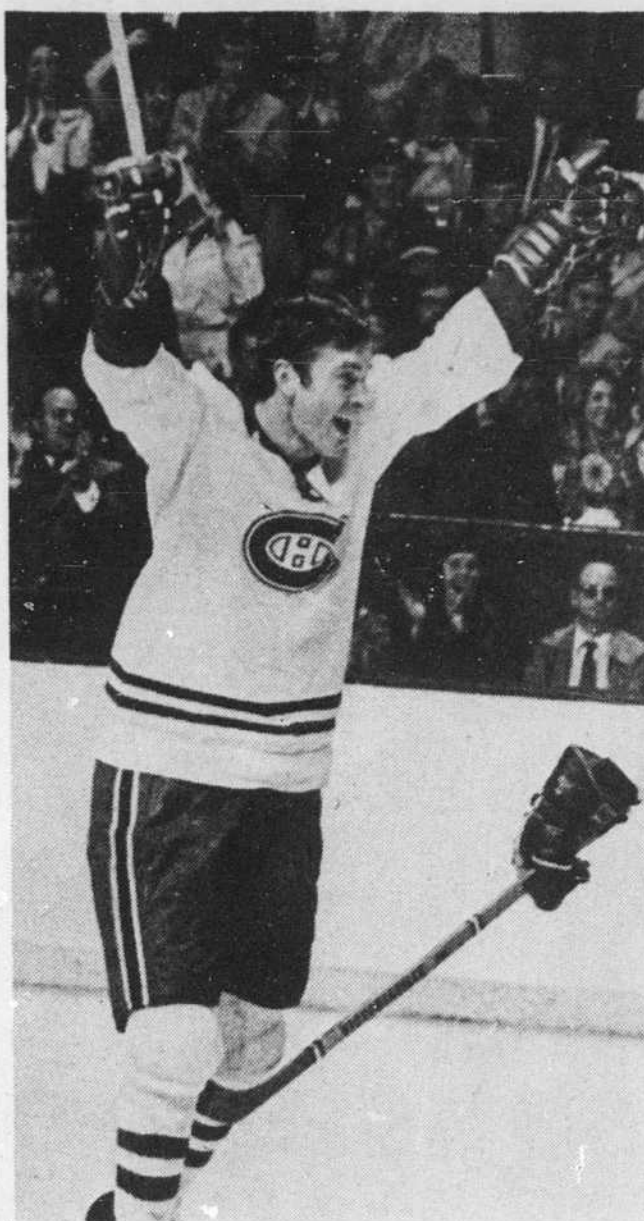
Robert Short, président du club Washington, a dit que Flood ne s'était pas rapporté à l'équipe à 4h30, hier après-midi, comme il devait le faire. On sait que Flood, après avoir été échangé par le club St-Louis aux Phillies de Philadelphie sans son consentement, avait intenté une poursuite de \$2,500,000 contre le baseball organisé et sa clause de réserve en 1970. Il s'était aussi retiré à Copenhague, Danemark.

Short le ramena au baseball en lui offrant un contrat de \$115,000 pour 1971.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR



LA JOIE D'UN TRIOMPHE IMPORTANT — Le grand Pete Mahovich, aussi précieux à la défensive qu'à l'offensive, a été l'une des nombreuses vedettes de la victoire du Canadien, hier soir. Le voicidémontrant sa joie après avoir marqué le 1er but de la partie. (Photo Le Devoir, par Donati)

600e circuit d'Aaron

HANK AARON est devenu, hier soir, le troisième frappeur de l'histoire du baseball à réussir 600 circuits. Aaron a réussi l'exploit sur le premier lancer de Gaylord Perry, des Géants de San Francisco alors qu'il y avait un coureur sur les sentiers, à la troisième manche. Aaron n'est devancé sur cette liste que par Babe Ruth et Willie Mays, des Géants. C'était le 8ème circuit de l'année pour Aaron et il a voyagé sur une distance de quelque 350 pieds. Il avait réussi son 542ème double, à la première manche, ce qui le place sur un pied d'égalité au huitième rang de tous les temps dans ce domaine avec Harry Heilmann. San Francisco l'a emporté.

JACK BODELL, second aspirant à la couronne britannique des poids lourds à défaut, hier soir, le Québécois Bill Drover par décision à l'issue d'une rencontre de 10 rondes présentée devant une foule de plus de 11,000 personnes (à guichet fermé) à Londres, au stade Albert Hall.

L'arbitre Harry Gibbs, seul juge du combat, a donné une décision serrée de 49½ points à 48 3/4 ou encore cinq rondes contre deux à Drover et deux nuls. Mais l'athlète de 27 ans, de Wabush, Terre-Neuve, a été applaudi à sortie de l'arène. En février dernier,

au même endroit, Drover a annulé contre le nouveau champion britannique, Joe Bugner, aspirant à Henry Cooper à ce moment-là.

LES BLACK HAWKS de Ste-Catherine ont défait les Marlboros de Toronto 6-4, hier soir, pour prendre les devants 3-0 dans la série 4 de 7. Les chances sont donc grandes de voir une série Ste-Catherine et Québec et Marcel Dionne - Guy Lafleur.

À Blue Bonnets

HIER SOIR

Pari double: Two Mountains Fury (4) et Deac Rodney (1): \$29.60.
1ère quintuila: Dostie Mir (4) et Wabash Charley (5): \$21.20.
2ème quintuila: Tison Hanover (3) et Wee Pal (1): \$16.80.
3ème quintuila: Camden Paloma (8) et Main Kinar (7): \$215.80.
Exacta: Grateful Pat (3) et Benjamin Hanover (9): \$14.70.
Mutuel: \$374.631.
Assistance: 5.336.

"MONSIEUR LEE"

Notre sélectionneur, hier soir, a eu 3 gagnants en 10 courses, ce qui lui donne un total de 121 vainqueurs en 370 courses et maintient sa moyenne à 32.7%. Dans ses paris, il a perdu \$27.70, ce qui a fait tomber sa banque à \$129.95.

BASEBALL

AUJOURD'HUI
(et les lancers probables)

LIGUE NATIONALE

Montréal, Morton (2-2), à Chicago, Hand (1-3), 2h30.
Los Angeles, Sutton (0-2), à Pittsburgh, Blass (0-2), 8h05.
New York, Ryan (1-0), à St-Louis, Torrez (1-1), 9h.
San Francisco, Stone (1-0), à Atlanta, Nash (1-1), 8h05.
San Diego, Coombs (1-2), à Cincinnati, McGlothlin (1-1), 8h05.
Philadelphie, Lersch (1-2), à Houston, Wilson (1-2), 8h30.

LIGUE AMERICAINE

Baltimore, Cuellar (1-0), à Oakland, Hunter (2-2), 11h.
Cleveland, Foster (1-1), à Californie, Wright (2-3), 11h.
Detroit, Lolich (3-2), à Kansas City, Drago (3-1), 8h30.
Minnesota, Hall (0-2), à Washington, Cox (0-2), 7h30.
Chicago, John (1-4), à New York, Kline (2-1), 8h.
Milwaukee, Parsons (1-1), à Boston, Siebert (3-0), 1h30.

CLASSEMENTS

LIGUE NATIONALE

Est	G	P	Moy	Diff.
Montréal	8	4	667	-
St-Louis	12	9	571	1/2
New York	9	7	563	1
Pittsburgh	10	9	526	1 1/2
Chicago	7	11	389	4
Philadelphie	6	11	353	4 1/2

Ouest	G	P	Moy	Diff.
San Francisco	15	5	750	-
Los Angeles	12	9	571	3 1/2
Atlanta	9	9	500	5
Houston	10	11	476	5 1/2
Cincinnati	6	11	353	7
San Diego	5	13	278	9

Hier
Montréal à Chicago, remise, froid
Los Angeles à Pittsburgh 5
Philadelphie 0 Houston 1
San Francisco 6 Atlanta 5 (10 man.)
New York 2 St-Louis 1
San Diego 1 Cincinnati 6

LIGUE AMERICAINE

Est	G	P	Moy	Diff.
Baltimore	10	6	625	-
Boston	10	7	588	1/2
Washington	11	8	579	1/2
Detroit	8	10	444	3
New York	7	10	412	3 1/2
Cleveland	5	11	313	5

Ouest

Ouest	G	P	Moy	Diff.
Oakland	15	6	714	-
Californie	10	9	526	4
Kansas City	10	10	500	4 1/2
Minnesota	9	10	474	5
Milwaukee	8	9	471	5
Chicago	6	13	316	8

Hier

Chicago 5 New 6 (12 man.)
Minnesota 0 Washington 2
Baltimore 0 Oakland, 11h
Cleveland à Californie, 11h
Detroit à Kansas City 8
Milwaukee 4 Boston 2

HIER SOIR

LIGUE NATIONALE

Philadelphie	000 000 000 - 0 6 1
Houston	000 000 01x - 1 4 1
Bunning et McCarver: Diener et Edwards: G - Diener: 3-0; P - Bunning: 1-3. A - 8.152.	

LIGUE AMERICAINE

Minnesota	000 000 000 - 0 6 0
Washington	000 001 10x - 2 6 0
Bliven, Perranoski 8 et Mitterwald, Tschinski 7; McLain et French: G - McLain: 3-2. P - Bliven: 2-3. A - 7.971.	
Milwaukee	012 000 010 - 4 7 0
Boston	000 002 000 - 2 6 3
Pattin et Rodriguez: Culp, Brett 4, Lee 7, Bolin 8 et Josephson, Pavlich 6; G - Pattin: 3-1. P - Culp: 2-1. Cir - Milwaukee, Hogan 2e. A - 11.361.	

LES SPORTS À LA PIGE

SCOTTY BOWMAN a-t-il ou non démissionné comme directeur général et instructeur des Blues de Saint-Louis? Selon le propriétaire Sid Salomon Jr, si Bowman, qui connaît plus que sa part de succès avec l'équipe depuis quatre saisons, démissionne, ce sera de son propre chef et c'est lui qui devra l'annoncer. Pas bête, quand on sait qu'un contrat à long terme lie Bowman aux Blues jusqu'à la fin de la saison 1973-74. S'il démissionne, le contrat prend fin immédiatement. Mais s'il est congédié, la direction des Blues devra compenser. Toujours est-il que la dispute tournerait autour de l'attribution des tâches à certains membres de la haute direction.

GERRY PINDER, toujours dans le domaine de la contestation (c'est de plus en plus à la mode ces jours-ci dans la LNH, l'instructeur Al MacNeil, du Canadien, en sait quelque chose!), vient à sa carrière fin pratique de mettre un terme à sa route de deux saisons avec les Black Hawks de Chicago. Le jeune homme de 22 ans, ancien porte-couleurs de l'équipe nationale du Canada, a accusé son instructeur Billy Reay de tous les maux de la terre hier, parce que Reay ne l'a pas utilisé lors de la victoire écrasante de 7-1 des Hawks contre les Rangers, à New York dimanche. "Il peut m'ignorer tant qu'il voudra", a dit Pinder en parlant de Reay, "il le fait d'ailleurs depuis deux ans; c'est mesquin de sa part, et d'ailleurs, j'aimerais mieux jouer ailleurs."

MIKE BELKIN, qui est né à Montréal mais qui a perfectionné son tennis en Floride où il est démenagé lorsqu'il était encore jeune, et le Torontois John Sharpe, ex-Australien naturalisé Canadien, sont à nouveau les deux as de l'équipe canadienne de la coupe Davis, dont la formation a été annoncée hier par Robert Bedard, au nom de l'Association de tennis du Canada. Ils seront appuyés par Keith Carpenter et Harry Fauquier, qui font un retour au sein de l'équipe qui dirigera à nouveau Lawrie Strong. Exempt de la première ronde à la suite d'un tirage au sort, le Canada rencontrera le gagnant Corée-Mexique, probablement à Mexico du 29 au 31 mai. En cas de victoire, les Canadiens seraient alors opposés aux vainqueurs de la série Nouvelle-Zélande-Caraïbes, en finale de la zone nord-américaine, à Vancouver.

ALEX IRVIN, ancienne étoile du hockey professionnel des années qui ont précédé et

suivi la première guerre mondiale, est décédé en fin de semaine à Winnipeg, à l'âge de 81 ans. Avec les Monarchs de Winnipeg, Irvin a remporté la coupe Allan en 1914-15. Il a aussi joué à Vancouver et à Victoria. Il fut également instructeur des Flyers de Saint-Louis, de la ligue Américaine, et fut arbitre du même circuit pendant huit saisons. Il était le frère de Dick Irvin, ancien instructeur des Canadiens et des Hawks de Chicago.

JOSEPH ROBICHAUX, figure bien connue du monde du sport à Chicago, et qui avait été nommé instructeur de l'équipe féminine d'athlétisme des États-Unis pour les Olympiques de Munich en 1972, est décédé à l'âge de 54 ans, à la suite d'une courte maladie.

LES EQUIPES DE SKI alpin de la Suisse sont aujourd'hui sans directeurs. Urs Weber, directeur de l'équipe nationale, et Jean-Pierre Besson, qui tenait le même rôle auprès des skieuses, viennent de remettre leur démission à la Fédération suisse.

LE TROPHEE qui est remis en principe à chaque année au vainqueur du Preakness, a été évalué hier à Baltimore à \$500,000. Ce trophée, qui date de plus d'un siècle, a été créé en 1860 par la maison Tiffany, de New York. A sa dernière évaluation en 1945, il atteignait \$33,000. Le trophée en question est précieusement gardé dans un coffre-fort et ce n'est qu'une réplique qui est remise au vainqueur de la célèbre épreuve.

LES 15,000 places de l'amphithéâtre de Los Angeles ont été vendues cette semaine en moins de 48 heures, en vue de la finale du championnat universitaire américain de ballon-pain (NCAA) qui aura lieu les 23 et 25 mars l'an prochain. Autre croire que ce sport est très populaire sur la côte ouest américaine.

PIERRE DESJARDINS, d'Ottawa, un robuste joueur de centre qui évoluait pour les Blue Bombers de Winnipeg, de la ligue Canadienne de football, depuis quatre ans, est passé aux Argonauts de Toronto récemment, à la suite d'un échange où les Argos ont cédé le centre Bob Swift, originaire de Shawinigan, Toronto, dans une autre transaction, a également cédé l'un de ses quart-arrières de la saison dernière, Tom Wilkinson, aux Lions de la Colombie-Britannique, en retour pour un joueur dont l'identité sera révélée plus tard.

Les choix de "Monsieur Lee" à B.B.

CE SOIR
1ère course: 1-Champ Moray (no 9); 2-Bewick Prince (no 8); 3-Quintillus (no 5).
2ème course: 1-Scotty Temple (no 1); 2-Ace Dean (no 5); 3-Ad Da Card (no 8).
Paris doubles suggérés: 9-1, 8-1, 5-1.

3ème: 1-Transponder (no 8); 2-Deli Mir (no 4); 3-Lonesome Valley (no 5).
4ème: 1-Une Fleur P. (no 8); 2-Perfect Mir (no 2); 3-Ridgeview Lady (no 7); 4-R.D.'s Ike (no 6).
Quinielas suggérées: roulette 8-2-7-6.

5ème: 1-Keystone Adage (no 2); 2-Barefoot Boy (no 3); 3-Pretty Intent (no 1).
6ème: 1-Star Ace (no 5); 2-Steady Nelly (no 8); 3-Two Mountains Carl (no 1); 4-Mertz Western (no 3).
Quinielas suggérées: roulette 5-8-1-3.

7ème: 1-Willie Fleet (no 5); 2-Centennial Joe (no 2); 3-Strip Poker (no 4).
8ème: 1-Su Mat Liz (no 1); 2-Potent Yankee (no 1); 3-Bachelor Gay (no 5); 4-Impressive (no 7).
Quinielas suggérées: roulette 2-1-5-7.

9ème: 1-Tom's Dominion (no 5); 2-Camaro Hanover (no 3); 3-Bret Flicka (no 4).
10ème: 1-One More Chance (no 2); 2-Freight Comet (no 4); 3-Volvo Knight (no 3); 4-Password Lobell (no 8).
Exactas suggérées: 2-4, 2-3, 2-8, renversées.

ENJEU: \$200
EN BANQUE: \$148.65

Avant-hier soir, "Monsieur Lee" a connu une mauvaise soirée. Il ne désigna qu'un seul gagnant dans ses sélections, ce qui lui en fait

maintenant 118 en 360 courses, une moyenne de 32.7%. D'autre part, dans ses paris, il a eu une ristourne de \$6 mais n'a pas assez perçu un cent sur ses mises au jeu. Il a donc subi une perte de \$48 réduisant sa banque à \$148.65.

Ce soir, "Monsieur Lee" mise \$150 de la façon suivante:
2ème course, le no 1 (Scotty Temple), au mutuel, \$2-2-0, et le no 5 (Ace Dean), \$0-2-0.

A la 4ème course, \$12 sur une roulette-quinela 8-2-7-6.
A la 5ème, au mutuel, \$2-2-0 sur le no 2 (Keystone Adage).
A la 6ème, au mutuel, \$2-4-0

sur le numéro 5 (Star Ace) et \$6 sur les quinielas 5-8, 3-3, 5-1.

A la 7ème, au mutuel, \$6-8-10 sur le numéro 5 (Willie Fleet) et \$0-8-10 sur le no 2 (Centennial Joe).

A la 8ème, une roulette-quinela de \$12 sur 2-1-5-7.

A la 9ème, au mutuel, \$6-8-10 sur le no 5 (Tom's Dominion), \$0-8-10 sur le no 3 (Camaro Hanover), et \$0-4-4 sur le no 4 (Bret Flicka).

Enfin, à la 10ème, au mutuel, \$0-4-0 sur le no 2 (One More Chance) et \$12 sur les exactas renversées 2-4, 4-2, 2-3, 3-2, 2-8, 8-2.

ARRÊTEZ les problèmes de freins

N'attendez pas d'avoir des ennuis avant de faire examiner l'état de vos freins. Faites-le maintenant en voyant l'un des 8 succursales MAITRE-FREINS de CANADA TIRE. Chez MAITRE-FREINS, ce ne sont que des experts qui s'occupent de votre voiture, ce qui vous assure d'un service rapide et consciencieux. Pour la succursale MAITRE-FREINS la plus près de chez-vous, composez 861-1611.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, CARDINAL, ROY & CIE

Comptables agréés

ALAIN BELZILE, C.A.
PIERRE CARDINAL, C.A.
CLAUDE ROY, C.A.
RONALD PERRON, C.A.
2345 est, Belanger
729-5226

PROVOST & PROVOST

Comptables agréés

ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
235 ouest, Boul. St-Joseph
274-6513

Duval, Buteau & Cie

COMPTABLES AGRÉÉS

159 ouest, rue Craig, Montréal 126 861-9987

THORNE, GUNN & CIE

Comptables agréés

R.J.P. Dawson C.A.	J.F. Lewis C.A.	C.A. Poissant C.A.
D.P. Aikens C.A.	J.D. Hogg C.A.	A. Galarneau C.A.
D.M. Long C.A.	G.R. McPherson C.A.	J.M. Broome C.A.
H.J. Gauthier C.A.	W.G. Hogg C.A.	E.G. Ward C.A.
P. Gauthier C.A.	L.A. Wright C.A.	L.L. Graves C.A.
R. Boudreau C.A.	M.B. Turcotte C.A.	R.M. White C.A.
P. Cloutier C.A.	R.A. Ross C.A.	D.W. Smith C.A.
R.B. Savoie C.A.	R. Beaudry C.A.	R.A. McMoran C.A.
S. Guzzi C.A.	J. Magn	

A PARTIR DE DEMAIN VENTE UNIVERSAIRE

**Un événement sensationnel
et sans pareil chez Morgan**

**Sachez profiter
de cette vente.
Portez vos achats
à votre
compte Morgan**

**Vous avez jusqu'à 24
mois pour payer et
jusqu'à 36 mois pour
achats plus importants.**

**Vous pouvez ouvrir un
compte Morgan au
Service du Crédit de
n'importe quel magasin
Morgan.**

- **Centre-ville**
- **Dorval**
- **Rockland**
- **Plusieurs articles
à Snowdon.**

● Des centaines et des centaines d'aubaines . . . pour
vous, votre famille, vos maisons de ville et campagne.



Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

Les commandes par téléphone sont
déjà acceptées mercredi. Procurez-
vous le supplément de réclames dans
l'un des magasins Morgan.



Faites vos achats DEMAIN, JEUDI de 9 h 30 à 9 h p.m.